C.R.I.C. N° 39 (2012-2013)
5e session de la 9e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

## COMPTE RENDU

# INTÉGRAL

Séance publique de commission*

**Commission de l'énergie, du logement, de la fonction publique et de la recherche scientifique**

Mardi 4 décembre 2012

*Application de l'art. 151 du règlement

**SOMMAIRE**

*Ouverture de la séance*..... 1

*Organisation des travaux*.....1

*Examen de l'arriéré*..... 1

*Projet de mission à Lyon*.....1

*Projets et propositions* ..... 2

*Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1 bis)*

*Programme justificatif afférent aux compétences du Ministre du Développement durable et de la Fonction publique (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexes 2 et 2 bis) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1, 1 bis - Annexes 2 et 2 bis)*

*Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 partim) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1, 1 bis - Annexe 9 partim)* ..... 3

*Désignation d'un rapporteur*

Orateurs : M. le Président, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 3

*Exposé de M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique*

Orateurs : M. le Président, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 3

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Frippiat, Auditrice adjointe à la Cour des comptes*

Orateurs : M. le Président, Mme Frippiat, Auditrice adjointe à la Cour des comptes..... 6

*Discussion générale*..... 7

*Vote* ..... 7

*Confiance au président et au rapporteur*..... 8

*Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis)*

*Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Développement durable et de la Fonction publique (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexes 2, 2bis, 2ter et 2quater) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexes 2, 2bis, 2ter et 2quater)*

*Budget des organismes d'intérêt public (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 partim) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 partim)*.....8

*Désignation d'un rapporteur*..... 8

*Exposé de M. Nollet, Ministre de l'Énergie, du Logement, de la Fonction publique et de la Recherche scientifique*

Orateurs : M. le Président, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, M. Stoffels..... 8

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Frippiat, Auditrice adjointe à la Cour des comptes*

Orateurs : M. le Président, Mme Frippiat, Auditrice adjointe à la Cour des comptes..... 8

*Discussion générale*

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, Mme Reuter, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, M. Langendries, M. Tachenion, Mmes Meerhaeghe, Saenen, M. Crucke..... 9

*Reprise de la séance*..... 29

*Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis)*

*Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Développement durable et de la Fonction publique (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexes 2, 2bis, 2ter et 2quater) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexes 2, 2bis, 2ter et 2quater)*

*Budget des organismes d'intérêt public (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 partim) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 partim)*.....29

*Discussion générale (Suite)*

Orateurs : M. le Président, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, MM. Crucke.....30

*Vote*

Orateurs : M. le Président, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique.....39

*Confiance au président et au rapporteur*..... 39

*Interpellations et questions orales*.....39

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées*..... 39

*Question orale de M. Tachenion à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la promotion de l'emploi de personnes handicapées dans la fonction publique wallonne »*

Orateurs : M. le Président, M. Tachenion, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique.....40

*Question de M. Tachenion à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « les nanotechnologies en Wallonie »*

Orateurs : M. le Président, M. Tachenion, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 40

*Question orale de M. Tachenion à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'intégration de la durabilité dans toutes les politiques régionales »*

Orateurs : M. le Président, M. Tachenion, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 41

*Question orale de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le coût exorbitant de la certification énergétique des logements des sociétés de logement de service public »*

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 42

*Question orale de M. Crucke à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la compatibilité de la fonction d'échevin du logement et d'employé d'une SLSP »*

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 44

*Question orale de M. Crucke à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'appel à projets relatif aux quartiers en transition »*

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 44

*Liste des intervenants*..... 47

*Abréviations courantes*..... 48

COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU LOGEMENT, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Présidence de M. Jamar, Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 12 minutes.

**M. le Président.** - La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** - Chers collègues, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, je vous propose d'entamer nos travaux en situant tout d'abord le déroulement de notre journée copieuse, non seulement ici, mais dans toutes les autres commissions, puisque c'est la semaine budgétaire au niveau des commissions proprement dites.

Nous arrêterons – c'est une décision de la Conférence des présidents – à 12 heures 30 minutes puisque notre commission se joindra à celle de l'économie pour la politique de « technology assessment » et la création d'une sous-commission en la matière, comme cela avait été postulé conjointement par les quatre groupes démocratiques. Nous reprendrons à 14 heures précises.

Cela correspond assez bien à la manière dont nous travaillons puisque, dans l'intervalle, M. le Ministre aura pu collationner l'ensemble des questions préparées et finaliser l'ensemble des réponses pour le début de l'après-midi.

*(Réaction de M. Crucke)*

Monsieur Crucke, oui, on peut déjeuner en même temps.

Cette commission se passera dans la salle 6, mais ne devrait vraisemblablement durer qu'une vingtaine de minutes, c'est pour sa mise en place, de sorte que vous aurez quand même une heure et sept minutes pour manger un dagobert.

Si tout le monde est d'accord sur le déroulement des opérations, je vous en remercie.

Monsieur Crucke, puis-je vous demander un léger silence ?. Vous êtes encore dans la foulée de votre prestation de serment d'hier. Il ne m'entend pas en plus, c'est magnifique. M. Crucke est encore dans l'excitation de l'installation d'hier, je le vois. Positive, n'est-ce pas ? Moi aussi, mais j'essaie de me maîtriser !

Dans l'arriéré, outre ce que M. Stoffels vous avait demandé et qui sera inscrit en janvier comme nous l'avions indiqué, y a-t-il des demandes précises pour faire remonter en commission l'une ou l'autre proposition ? S'il n'y en a pas, vous pouvez toujours me le demander dans l'intervalle pour les inscriptions en Conférence des présidents.

*Projet de mission à Lyon*

**M. le Président.** - Le point suivant concerne un élément soulevé lors de la dernière commission et qui revient, à savoir le projet de mission à Lyon.

Il a été examiné par le Bureau, qui nous adresse un retour avec quelques modifications. L'un ou l'autre membre avait suggéré, et de manière très constructive, un programme assez alléchant. Le Bureau nous a invités, tout en constatant le caractère intéressant bien sûr de cette mission, à prendre contact avec l'AWEx et le délégué de l'AWEx à Lyon, ce qui a été fait. La proposition qui vous est faite aujourd'hui est quelque peu modifiée, tout d'abord sur la date, puisque cette mission aurait lieu du mardi 19 au vendredi 22 février. Nous avons reçu une proposition de M. Thonon, qui est délégué à l'AWEx à Lyon, que je me permets de vous lire. Il est intéressant que celles et ceux qui s'inscriront sachent à quoi s'en tenir.

Je ne vais pas vous dire les heures et les jours précis, mais il s'agira d'une visite du Salon des énergies renouvelables qui se déroulera à Lyon, du 19 au 22 février, d'où le déplacement de date. C'est plus intéressant que la première semaine de septembre, comme cela avait été imaginé.

La délégation sera reçue à cette occasion par les représentants avec une visite personnalisée du salon.

Il y aura également une visite du quartier de la confluence. Il s'agit de la reconquête d'une friche urbaine proche du centre-ville. C'est un écoquartier qui a été construit sur les lieux d'un chancre industriel, sur le modèle de Hamerbee. Je l'ai personnellement visité à Stockholm et je n'étais pas le seul parmi les membres

présents.

Il y aura une rencontre politique avec M. Jean-Jack Queyranne, Président du Conseil régional Rhône-Alpes, ce qui devrait permettre à notre délégation de comprendre la volonté politique qui sous-tend à toutes les réalisations en question.

Il y aura aussi une rencontre avec :

- M. Gérard Collomb, le Maire de Lyon et Président de la Communauté urbaine de Lyon ;
- les représentants du cluster Éco-énergie, spécialisé dans l'écoconstruction ;
- les représentants du pôle de compétitivité en énergies renouvelables, Tenerrdis, en charge des recherches très pointues en matière de pile à combustible.

Il y aura aussi la visite d'une entreprise innovante dans le secteur, comme Macphee, très récemment primée par la ministre du commerce extérieur comme meilleure entreprise innovante. Elle est active dans le domaine de la pile à combustible.

Il y aura aussi une approche de la biodiversité de la ville. Lyon étant traversée par deux fleuves, comme vous le savez - le Rhône et la Saône - ce qui est le cas de Namur et de Liège. On établit déjà les parallèles, les questions de biodiversité et d'énergie hydraulique pourraient ainsi être ainsi abordées lors de plusieurs rencontres proposées.

Est prévue aussi la visite d'un écoquartier à Grenoble. Nous irions aussi à Grenoble, à 100 kilomètres de Lyon, mais nous le savons tous puisque beaucoup d'entre vous ont déjà été aux sports d'hiver en voiture.

Je parlais de tout le volet énergie renouvelable et construction. Il y a un deuxième volet sur l'économie sociale et solidaire, contact via le pôle de compétitivité Tenerdis avec les universités afin d'aborder la problématique des *Smart Grids*, un développement important en Rhône-Alpes concernant également les *Sustainable Cities,* actionnariat de compétitivité chimie-environnement, et cætera.

Il y aura également la visite du Quartier de la Soie à Vaulx-en-Velin et un programme des murs peints qui vise à inciter les habitants à s'identifier à leur quartier et à se l'approprier.

Un contact interviendra aussi avec le LUTB - Lyon Urban Truck & Bus - pôle de compétitivité transports collectifs de personnes et de marchandises en milieu urbain articulé autour de Renault Trucks qui se trouve à Lyon. Je ne fais pas de publicité.

Enfin, on parlera plus de Lyon ville-phare en termes de lumière.

Je vais pouvoir économiser quelques lectures, vous pourrez prendre connaissance de ce document, mais c'est évidemment la gestion énergétique également en matière d'éclairage public de toute la ville de Lyon.

C'est un programme que je crois – excusez l'expression – relativement alléchant, intéressant, qui nous est proposé par M. Thonon, délégué de l'AWEx.

Notre secrétaire et ses services ont établi un budget. Il est nécessaire que je vous en donne connaissance en commission afin d'approuver l'ensemble de cette proposition de mission dans sa globalité.

Le budget relatif à cette mission est estimé sur base d'une participation de huit parlementaires, comme cela avait été évoqué, il y a un mois, avec la répartition selon la clef D'Hondt, soit quatre PS, deux MR, un cdH, un Ecolo, ainsi que la secrétaire de la commission, c'est-à-dire neuf personnes. Il n'est pas interdit, mais c'est entre nous, de faire des glissements entre partis si vous arrivez à convaincre des collègues.

Quand je comptabilise les billets de train, hébergement, repas, et cætera, nous arrivons à une somme de 14 555,62 euros. La transparence commande de vous donner très précisément cette somme. Le départ, je le précise, se fera de Bruxelles. S'il y en a qui habitent plus près de Lille - je sais qu'il y en a - et qui seraient intéressés, cela coûterait plus cher. Nous avons établi un budget au départ de Bruxelles. Je suppose que cela ne fera pas de grandes difficultés.

Si nous pouvons être d'accord - et nous devons prendre position aujourd'hui parce que vous imaginez bien que le délégué de l'AWEx doit absolument confirmer l'ensemble des rendez-vous et doit organiser tout cela parce que c'est en février, c'est encore un peu loin, mais c'est quand même relativement proche pour tous les rendez-vous avec toutes les personnalités notamment - nous en prendrons acte et cela pourra ainsi - n'est-ce pas, Madame la Secrétaire – être analysé par le Bureau en pleine connaissance de cause.

Y a-t-il des remarques sur le calendrier, sur le programme et sur le budget ? Tout le monde est-il d'accord ? Si tout le monde est d'accord, j'invite les formations politiques à penser déjà à leurs représentants pour que, évidemment, nous ne soyons pas contraints, au cours de la dernière semaine, à nous demander qui y va puisqu'aussi bien Mme Berger, notre secrétaire, devra en prendre connaissance. Communiquez au plus vite à Mme Berger qui sera susceptible d'y aller, sous réserve bien sûr d'approbation par le Bureau. Sommes-nous parfaitement d'accord ? Tout le monde est d'accord, magnifique ! Merci.

Ceci était le plus gros point, en fait.

**PROJET ET PROPOSITIONS**

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 ET 1 *bis*)**

**PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - ANNEXES 2 ET 2 *bis*) ET (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1, 1 *bis* - ANNEXES 2 ET 2 *bis*)**

**BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 9 partim) ET (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1, 1 *bis* - ANNEXE 9 *partim*)**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen :
- du projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1 *bis*);
- du programme justificatif afférent aux compétences du Ministre du Développement durable et de la Fonction publique (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexes 2 et 2 *bis*) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1, 1 *bis* - Annexes 2 et 2 *bis*)
- du budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 *partim*) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1, 1 *bis* - Annexe 9 partim).

Il s'agira ensuite, dans le deuxième volet, de tous les travaux budgétaires, d'envisager l'année 2013. Mais commençons par le commencement à savoir l'ajustement 2012.

*Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** - Qui souhaite être rapporteur ? Mme Saenen ? Je propose que, pour tous les travaux, nous désignions deux rapporteurs parce que, si quelqu'un s'en va, je suis pour l'orthodoxie de nos travaux. Mme Saenen et un second, M. Crucke qui est en pleine forme ?

Mme Saenen et M. Crucke sont désignés en qualité de rapporteurs à l'unanimité des membres.

Tout le monde est d'accord sur ce duo intéressant. Merci beaucoup. Nous avons démarré dans la bonne humeur, on va donc continuer.

*(Rires)*

Il y a le programme justificatif afférent aux compétences du ministre du développement durable, de la fonction publique, le budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne et les observations de la Cour des comptes. Nous aurons l'occasion d'en discuter et puis nous voterons.

Monsieur le Ministre, souhaitez-vous intervenir d'emblée ?

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Oui Monsieur le Président. Si c'est possible, comme chaque année, même encore plus que chaque année, j'ai un exposé qui est commun et qui file du second feuilleton d'ajustement sur l'initial 2013, pour la bonne et simple raison qu'il y a aussi, à la charnière entre 2012 et 2013, une opération de préfinancement que vous avez certainement vue sur les deux outils économiques.

**M. le Président.** - C'est sur l'ajustement ?

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Je vous disais, Monsieur le Président, que je souhaitais, si c'est possible pour vous, comme chaque année, présenter les deux parce que, plus encore que les autres années, cela se justifie par le fait qu'il y a une opération charnière à l'ajusté 2012 de préfinancement en 2012 de dépenses 2013 pour les outils dans le secteur du logement. À la demande du ministre du budget, on a trouvé des pistes pour alléger 2013 en permettant, à l'ajusté 2012, de prendre en avance des financements. Ma présentation est en fait à la charnière sur les deux.

**M. le Président.** - Bien.

*Exposé de M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique*

**M. le Président. -** La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - D'abord peut-être, la partie propre au second feuilleton d'ajustement, puisque le second feuilleton d'ajustement a été réalisé dans un contexte – je crois qu'il ne faut pas le nier, vous avez assisté hier aux travaux de la Commission des finances – défavorable qui a nécessité la mise en œuvre de mesures d'économie supplémentaires par rapport au premier ajustement. Cela se traduit par la mise en œuvre, de manière transversale, d'une réduction à concurrence de 1,2 % du solde global des dépenses primaires.

Cette réduction avait cependant été anticipée par le biais du blocage administratif, vous vous en souviendrez, c'était lors du premier ajustement 2012. Par ailleurs, les évolutions principales dans les

différents secteurs relevant de ma compétence sont les suivantes :

- en matière de fonction publique, les crédits de rémunérations intègrent différents transferts budgétaires au départ des crédits des ministres concernés afin de couvrir les différents recrutements décidés par le gouvernement. La nouvelle allocation de base relative à la dotation de fonctionnement de l'Ecole d'administration publique conjointe de la Fédération et de la Wallonie est pourvue à hauteur de 750 000 euros afin de mettre en œuvre l'accord de coopération conclu le 10 novembre 2011 entre la Communauté française et la Région wallonne ;
- concernant le logement, la première tranche du refinancement des organismes à finalité sociale a été prévue au sein du programme 16.11 relatif au secteur privé. Au programme 16.12, une intervention de trois millions d'euros dans le coût social de la couverture des loyers dans le logement public est prévue via le Fonds de solidarité ;
- en matière de recherche, l'ajustement se caractérise par une hausse des crédits d'ordonnancement consacrés aux entreprises, aux centres de recherche et aux universités. Ces crédits ont été revus afin de faire face aux besoins en ordonnancement et d'assurer ainsi le soutien de la région à l'ensemble des opérateurs actifs dans le secteur de la recherche. Par ailleurs, certaines allocations de base ont été revues pour tenir compte des besoins budgétaires constatés. C'est le cas notamment des allocations de base dédicacées au cofinancement européen et au Plan Marshall 2.vert dont la montée en puissance s'accentue à l'occasion de cet ajustement.

Au global, les programmes dédicacés à la recherche voient leurs moyens augmenter de 10 millions, 10,8 millions d'euros, pour être précis, en crédits d'engagement et de 31,5 millions d'euros en crédits d'ordonnancement.

En matière de recherche toujours, des moyens ont été dégagés pour prévoir une dotation exceptionnelle pour l'octroi de mandats de recherches : ce crédit est destiné à financer des chercheurs universitaires dont les résultats des recherches serviront à alimenter les recherches industrielles liées aux priorités stratégiques de la région.

Je dois aussi vous signaler le mécanisme de préfinancement dont je vous parlais. Certains chiffres auront pu vous surprendre, à l'ajusté 2012 en hausse forte et à l'initial 2013 en baisse parallèle. Un préfinancement a en effet été effectué à la demande du ministre du budget pour soulager quelque peu le budget 2013 et c'est bien volontiers que les organismes appartenant au secteur du logement s'y sont prêtés, cet exercice budgétaire s'avérant encore plus difficile en 2013 que les précédents.

La dotation 2012 de la SWCS, de 30,5 millions d'euros à l'initial, passe à 40,5 millions d'euros au second ajustement. Ce n'est pas pour amplifier les politiques de 2012, c'est simplement pour préfinancer celles de 2013. Elle est réduite en 2013.

Un mécanisme similaire a été engagé pour la SWL, faisant passer la dotation de 39,96 millions d'euros en crédits d'engagement et de 29,5 millions d'euros en crédits d'ordonnancement à, respectivement, 64 millions en crédits d'engagement et 49 millions d'euros au second ajustement, en crédits d'ordonnancement.

Par le jeu de parallèle, une réduction a été effectuée en 2013 en crédits d'engagement comme en crédits d'ordonnancement. Ne soyez donc pas surpris, parce que, au-delà de cela, comme je le disais, le budget initial 2013 de la région a été élaboré dans un contexte particulièrement difficile, forçant à réaliser – et c'est dans tous secteurs confondus – des efforts substantiels. Il ne sert à rien de le cacher et de venir devant vous présenter des augmentations partout, je crois qu'aucun ministre ne sera en mesure de le faire. Le contexte a été dressé hier par le ministre du budget.

C'est en tenant compte de cette contrainte que le présent budget a été élaboré. Son impact peut être perçu dans l'ensemble des divisions organiques qui relèvent de mes compétences. Il est également important de souligner les autres éléments qui ont infléchi l'élaboration des budgets des différents secteurs. En matière de fonction publique, les crédits de rémunération s'élèvent à 468 millions d'euros à politique constante, c'est-à-dire en intégrant l'évolution naturelle des coûts, en limitant l'engagement des contractuels dans l'attente de l'entrée en service de statutaires pour occuper les emplois déclarés vacants. On en a déjà parlé dans cette commission, la politique en matière de fonction publique, pour l'année 2013, visera à poursuivre la mise en œuvre des mesures concrétisant la Déclaration de politique régionale. Pour rencontrer les objectifs d'une plus grande homogénéité des compétences au sein du SPW, une plus grande cohérence dans sa gestion et dans le développement de la logique transversale, il est prévu, d'une part, de supprimer l'emploi de Directeur général de la DGT1 et un emploi de directeur suite à la fusion du Secrétariat général de la DGT1 et, d'autre part, de renforcer le rôle du Secrétariat général et du Comité stratégique du SPW.

Dans le cadre de la formation des agents et d'une objectivation des promotions, une des difficultés de la législature est la mise en place d'une École d'administration publique. C'est aujourd'hui chose faite.

L'École d'administration publique commune à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région wallonne a

pour principales missions la formation initiale, la formation de carrière et la formation continue transversale du personnel des services des gouvernements et des organismes d'intérêt public, la formation en vue de l'obtention du certificat de management public et la formation continue des agents des pouvoirs locaux pour les fonctions de management, ce n'est plus un secret pour ceux qui suivent attentivement les travaux de cette commission.

L'école sera chargée, à partir 2013, de l'organisation des premiers cycles de formation devant mener à l'obtention du certificat de management public.

Dans le cadre de la réforme du régime des mandats, seuls les titulaires du certificat du management public et les personnes y assimilées, auront la possibilité d'être désignés pour occuper les emplois attribués par mandat.

En ce qui concerne le programme dédié aux équipements et fournitures, il connaît inévitablement une baisse de ses crédits, conformément aux décisions prises par le conclave budgétaire. Partout où c'est possible, les frais de fonctionnement du SPW ont été comprimés en sorte qu'en 2013, chacun sera amené à se serrer un peu la ceinture.

L'effort est aussi important que le signal, dans la mesure où nous arrivons à une économie additionnelle de plus de 8 % par rapport à l'an dernier.

Le programme relatif aux implantations immobilières consacre, bien entendu, des indispensables moyens requis par les travaux de mise en conformité des bâtiments qui sont propriétés de la Wallonie. Ces travaux se justifient tant pour des motifs sanitaires que de sécurité ou d'intégrité du patrimoine.

À l'heure où la Wallonie se prépare à accueillir de nouvelles compétences, de nouveaux fonctionnaires et, potentiellement, de nouveaux biens en provenance du Fédéral, il eut été mal venu de sabrer dans les dépenses relatives à l'entretien de ce qui existe déjà. Néanmoins, pour tout nouveau programme, on devra attendre d'y voir plus clair sur ce qui provient du Fédéral.

De même, les investissements liés à la rénovation énergétique des implantations sont maintenus, qu'il s'agisse de travaux d'isolation, de remplacement d'équipement de chauffage, ou de production d'eau chaude par des technologies plus performantes.

Plusieurs dossiers d'investissement en faveur du développement durable seront également à l'ordre du jour, tant en matière de cogénération que de photovoltaïque.

En ce qui concerne l'alliance Emploi-Environnement, l'année 2013 finalisera les quelques actions du plan pluriannuel qui reste à lancer et assurera le suivi de celles qui sont actuellement en cours. Il s'agira en outre de mettre en place une méthodologie d'évaluation des premières alliances Emploi-Environnement.

L'année 2013 est caractérisée par un doublement des montants consacrés aux prêts à taux zéro de l'écopack, soit 100 millions d'euros, afin de répondre aux nouvelles demandes. C'est, pour moi, un élément majeur de ce budget difficile de 2013 que de pouvoir doubler les montants dégagés pour l'écopack.

On rappellera que ce nouveau dispositif s'inscrit dans le cadre de l'alliance Emploi-Environnement et qu'il a pour objectif d'amener les ménages qui, sans cette politique, se seraient contentés d'un chantier de rénovation ponctuel, à se lancer dans un chantier plus ambitieux et avoir ainsi une incidence plus grande sur la qualité de leur logement.

L'écopack a rencontré un véritable succès depuis son lancement en mai 2012, preuve qu'il répond à un besoin manifeste de nos concitoyens.

*(Réaction d'un membre)*

En matière de logement, l'année 2013 sera caractérisée par le refinancement de nombreux acteurs du secteur tant privé que public. Des moyens importants sont réservés pour l'ensemble des organismes à finalité sociale tels que les AIS qui sont invitées à prendre en gestion des logements supplémentaires, et ce, à l'aide de subventions ou d'avances pour travaux. Le tout est complété par une agence et une aide au loyer, l'allocation pour les grands logements.

Je suppose que M. Crucke va me reposer des questions sur ce que je viens de dire. Néanmoins, je poursuis.

Ces organismes à finalité sociale, AIS, APL, RDQ, vont bénéficier de moyens nouveaux pour leur fonctionnement quotidien. En quatre ans, la dotation versée par le Fonds du Logement wallon pour les frais de personnel et de fonctionnement de ces organismes aura augmenté de 75 %. La politique de conventionnement menée par ces organismes est soutenue dans le cadre du Programme d'Ancrage communal 2012-2013 qui vont être également, ces moyens, plus que doublés en 2013.

Au niveau des acteurs publics, une intervention financière de la région au profit des SLSP qui mettent en location des nouveaux logements ou des logements rénovés sera créée afin de couvrir une partie du différentiel entre un loyer économique propre au bien loué et le loyer théorique qui doit être payé par l'occupant.

L'objectif consiste à soutenir la mobilisation du secteur dans le cadre d'une augmentation de l'offre de logement. Enfin, une allocation budgétaire sera créée en vue de prendre en charge le coût des ménages accompagnés socialement dans le logement public. C'est

un nouveau concept intégré dans la réforme du Code wallon du logement et de l'habitat durable.

En matière de politique de l'énergie, l'année 2013 sera consacrée à la poursuite des actions politiques déployées sous cette législature et à la concrétisation d'initiatives phares.

Ainsi, la mise en œuvre de la PEB sera étendue à de nouveaux bâtiments avec la réception de résultats hautement attendus d'études et de référentiels relatifs notamment aux bâtiments non résidentiels, à l'affichage des bâtiments publics et à l'amélioration continue de la méthode.

La transposition de la directive 2010/32 sera par ailleurs finalisée.

Concernant les économies d'énergie dans l'industrie, une partie importante des crédits sera consacrée à la poursuite et au renforcement du programme AMURE. En effet, c'est en 2013 que les accords de branche de deuxième génération seront mis en œuvre et il convient de donner aux entreprises sous-pression, en ces temps de crise économique, les moyens de se mettre en ordre de marche pour bénéficier pleinement des opportunités ouvertes par cette mesure.

De même, les actions d'encadrement et d'accompagnement des conseillers et facilitateurs URE seront poursuivies. Le secteur public bénéficiera également d'un soutien conséquent avec la poursuite des actions d'encadrement des communes, conseillers énergie, et cætera, mais aussi de nouveaux moyens dans le cadre d'un UREBA exceptionnel.

Autre axe essentiel de l'action politique en matière d'énergie : les mesures permettant de garantir et d'améliorer l'accès à l'énergie pour tous seront maintenues et un nouveau mécanisme sera proposé de manière à faire face à la recrudescence de la pauvreté énergétique dans notre région.

Enfin, des actions de soutien et de développement des énergies renouvelables seront poursuivies, tant en moyens d'encadrement, les facilitateurs notamment, qu'en termes de soutien à la recherche en matière d'énergie, à travers les projets sélectionnés dans le cadre des programmes mobilisateurs lancés sous cette législature, mais aussi de nouveaux projets ponctuels, technologiques et non technologiques.

Pour ce qui concerne la recherche, il est important de souligner que durant la grave crise économique que nous traversons, la recherche reste un levier indispensable pour redéployer notre économie et faire face aux défis sociétaux dans une optique de développement durable de notre région. À cette fin, le gouvernement de la Wallonie entend poursuivre la mise en œuvre de la stratégie 2011-2015 vers une politique intégrée de la recherche au service des chercheurs, que ce soit au sein des entreprises, des centres de recherche ou des universités présents sur son territoire.

Cette stratégie est mise en application à travers l'ensemble des mécanismes de financement propres à la Wallonie, c'est-à-dire outre les budgets dédiés au Plan Marshall 2.vert et au Fonds structurel européen, les crédits budgétaires regroupés principalement aux programmes 18.31, 18.32, 18.33, et 18.34 du budget régional. Je souligne l'inscription au programme 18.32, consacré aux aides aux entreprises, de dix millions d'euros supplémentaires en moyens d'action pour les avances récupérables à des entreprises, dont le financement de projets, de recherche et de développement.

Je croyais qu'on allait applaudir à ces dix millions supplémentaires.

Par ces investissements dans la recherche et l'innovation, le gouvernement entend poursuivre son soutien au redéploiement économique et à un développement durable de la Wallonie.

Voilà, Monsieur le Président, la présentation de deux budgets : l'ajusté 2012 et l'initial 2013 ; pas évidents, dans un contexte très difficile, avec cet accent sur la recherche et sur l'écopack. Je suppose qu'on en reparlera dans le cadre des échanges, toujours très intéressants, de cette commission.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur le Ministre.

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Frippiat, Auditrice adjointe à la Cour des comptes*

**M. le Président.** - Une précision : M. le Ministre a un peu groupé son exposé, à la fois sur l'ajustement et sur le budget 2013. Pour le rapport, étant donné que les instructions sont très précises à cet égard, nous devons bien faire, à la fois pour la discussion, le rapport de la Cour des comptes et le rapport tout court de nos travaux, une différence au niveau des points proprement dits. Vous avez globalisé, de sorte que votre exposé sera repris à la fois pour l'ajustement 2012, puisque tout est lié d'après ce que vous avez expliqué, et pour l'initial 2013. Ce sera à la fois les deux exposés qui se retrouveront dans le rapport en introduction si je puis dire du 3.1 de notre ordre du jour et du 3.2.

En ce qui nous concerne, chers collègues, j'insiste pour que nous scindions bien nos questions et nos débats. Je vais, d'ici quelques instants, céder la parole à la Cour des comptes qui, si elle est d'accord, dans la foulée de M. le Ministre, mais je préférerais, si c'est possible, de parler d'abord de l'ajusté 2012 et que nous ayons ensuite une discussion à ce niveau et un vote. Nous passerons après à l'initial 2013. C'est la procédure qui est ainsi faite et je m'y plierai puisqu'il y a autant de votes et de désignations de rapporteur pour les deux cas différenciés.

La parole est à Mme Frippiat, que je remercie de sa présence et de son travail, car elle n'a eu qu'un jour et demi pour se pencher sur ces excellents documents.

**Mme Frippiat**, Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Merci, Monsieur le Président.

Je vais donc bien scinder mes deux exposés. Le premier repose sur l'ajustement 2012.

Dans le cadre de l'analyse du projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012, parmi les matières qui intéressent la commission de l'énergie et du logement, de la fonction publique et de la recherche scientifique, la cour a examiné les crédits du programme 11.02, Affaires générales, Gestion administrative et pécuniaire, Fonctions publiques, archives et documentation.

Les crédits des allocations de base 01.01, de la provision interdépartementale, et 01.02, de la modernisation de la fonction publique, diminuent de 3,9 millions d'euros. Le programme justificatif du ministre en charge de la fonction publique justifie cette diminution par un transfert, je cite : «Vers les différentes allocations de base 11.03, en fonction des besoins constatés pour couvrir notamment les mesures de la convention sectorielle 2009-2010 ».

Pour rappel, l'accord sectoriel 2009-2010 pour la fonction publique wallonne a été conclu le 14 novembre 2011. Le ministre avait prévu une enveloppe budgétaire de 4,8 millions d'euros dédiés à cette convention, tout en précisant à l'époque qu'elle n'avait aucun impact et aucune conséquence sur la trajectoire budgétaire.

Selon les informations recueillies par la Cour des comptes, les montants des allocations de base 11.03, inscrits dans le second ajustement, ont été estimés sur base d'une extrapolation des crédits effectivement consommés fin octobre, et compte tenu des diverses décisions d'engagement ou recrutement approuvées par le gouvernement en cours d'année. Par ailleurs, les dépenses afférentes à la convention sectorielle 2009-2010, initialement prévues sur l'allocation de base précitée relative à la modernisation de la fonction publique, ont été imputées directement à charge des allocations de base 11.03, suite à une mise à jour du logiciel de paie Ulysse.

En matière de rémunérations et allocations du personnel, une nouvelle allocation de base 11.03 a été créée afin de pouvoir engager les dépenses relatives à 2012, qui devront être liquidées en 2013, mais qui ne pourront plus être payées sur des crédits reportés, compte tenu de la disparition des crédits non dissociés.

En effet, selon le SEC 95, les dépenses de personnel à la charge d'un employeur doivent être attachées à la période au cours de laquelle les prestations ont été effectuées. Cependant, certaines dépenses en matière de personnel pour le mois de décembre d'une année donnée sont parfois imputées au cours du mois de janvier de l'année suivante, ce qui entraîne un décalage entre les deux comptabilités.

Les dix millions d'euros prévus à cet ajustement sont ventilés comme suit :

- un montant approximatif de cinq millions est prévu pour payer les allocations liées aux prestations qui nécessitent des déclarations de créance, telles que les prestations irrégulières de nuit et de week-end, des allocations d'intérim des forestiers et des allocations diverses de risque. Les déclarations de créances relatives au dernier mois de l'année ne pourront en effet être payées que l'année suivante.
- un montant approximatif de 0,6 million d'euros est prévu pour les primes de productivité des ingénieurs civils, transférées des travaux publics.
- enfin, un montant approximatif de 4,4 millions d'euros est prévu pour les régularisations de traitement.

**M. le Président.** - Je vous remercie.

*Discussion générale*

**M. le Président.** - Après les remarques et observations faites par la Cour des comptes et de Mme Frippiat en particulier, j'ouvre la discussion générale plus spécifique sur cet ajustement 2012.

Qui souhaite prendre la parole ? Personne.

*Vote*

**M. le Président.** - Nous allons procéder au vote sur le projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*), le programme justificatif afférent aux compétences du Ministre du Développement durable et de la Fonction publique (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexes 2 et 2*bis*) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1, 1*bis* - Annexes 2 et 2*bis*) et le budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 *partim*) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1, 1 bis - Annexe 9 *partim*).

La Commission de l'énergie, du logement, de la fonction publique et de la recherche scientifique recommande, par 8 voix contre 3, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013, pour les sections et

programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre du Développement durable et de la Fonction publique.

Je me permets de préciser, sous le contrôle de Mme Saudoyer, Vice-Présidente, que je trouve que, en tant que président de commission, indépendamment du fond du problème, il est relativement inacceptable d'avoir reçu les exposés généraux tardivement par rapport à ce qui est indiqué dans notre règlement. Je le dis, pas spécialement à M. le Ministre Nollet, mais je le dis de manière générale. Tout le monde l'a reconnu en Conférence des présidents. Cela a mis nos collaborateurs, tous groupes confondus, dans des positions quasiment impossibles pour travailler ce week-end. Cela a mis la Cour des comptes dans des conditions quasiment impossibles pour gratter ce qu'il y a lieu de gratter. Je m'étonne d'autant plus, sous le contrôle de Mme la Vice-Présidente toujours, qu'il y a plus d'un mois que M. le Ministre Antoine a annoncé un beau matin à la radio qu'à l'issue de quelques heures de travail, l'accord était trouvé. Je dis quand même, indépendamment du fond, que pour travailler correctement soit sur un ajustement, soit sur un budget en tant que tel, ce n'est quand même pas tout à fait régulier ni respectueux du droit des parlementaires et de toutes celles et tous ceux qui travaillent à ce budget.

Je voulais le dire en toute neutralité. D'ailleurs, tous les présidents de commission le feront respectivement avec plus ou moins de nuances. Il fallait que cela soit dit.

*Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE (DOC. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - ANNEXES 2, 2*bis*, 2*ter* ET 2*quater*) ET (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXES 2, 2*bis*, 2*ter* ET 2*quater*)**

**BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC (DOC. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 9 *partim*) ET (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 9 *partim*)**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*);
- Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Développement durable et de la Fonction publique (Doc. 4 - IVa (2012-2013) n° 1 - annexes 2, 2*bis*, 2*ter* et 2*quater*) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) n° 1 - annexes 2, 2*bis*, 2*ter* et 2*quater*)

Budget des organismes d'intérêt public (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 *partim*) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 *partim*)

*Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** - Mme Saenen et M. Crucke sont désignés en qualité de rapporteurs à l'unanimité des membres.

*Exposé de M. Nollet, Ministre de l'Énergie, du Logement, de la Fonction publique et de la Recherche scientifique*

**M. le Président.** - À ce sujet, nous avons déjà entendu M. le Ministre Nollet dans sa présentation globalisée sur l'ajustement 2012 et le budget 2013. Y a-t-il des compléments d'information, Monsieur le Ministre, par rapport à 2013 ?

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Non, je n'ai rien à ajouter.

**M. le Président.** - Dans l'ordre du jour, une question orale est jointe. Monsieur Stoffels, souhaitez-vous la poser maintenant ou après les observations de la cour ?

**M. Stoffels** (PS). - Je dirais, d'abord les travaux budgétaires. Pour la question orale, je verrai si je la développerai ou si je la poserai ultérieurement. Je ne peux pas garantir que la discussion sur le budget 2013 se déroulera de la même façon que l'ajustement 2012.

**M. le Président.** - Nous verrons. Il y a toujours des petites surprises dans cette commission.

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Frippiat, Auditrice adjointe à la Cour des comptes*

**M. le Président.** - La parole est à Mme Frippiat.

**Mme Frippiat**, Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 a été déposé au Parlement wallon le 23 novembre 2012, après le délai de la mi-novembre fixé par l'article 10 du décret du 15 décembre

2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement wallon.

La Cour des comptes n'a reçu ces documents nécessaires à l'exercice de sa mission légale que le 29 novembre. Il s'agit de la première application du décret précité du 15 décembre 2011. Les nombreuses dérogations prévues dans le dispositif des dépenses montrent l'état d'impréparation de la région pour l'application des principes contenus dans la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales relatives au budget, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes applicable à partir du 1er janvier 2013.

Des matières afférentes aux compétences de M. le Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, il en ressort notamment un commentaire relatif aux crédits consacrés aux rémunérations du personnel du SPW.

Les salaires proprement dits, les cotisations sociales à charge des employeurs et les autres charges sociales de l'employeur sont prévues aux allocations 11.03 des programmes 01 fonctionnels des différentes divisions organiques.

Les crédits totaux des allocations de base 11.03 prévus au budget 2013 sont en hausse de 0,4 % par rapport aux crédits du budget initial 2012. Ils sont cependant en baisse de 1,9 % par rapport au budget ajusté 2012.

Les prévisions budgétaires se basent sur un relevé statistique des effectifs de l'année antérieure. Le tableau de la page 35 du rapport compile le relevé des effectifs communiqués dans les budgets 2012 et 2013.

Au 30 juin 2011, le SPW comptait 9 718 agents. Sur base des prévisions d'entrée et de sortie du personnel prévu en 2011 et en 2012, le budget 2012 prévoyait un effectif total de 9 524 agents, soit une diminution de 194 unités. Le budget 2013 renseigne en définitive 9 861 agents au 30 juin 2012, soit une augmentation de 143 unités. Cependant, le nombre d'équivalents temps plein accuse, lui, une diminution de 2,3 %.

La cour constate, que d'après les données reprises dans le rapport, le nombre d'agents statutaires est en diminution. Le nombre d'équivalents temps plein présente en outre une variation à la baisse, moins 6,6 %, supérieure à la diminution globale en équivalents temps plein, moins 2,3 %. En revanche, les emplois contractuels, dont le nombre était présenté en diminution dans les prévisions du budget initial 2012, augmentent en termes d'effectif, plus 5,5 %, qu'en termes de TP, plus 5,4 %.

Je vous remercie pour votre attention.

*Discussion générale*

**M. le Président.** - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Stoffels.

**M. Stoffels** (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous assistons à un exercice budgétaire qui se déroule dans un contexte social, économique difficile.

Il a fallu passer à une série de serrements de ceintures, et suivant les ministres, les ceintures ont été plus ou moins serrées. Le contexte budgétaire tel qu'on le voit arriver pour les années prochaines risque de ne pas profondément s'améliorer. Probablement, le budget 2014 s'inscrira dans la ligne droite du budget 2013. Il va encore falloir faire des économies. Les budgets 2015 et suivants vont en plus être caractérisés par un transfert de compétences fédérales vers la région qui ne seront pas toutes accompagnées de 100 % de moyens budgétaires, ce qui risquera de nous mettre encore une fois dans une position où il va falloir faire une série d'arbitrages.

La question qui se pose est de savoir si le budget 2013 donne pour l'ensemble des politiques qui sont importantes les bonnes indications ou si une série d'interrogations en découlent.

En ce qui concerne le budget du ministre ici présent, je vois qu'encore une fois, vous faites partie des enfants gâtés du gouvernement.

Si je compare le budget initial 2012 avec le budget initial 2013, je vois qu'en moyens d'action, globalement parlant, vous perdez 0,03 % du budget et en moyens de payement, vous augmentez de 1,14 % du budget. Il ne faut pas comparer le deuxième ajusté 2012 avec le budget initial 2013. Il faut comparer les deux budgets initiaux.

En étant l'enfant gâté du gouvernement sur le plan budgétaire, je suppose qu'en termes de résultats, cela se traduira par une série de concrétisations que l'on pourra, à la fin de la législature, observer sur le terrain.

C'était une première remarque générale.

Deuxième remarque générale en prenant l'exemple d'un défi qui nous attend parmi d'autres. Cela concerne la politique du logement. Je vois qu'une série de mesures sont prises dans le secteur du logement privé, compensées en partie par l'alliance Emploi-Environnement. Pour le secteur du logement public, cela me paraît quelque part le début d'un désinvestissement.

Alors que sur le plan du logement, nous avons une série de défis à rencontrer, notamment sur le plan démographique. D'ici 2020, nous compterons à peu près 280 000 personnes en plus qu'il va falloir loger. Évolution démographique liée au vieillissement de la

population. Il faudra dorénavant ne plus penser la politique du logement uniquement en termes de briques, mais en termes de briques et de services.

Nous devons faire face à une série de risques sociaux qui apparaissent. Nous devons faire face à des difficultés que connaît le secteur du logement en ce qui concerne la qualité de l'habitat existant, que ce soit sur le plan de la performance énergétique ou encore sur le plan de la salubrité et de la sécurité. Nous devons surtout faire face à un manque d'offres de logements.

Je veux bien que l'on réhabilite du logement existant pour y loger des personnes, mais réhabiliter un logement existant n'augmente pas directement l'offre. Cela améliore certainement la qualité, mais n'augmente pas le nombre de logements alors que nous en avons grandement besoin.

Je tenais uniquement à citer un défi sous l'angle de vue du logement qui peut être à la fois aussi un défi sous l'angle de vue énergétique, sous l'angle de vue de la création d'activités économiques et d'emplois, sous l'angle de vue d'une politique de relance dont nous avons grandement besoin.

La question va devoir être posée et elle ne sera pas posée pour la dernière fois aujourd'hui. Je suppose que dans le courant de l'année 2013, elle réapparaîtra à plusieurs reprises.

Est-ce que les moyens que nous affectons aux différentes divisions organiques, aux différents programmes, permettent de répondre aux ambitions qui sont les nôtres pour ce qui concerne l'ensemble des politiques ?

Avant d'entrer maintenant dans le débat du budget, je souhaite poser quelques questions introductives.

Dans le chapitre des dépenses, les articles 11, 12, 13, 14, et cætera, je vois une série d'articles qui commencent par « par dérogation ». La dérogation apparemment devient coutume dans un budget. « Par dérogation à l'article 26, § 1er du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et la comptabilité des services du gouvernement ».

Ces dérogations permettent des glissements de budget entre allocations budgétaires au sein d'un même programme entre différents programmes : parfois l'article 13, par exemple, entre des divisions organiques, ou l'article 25 entre ministres au sein d'une même division organique.

Je me pose la question. Je pense qu'il doit être possible, même dans une période de crise, de respecter au maximum ce que j'appellerai l'orthodoxie budgétaire.

Deuxième interrogation que je me fais. Je vois que ce projet de décret concernant le budget 2013 modifie également le Code du logement. Prenons par exemple l'article 22 qui modifie les articles 200*bis* et 200*ter* du Code du logement. Je peux encore accepter que ce type de modification, lorsqu'il y a un lien direct avec le budget, puisse figurer dans un budget, mais quel est le lien direct de l'article 24 par rapport au budget où il s'agit encore une fois de modifier le Code du Logement ?

Par ailleurs, on a récemment voté avec les commentaires des uns et des autres, mais quel est le lien direct entre cet article 24 et le budget ? Quel est par exemple le lien entre le fait que le gouvernement peut charger la Société wallonne du Logement de la réalisation d'un rapport d'audit d'une société ? Dans un délai qu'il détermine, il informe immédiatement la société. À défaut pour la Société wallonne du Logement de déposer le rapport d'audit dans le délai. Le gouvernement peut décider de sa réalisation.

Je veux bien que tout audit puisse aussi porter sur les questions budgétaires, mais la portée de cet article 24 va nettement plus loin. Il aurait, à mes yeux, fallu que ceci soit intégré dans la réforme du Code du logement que l'on a voté récemment ou alors que l'on en fasse un décret à part entière.

Pour l'article 23, je vois que l'agrément des guichets de crédit social agréés en date du 30 juin 2010 en vertu de l'article 176.2 du Code wallon du logement et de l'habitat durable est prolongé jusqu'au 30 juin 2013. Par rapport à cela, il va falloir se remettre en mémoire que plusieurs guichets ont déjà épuisé leur enveloppe budgétaire de novembre et décembre. La situation est particulièrement critique dans certaines régions comme celle de Charleroi. En plus, si l'agrément doit encore bénéficier d'une prolongation, cela traduit implicitement qu'un certain travail n'a pas été fait jusqu'à présent. Si le travail avait été fait, on n'aurait point eu besoin de cette prolongation.

Il en est de même que dans l'article 24 où il est dit que l'article 88 § 1er, 4° du Code du logement abrogé par le décret de février 2012 est rétabli jusqu'au 30 juin 2013 dans la rédaction suivante. Je ne vais pas la citer. Il en est encore de même pour l'article 165 bis. Cela veut dire que, depuis cette réforme du Code du logement, il y a des travaux en chantier qui n'ont pas encore été terminés.

C'est là-dessus que je souhaiterais avoir quelques explications, si c'est possible.

En ce qui concerne la fonction publique, je viens directement au budget. La politique en matière de fonction publique pose une série d'interrogations. On doit parfois se poser la question de savoir si le gouvernement subit les événements ou s'il les prévoit. La Cour des comptes a mis en lumière certaines incohérences : dans le budget global pour 2013, les allocations de base 11.03 sont en hausse de 0,4 % par rapport aux crédits, par rapport au budget initial 2012,

mais ils sont en baisse de 1,9 % par rapport au budget ajusté 2012.

En juin 2011, le SPW comptait 9 718 agents. Le budget 2012 prévoyait un effectif de 9 524 agents, soit une diminution de 194 personnes et le budget 2013 renseigne en définitive 9 861 agents au 30 juin 2012 soit une augmentation de 143 personnes.

Cependant, le nombre d'équivalents temps plein accuse une diminution de 2,3 %. Très clairement, le nombre de statutaires est en diminution et les emplois contractuels sont en augmentation. La première question que je souhaite poser par rapport à cela est la suivante : en quoi ceci correspond-il à la Déclaration de politique régionale sur base de laquelle nous avons accordé la confiance au gouvernement ? Dans la Déclaration de politique régionale, il est écrit que l'emploi statutaire doit être respecté par rapport à toute autre forme d'emploi.

Je vois que, dans les mouvements tels qu'ils sont projetés – je prends le document à la page 27 du document annexe II – dans l'ensemble, parmi les contractuels, en 2013, il va y avoir 106 équivalents temps plein en entrée et 316 en sortie. Les sorties ne seront pas compensées par de l'emploi contractuel parce qu'en entrée, pour les contractuels, je vois zéro tandis que pour les sorties, il s'agit de 180 équivalents temps plein. Cela veut dire qu'on est face à un « dégraissement » du SPW de l'ordre de plusieurs centaines d'équivalents temps plein. C'est un constat. Mais je m'interroge par rapport aux entrées 2013. Plus particulièrement encore quand je lis que, pour le niveau A, il y a 157 personnes qui vont rentrer au SPW et que cela fait l'équivalent, en arrondissant, de 40 équivalents temps plein. Cela veut dire que les personnes seront engagées à quart temps. Il en est de même pour la catégorie C où on a des rentrées, comptées en effectifs, de 114 personnes, mais, en équivalent temps plein, 30 unités, cela fait à peu près un tiers par personne pour cette catégorie. Je souhaite que le ministre nous explique sa politique en matière de recrutement du personnel, tout d'abord de gestion globale du personnel et, deuxièmement, en matière de recrutement des personnes qui vont devoir travailler au niveau du SPW.

En ce qui concerne le programme relatif aux implantations immobilières – je fais un lien direct avec le budget lié à la fonction publique – je lis la justification, l'exposé particulier du ministre. « Le programme relatif aux implantations immobilières consacre les indispensables moyens requis par les travaux de mise en conformité des bâtiments qui sont propriété de la région, tant pour des motifs sanitaires que de sécurité ou d'intégrité du patrimoine. À l'heure où la Wallonie se prépare à accueillir de nouvelles compétences, de nouveaux fonctionnaires et potentiellement de nouveaux biens en provenance du Fédéral, il aurait été malvenu de sabrer dans les dépenses relatives à l'entretien de ce qui existe déjà.

De même, les investissements liés à la rénovation énergétique des implantations sont maintenus, qu'il s'agisse de travaux d'isolation ou de remplacement d'équipement de chauffage et de production d'eau chaude par des technologies plus performantes. Plusieurs dossiers d'investissements en faveur du développement durable seront donc également à l'ordre du jour tant en matière de cogénération que de photovoltaïque. »

Voilà la justification que l'on peut lire dans l'exposé particulier. Lorsqu'on compare l'évolution globale des crédits « implantations immobilières », on constate que les moyens d'action et les moyens de paiement diminuent respectivement de près de 2,5 millions d'euros et de 3 millions d'euros. C'est un constat qui n'est pas en conformité avec le contenu de l'exposé particulier. Comment explique-t-on les diminutions ? Les crédits pour la mise en place de marchés publics durables subissent une nouvelle diminution. N'est-ce pas un peu contradictoire avec la politique telle qu'affichée ?

Voilà quelques interrogations pour ce qui concerne le programme de la fonction publique et de la gestion immobilière publique.

J'arrive maintenant au programme du logement.

En ce qui concerne le secteur du logement privé, il y a probablement une série d'interrogations que je vais devoir vous soumettre. Observons tout d'abord qu'il y a une diminution dans les moyens d'action, de l'ordre du 4 millions d'euros et, dans les moyens de paiement, de l'ordre de 4,5 millions d'euros pour l'année 2013 comparé toujours au budget initial 2012.

En matière de logement privé, la réduction est de l'ordre de plus ou moins 3 à 3,5 % en ce qui concerne les moyens, mais à l'intérieur de ce programme, je vois un glissement très favorable aux AIS, donc en faveur du logement conventionné.

Ces AIS sont effectivement invitées à prendre en gestion des logements supplémentaires – on peut s'en féliciter – et ce, à l'aide de subventions ou d'avances pour travaux. Le tout est complété par une aide aux loyers pour les grands logements que vous venez de nous exposer.

Globalement, en quatre ans, la dotation versée au Fonds du Logement wallon pour ces organismes aura augmenté de 75 %. La politique de conventionnement menée par ces organismes est soutenue par le programme d'ancrage 2012.

On peut, face à cette augmentation, légitimement vous interroger et vous inviter à nous faire le bilan de cette politique afin de savoir de quelle manière cette augmentation substantielle de moyens en faveur du logement conventionné se traduit en termes de résultats, que ce soient en résultats généraux ou encore en résultats spécifiques pour cette tranche de la population

qui concerne les familles nombreuses.

La politique de soutien à la réhabilitation sera adaptée en tenant compte du développement des primes à l'énergie, mais aussi de l'écopack qui couvre de très nombreux travaux de réhabilitation sous forme de travaux induits.

Je vois que des subventions à la SWCS ont été diminuées par rapport à l'ajusté, mais il y a eu des avances dans le deuxième ajustement 2012, ce qui peut, d'une part, expliquer la logique, mais, d'autre part, interpelle par rapport au montant nécessaire pour répondre aux besoins.

Je suppose que la SWCS a eu besoin de cet argent en 2012 déjà pour pouvoir faire face à une certaine demande, c'est d'autant plus vrai, comme je le disais il y a quelques instants, que certains guichets du Crédit social ont épuisé leur enveloppe budgétaire de novembre et de décembre.

Lorsque je vous disais que la situation serait particulièrement critique, tel est le cas dans la région de Charleroi où de nombreux citoyens qui entrent dans les conditions se voient dès lors renoncer à leur achat. L'application du système d'enveloppe mensuelle est critiquée par une série de guichets. Je souhaite, Monsieur le Ministre, que vous fassiez également le point sur cette situation.

Qu'en est-il du système d'attribution des enveloppes ? Une avance ne pourrait-elle pas être attribuée aux huissiers qui ont épuisé leur enveloppe ?

Quelles dispositions comptez-vous prendre pour remédier à cette situation ?

Venons-en maintenant aux détails. Je vois qu'une série d'inscriptions budgétaires répondent au phasing out par rapport au prêt jeune ou encore par rapport au prêt tremplin.

Ce phasing out vise des dossiers qui avaient été contractés avant 2009 ou encore plus loin dans le passé.

Il en est de même parce qu'en partie, l'assurance contre la perte de revenus était liée à la philosophie du prêt tremplin.

Puis-je vous demander, Monsieur le Ministre, de nous dire pendant combien de temps on va encore devoir faire face à ce phasing out, d'une part, et, d'autre part, de comparer les enseignements qu'on a pu tirer par rapport à l'analyse des programmes des prêts jeunes et prêts tremplin avec le nouveau dispositif écopack ? Je vois que, dans l'alliance Emploi-Environnement, vous prévoyez une dépense sous forme d'avances récupérables de l'ordre de 100 millions d'euros, alors que, dans le budget des recettes, il y a une recette estimée de l'ordre de quatre millions d'euros.

Évidemment, la recette que vous attendez pour 2013 correspond à un nombre limité de mois pendant lesquels l'écopack a pu être accordé, puisqu'il s'agit d'un dispositif en vigueur depuis le mois de mai. Il ne couvre pas une année entière. La question est de savoir quel est le rapport entre les dépenses accordées sous forme d'avances récupérables et les avances qui rentrent sous forme de recettes. Tout cela nous permettra, lorsqu'on comparera le prêt jeune, le prêt tremplin et l'écopack, de voir si on n'a pas reproduit les mêmes erreurs que celles de vos prédécesseurs.

C'est une question à analyser en détail parce que, selon la tranche de revenus à laquelle appartient le demandeur de l'écopack, cela peut prendre 12 ans. Cela varie entre 5 et 12 ans en ce qui concerne le remboursement.

En ce qui concerne les primes, il est vrai que les primes au logement ont subi des variations assez importantes, d'une part, parce qu'on a intégré la prime double vitrage dans les dispositifs primes-logement, mais aussi, d'autre part, qu'on a introduit en même temps un dispositif de primes à l'énergie. Je vois qu'en termes de nombre de dossiers, vous prévoyez pour 2013, 8 500 primes à la réhabilitation classique et 20 000 primes double vitrage.

Cela veut dire que, pour la rénovation, la réhabilitation classique qui est directement liée à la problématique de salubrité et à la sécurité du logement, on sera confronté avec une diminution du nombre de dossiers qui vont pouvoir être accordés, alors que l'état du logement existant présente une série de difficultés sur le plan de la performance énergétique certainement, mais aussi sur le plan de salubrité ainsi que sur le plan de la sécurité du bâtiment.

Il va falloir nous donner plus de détails pour décrire dans quelles mesures les travaux induits dans le cadre de l'écopack ne vont pas augmenter le nombre de demandes de prime à la réhabilitation. Vous savez très bien que les avances récupérables que je peux obtenir en sollicitant l'écopack doivent être remboursées en fonction du solde restant dû dont je vais déduire la prime. Il y a fort à croire que le nombre de primes par le biais de l'écopack va probablement augmenter, que ce soit dans le volet du PEB ou du logement classique. Très clairement, l'entièreté de ce qui a été avancé, l'entièreté des 100 millions qui sont prévus ne va pas pouvoir être récupéré parce qu'il y a cette fameuse philosophie qui consiste à limiter le remboursement au solde restant dû dont on va déduire, je venais de le dire, les primes.

En ce qui concerne les assurances contre la perte de revenus, je suis particulièrement étonné de voir, là aussi, une diminution du nombre de dossiers. Évidemment, pour 2009-2010, l'assurance sur le solde restant dû était couplée au prêt tremplin, mais je compare par rapport aux années 2005-2006-2007. Nous savons tous que

notre société évolue. On a encore entendu aujourd'hui matin les rapports qui ont été établis par l'OCDE et qui montrent que nous serons confrontés à un appauvrissement des populations, ce qui conduira une série supplémentaire de ménages dans cette zone de risques qui consiste à ne plus pouvoir honorer ses mensualités et de devoir faire appel à ce que l'on a prévu dans le cadre de l'assurance contre la perte de revenus.

En ce qui concerne une série d'allocations budgétaires qui fonctionnent déjà depuis un certain temps, serait-il – peut-être pas aujourd'hui parce que la demande vous arrive en des termes relativement courts – possible de nous dresser le bilan des politiques menées jusqu'à présent pour ce qui concerne le nombre de logements conventionnés, de logements réhabilités, les types de travaux en fonction desquels ils ont été réhabilités et le nombre de logements pour lesquels des prêts sociaux ont été accordés, que ce soit pour acheter et rénover ou encore pour construire des logements.

D'après les informations qui m'arrivent, le dispositif en matière de SWCS ne permettra pratiquement plus à un candidat à un emprunt hypothécaire social de construire un logement. C'est un dispositif qui est certainement applicable à une série d'opérations du style achat ou achat avec rénovation, mais, dans la plupart des cas, me disent les guichets avec lesquels j'ai des contacts – ce ne sont pas uniquement des guichets de l'arrondissement de Verviers, je vous l'assure – pour des opérations de constructions nouvelles, généralement, le dispositif, en ce qui concerne la valeur vénale à ne pas dépasser, risque de poser problème. Il risque, dans la plupart des cas, d'être dépassé, ce qui aboutirait à un refus en ce qui concerne une demande en matière de prêt social.

Ainsi, face à la politique du logement et, surtout, aux besoins de création de nouveaux logements, je vous demande de nous faire le bilan de ce qui a été le travail de la SWCS et du Fonds du Logement en 2012, puis, sur base de cela, de nous faire la prospective de ce que vous estimez que la Société wallonne du crédit social et le Fonds du Logement vont produire en 2013 comme prêts accordés aux particuliers, prêts destinés à la création de nouveaux logements. C'est d'autant plus important qu'on doit se mettre en tête que, pour l'instant, il y a des guichets dont les activités sont quasiment arrêtées.

En ce qui concerne le logement conventionné, une question particulière m'intéresse parce qu'elle a été abordée il y a un certain temps déjà : dans le cadre du secteur du logement privé, si une SLSP s'engage sur la voie du logement conventionné, rentre-t-elle dans le cadre du programme logements privés ou reste-t-elle, pour cette activité-là aussi, dans le cadre du logement public ? Deuxièmement, je souhaite savoir où on en est en ce qui concerne la mise en œuvre du dispositif qui est attendu depuis très longtemps afin de permettre aux SLSP de s'activer également en matière de logement conventionné.

Je viens maintenant au logement public. Je vois que, par comparaison au budget initial 2012, en moyens d'action, vous prévoyez une réduction de l'ordre de 36 millions d'euros et, en moyens de paiement, une réduction de l'ordre de 35 millions d'euros, ce, sur base d'un programme qui, en 2012, prévoit un engagement, de la part de la région, de l'ordre de 137 millions d'euros. Je veux bien qu'une certaine partie de cette réduction s'explique par des avances que vous avez accordées en 2012, mais je ne pense pas que ce soit la totalité de l'explication.

En ce qui concerne les différents programmes, je souhaite vous poser quelques questions. Concernant, par exemple, la subvention octroyée aux SLSP, où en est-on en matière d'arrêté du gouvernement ? Quels sont les critères ? Quel est le nombre des dossiers qu'on prévoit de satisfaire avec 3,5 millions d'euros ? Il est écrit : « Doit-on se poser la question de savoir s'il s'agit d'une opération à caractère pilote ou s'agit-il d'une opération qui, une fois lancée, sera reconduite vers les années ultérieures ? ». C'est une information que, probablement, les gestionnaires des SLSP liront avec beaucoup d'attention dans le compte rendu, parce qu'il y a aussi des lecteurs de nos comptes rendus.

Concernant les projets expérimentaux d'accompagnement social dans les SLSP, l'accompagnement social a été un grand chapitre de la réforme du Code du logement. Je vois, en moyens d'engagement et en moyens de liquidation, un demi-million d'euros. Sera-t-il satisfaisant pour répondre à la demande probable du secteur ou cela va-t-il devoir faire l'objet d'un ajustement dans le courant de l'année 2013 ?

Je vois également une dotation à la SWL pour le développement d'un outil de gestion immobilière et pour la certification énergétique. Il s'agit essentiellement de l'outil visant à créer le cadastre du logement, mais je m'interroge toujours par rapport au début et à la fin. En d'autres termes, quels sont les montants déjà engagés et quel va encore être le montant que l'on va devoir engager après 2013 pour que l'opération cadastre du logement soit menée à bonne fin ?

En ce qui concerne le relogement, mais comme vous avez promis un demi-million pour alimenter temporairement le fonds, celui-ci va devoir être alimenté au départ des amendes que les inspecteurs demanderont aux bailleurs qui ne respecteront pas les critères de l'article 3 du Code du logement.

En ce qui concerne la dotation de la Société wallonne du Logement destinée à l'augmentation de l'offre de logements publics, en crédits d'engagement, 10 millions d'euros, en liquidation, zéro, un encours en début 2013 de 173 millions d'euros auxquels vont s'ajouter les 10 millions d'euros de l'année 2013 pour faire, à la fin de l'année 2013, un encours de 183

millions d'euros qui va devoir être apuré sur les années 2014, 2015 et les exercices ultérieurs. L'essentiel, d'ailleurs, va devoir être apuré sur les exercices ultérieurs.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, d'être un peu curieux d'entendre votre réponse et de savoir sur quels délais cet encours va pouvoir être apuré, dans la mesure où il s'agit d'une dotation pour augmenter l'offre en logements publics. Ceci, dans le cadre de l'ancrage local du logement, en vue d'augmenter l'offre en logements locatifs sociaux, au moyen de transit et d'insertion.

En ce qui concerne la dotation à la Société wallonne du Logement destinée au financement de travaux de réhabilitation, de restructuration, d'adaptation, d'amélioration, de conservation, après les programmes PEI, je vois qu'il y a une inscription de 29 millions d'euros pour financer un programme exceptionnel, visant la sécurité et la salubrité par parc locatif social.

Il y a une deuxième allocation budgétaire, alimentée de l'ordre de 36 millions d'euros, qui est une dotation additionnelle à la Société wallonne du Logement destinée au financement des travaux de réhabilitation de logements gérés par la Société wallonne du Logement et les sociétés de logement de service public. Il s'agit là du financement du PEI suivant le plan financier. Nous sommes donc, pour l'année 2013, en présence de la continuité en matière de PEI et en présence d'un programme exceptionnel.

Je vois que les engagements vont se faire sur l'année 2013, et la totalité des paiements de ce programme exceptionnel également sur l'année 2013. J'espère qu'à la fin de l'année – vous avez raison – la totalité des chantiers aura pu être réalisée. Je souhaiterais avoir quelques réponses. S'agit-il d'un programme exceptionnel, une espèce de one shot ? Ou s'agit-il d'un investissement qui aura tendance à se représenter d'année en année en investissements récurrents ?

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

C'est l'AB 51.11.

Je vais passer une série d'autres questions pour arriver au budget énergie.

Le budget énergie, comparé au budget initial de 2012, connaît une légère diminution de l'ordre de 3,5 à 4 %, soit de l'ordre de quatre millions d'euros pour les moyens d'action et de l'ordre de trois à quatre millions d'euros pour les moyens de paiement.

Ce budget avait profité d'une augmentation assez importante, notamment en matière de moyens de paiement, lors du deuxième ajustement 2012. Cette augmentation se marque principalement au niveau d'une prime énergie.

En ce qui concerne ce programme 16.31 – Energie, au total, il y a 81,5 millions d'euros en moyens d'action, dont 5,8 millions d'euros consacrés aux études relations publiques, documentation et des études, soit 7 à 8 % du budget consacré à des études dans le secteur de l'énergie. Si j'additionne ce montant consacré aux études aux autres montants consacrés aux études des années précédentes, cela fait déjà un fameux paquet d'études qui doivent se trouver dans les armoires du gouvernement et de l'administration. La question est de savoir dans quelle mesure il est utile de continuer à étudier autant alors que l'investissement pratique, sur le terrain, s'avère nécessaire et urgent.

Je ne vais pas reprendre l'entièreté des remarques que j'avais préparées pour ceci, mais seulement quelques-unes, notamment liées aux primes énergie.

En ce qui concerne les primes énergie, vous prévoyez une réduction du montant de 42 millions d'euros à 38 millions d'euros. En même temps, vous inscrivez dans le Plan Marshall 2.vert, comme l'année précédente, un montant de cinq millions d'euros. Évidemment, vous lancez une grande opération d'écopack. Plus l'écopack sera un succès, plus le nombre de primes à l'énergie qui vont devoir être accordées par la région va augmenter. Là aussi, je me pose la question : quel est le lien entre le système écopack et les inscriptions budgétaires très concrètes que je vois dans ces allocations budgétaires 53.02 et 53.04 ?

Je me pose la question si, à l'avenir, le budget tel qu'il est prévu pourra tenir la route – je l'espère en tout cas – vu que l'on doit très probablement s'attendre à une augmentation substantielle du nombre de primes à l'énergie qui vont être sollicitées par les particuliers dans le cadre du régime écopack qui, je le souhaite, sera une réussite.

En ce qui concerne les cinq millions d'euros inscrits pour les primes énergie dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, je me demande pourquoi travailler sur deux allocations budgétaires différentes, sauf éventuellement pour des raisons purement budgétaires ou pour des raisons de contenu. Qu'y a-t-il de spécifique à ces primes accordées dans le cadre du Plan Marshall 2.vert comparé aux primes consacrées dans le cadre du budget classique, dans le cadre de l'allocation 53.02 ?

En ce qui concerne les contrats, les subventions, les transferts au secteur public en vue d'investissements matériels et immatériels, y compris les projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie, une inscription a été prévue en faveur des programmes UREBA, EP-URE. Cela concerne l'éclairage public : le remplacement de lampes à vapeur de mercure haute pression qui seront interdites à partir de 2015. Je souhaite savoir quel est l'objectif précis pour 2013 en cette matière.

Je déplore que l'allocation budgétaire 81.02, où il s'agit de développer, avec l'aide de la région, des

mécanismes de tiers investisseur, soit pourvue de zéro moyen.

Soyez rassuré, j'arrive à la fin de mes propos.

J'en arrive au programme 16.41 – Première alliance Emploi-Environnement. En lançant la disposition écopack – j'en ai déjà parlé à deux ou trois reprises – on aura fait de la même manière que votre prédécesseur lorsqu'il a lancé le système Solwatt. Il a créé une série d'attentes de la part de la population qui a répondu à l'appel, mais on a suffisamment discuté au sein de notre commission pour savoir combien il est nécessaire de corriger les dispositifs qui étaient entrés en vigueur à l'époque pour des raisons de gestion globale du dispositif.

Cent millions d'euros pour l'écopack, cela permet de remettre en état environ 3 333 dossiers si tous les emprunteurs vont jusque 30 000 euros – le montant maximal de ce qu'ils peuvent emprunter – de 5 000 dossiers si les emprunteurs ont une moyenne de 20 000 euros ou de 10 000 dossiers si les emprunteurs restent à un niveau moyen de 10 000 euros par dossier.

Autant le montant de 100 millions d'euros peut paraître impressionnant, autant par rapport aux besoins en ce qui concerne la remise en état sur le plan PEB du logement existant, on doit constater qu'à côté des masses budgétaires que l'autorité publique va pouvoir investir, il va falloir très probablement négocier, avec le secteur de la construction, un accord de branche qui vise à ce qu'un maximum soit aussi investi par le secteur privé dans le sens de la mobilisation de l'épargne. On en a parlé lors de la commission précédente. Nous avons une épargne qui est assez importante et qu'il va falloir, à mes yeux, mobiliser, car le secteur public à lui tout seul ne parviendra probablement pas à mettre sur la table suffisamment de masses budgétaires pour que le logement existant soit remis à un niveau PEB qui correspond aux attentes actuelles de façon significative.

Le rapport, en ce qui concerne les recettes qui sont chiffrées de l'ordre de quatre millions et les dépenses qui sont chiffrées de l'ordre d'une centaine de millions, je vous en ai déjà parlé, je ne reviens plus sur cette question, mais elle est importante dans la mesure où je souhaite éviter que le dispositif écopack subisse, tôt ou tard, le même sort que les dispositifs prêts jeunes.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Reuter.

**Mme Reuter** (MR). - Monsieur le Président, je me contenterai d'évoquer le thème du logement et mon excellent collègue, M. Crucke, évoquera les autres volets du budget 2013.

Premièrement, concernant tous les articles du décret budgétaire relatifs au logement - puisqu'il y en a qui modifient le Code wallon du logement - je rappellerai que lorsque nous avons voté ce code, toute une série d'amendements avait été déposée. Vous les avez tous rejetés, Monsieur le Ministre, alors qu'ici, on voit bien dans les modifications d'articles présentés qu'il y a pas mal de choses qui n'étaient pas finalisées dans ce code. Plutôt que de voter un code incomplet, on aurait peut-être pu prendre le temps puisqu'on n'était plus à une heure près. Je vous rappelle qu'on avait voté à 5 heures du matin. On aurait peut-être pu prendre le temps de le terminer et vous auriez pu prendre la peine d'examiner les amendements qui vous avaient été proposés, que ce soit par l'opposition, par la majorité et même par l'UVCW.

On pensait que votre code était parfait puisque vous n'aviez accepté aucune modification. Force est de constater que vous-même, aujourd'hui, apportez toute une série de modifications sur lesquelles je vais bien évidemment vous interroger sur des points précis.

M. Stoffels a d'ailleurs évoqué beaucoup de choses avant moi et cela fait toujours du bien de voir que, finalement, la majorité fait notre travail d'opposition. C'est d'ailleurs très reposant puisque tout le travail est fait par la majorité et nous nous demandons encore à quoi sert l'opposition.

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

Nous n'en sommes pas encore là, Monsieur le Ministre.

Concernant l'article 20, il y a toute une série de modifications. Le premier paragraphe est complété par des mots comme « ou d'avance remboursable » et toute une série de choses – je ne vais pas toutes vous les citer sinon je dépasserai mon temps.

Concernant l'article 21 et 22, il y a toute une série de modifications. J'aimerais donc que vous puissiez nous détailler l'objectif de tous ces articles. Pour quelle raison cela n'a pas été intégré dans le projet de décret qui modifie le Code wallon du logement ? Quand on lit le justificatif, on se rend bien compte que si le code avait été réfléchi en son temps, tout cela aurait pu être intégré et nous ne serions pas là en train d'en discuter aujourd'hui.

Plus précisément, sur l'article 23 qui concerne l'agrément des guichets de crédit social. On en a déjà parlé l'an dernier puisqu'il y a déjà eu une prolongation de cet agrément par un cavalier budgétaire. On en est au même point cette année. Mon collègue, M. Jeholet, vous a interrogé pour savoir où on en était. La réponse était assez farfelue, mais je ne vais pas y revenir. Pour quelle raison n'avez-vous pas anticipé ce problème ? Pourquoi, encore une fois, lors de la révision du Code wallon du logement, cela n'a-t-il pas été prévu ? Pourquoi revenir, cette fois encore, avec un cavalier budgétaire ?

On sait très bien que cette solution-là ne tient pas la route puisque c'est beaucoup plus fragile juridiquement. Je pense qu'il est peut-être temps de répondre, mais cette fois, de manière cohérente.

Lorsque vous avez répondu à mon collègue, vous indiquiez que le cabinet étudiait les propositions de la Société wallonne du crédit social et que le choix devait être fait entre soit modifier le code et, ensuite, présenter au gouvernement les projets d'arrêté de la Société de crédit social, soit inviter la société à revoir sa copie en tenant compte du carcan actuel du code.

Aujourd'hui, avez-vous une réponse ? Pour quelle raison aucun texte n'a été déposé ? Quand comptez-vous apporter une solution définitive qui soit, cette fois, solide juridiquement, à ce problème et qui ne soit plus un bricolage que vous nous présentez depuis deux années consécutives ?

En ce qui concerne les audits, à l'article 24, il y a là aussi toute une série de modifications. Il y a les paragraphes 2, 3, 4, 5, 6 et 7. Quel est l'objectif de tous ces articles ? Encore une fois, pourquoi cela n'a-t-il pas été intégré dans le Code wallon du logement ?

Pourquoi passez-vous par un cavalier budgétaire ? Quelle sera la fréquence des audits ? Allez-vous revoir la fréquence des audits comme demandé par M. le Ministre Antoine, qui était de tous les trois ans pour les sociétés de logement ?

En ce qui concerne l'article 64 et l'entrée en vigueur de l'arrêté du gouvernement relatif au statut spécifique du personnel, applicable à la Société wallonne du crédit social, quand ce statut spécifique sera-t-il prêt ? Où en est-on aujourd'hui ?

L'article 96, il s'agit du plan de redéploiement des sociétés de logement de service public, cet article dit : « Le gouvernement est autorisé à procéder au rééchelonnement de la dette des sociétés ». J'aimerais savoir, Monsieur le Ministre, le nombre de sociétés de logement qui sont concernées, lesquelles, quel est le montant des dettes et quelles sont les modalités précises de ce rééchelonnement ?

J'en viens au logement public, Monsieur le Ministre, avec quelques chiffres. Sur les neuf dernières années, 4 782 logements ont été mis en service. Ce qui représente 531,3 logements en moyenne, c'est-à-dire beaucoup moins des 2 000 logements par an promis sous la précédente législature. On est obligé de se rendre compte que ce nombre a tendance à diminuer continuellement alors que M. Stoffels l'a d'ailleurs très bien rappelé, les besoins augmentent, la population augmente et il va falloir, à un moment donné, trouver des solutions. Les quatre dernières années ont été marquées par une mise sur le marché d'un nombre de logements inférieur à la moyenne des neuf dernières années. Quand on regarde les perspectives démographiques, c'est 14 098 logements exactement qui doivent être mis sur le marché, soit 1 007 par an, c'est-à-dire deux fois plus que le rythme de ces neuf dernières années et trois fois plus que le rythme que l'on connaît depuis 2011. Sans cela, on sait très bien que le marché locatif privé sera lui aussi mis sous pression.

Pour résumer, cela fait dix ans que la région n'a pas mis sur le marché si peu de logements sociaux et il faut remonter à 15 ans pour dénombrer si peu de logements sociaux dans l'ensemble du parc.

Revenons sur cette fameuse réforme du Code wallon du logement qui a fait couler beaucoup d'encre. On l'avait évoqué à l'époque, lors des discussions au sein de cette commission, mais elle n'a absolument pas réglé le problème principal qui est le sous-financement structurel du logement social. Le coût social, la différence entre le coût de revient du logement augmenté des frais de gestion d'accompagnement social et d'entretien quotidien à long terme, est loin d'être assumé par la région. Plus les sociétés de logement louent, plus elles perdent de l'argent, on le sait, on l'a déjà dénoncé. Elles doivent renoncer à entretenir le parc faute de moyens ou alors elles sont contraintes de vendre pour éponger leurs déficits. On sait très bien que la vente des logements sociaux n'est pas une priorité du gouvernement.

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

On en a déjà discuté, mais on peut y revenir. Nous, nous sommes d'accord de vendre, mais ce n'est pas ce que vous mettez en œuvre. La vente, elle existe, elle est possible, on le sait depuis longtemps. Nous défendons, nous, la mise en vente qui permettrait d'avoir suffisamment de moyens pour rénover, mais ce qu'on propose aussi, c'est d'avoir des logements sociaux qui tiennent compte un minimum des moyens nécessaires. C'est un débat que l'on peut avoir longtemps, mais peu importe, je suis prête à l'avoir aujourd'hui s'il le faut. On en a déjà parlé, mais je vais quand même revenir dessus.

À partir du moment où un logement n'est pas rénové, est insalubre et dont les charges coûtent plus cher que le loyer, les sociétés de logement sont évidemment en déficit. C'est du bon sens, c'est mathématique, c'est comme cela.

Ce qui est clair aujourd'hui, c'est que la réforme n'apporte pas de solutions à ce problème-là. On sait très bien que le sous-financement est structurel et qu'il n'y a pas de solution apportée.

C'est bête, parce que j'allais justement vous dire que tout n'était pas tout à fait mauvais. Je ne suis pas sûr que je vais le dire.

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

Je suis déçue. Des propositions – M. Jamar est là pour en témoigner – nous en avons fait beaucoup. Nous avons discuté lors de l'examen de la réforme du code, vous avez toujours tout rejeté, vous n'avez jamais voulu écouter, et preuve en est qu'aujourd'hui la majorité tient un discours beaucoup plus dur que moi qui suis dans l'opposition à l'égard de votre réforme du Code wallon

du logement.

On peut prendre le temps de faire l'inventaire de toutes les propositions concrètes et constructives que nous avons faites pour améliorer la gestion du logement social de notre région, de toute façon, vous n'en tiendrez pas compte et l'on sait très bien aujourd'hui que tant que vous aurez ce logement entre vos mains, cela ne va pas s'améliorer.

Je voulais en arriver au système d'attribution du logement social. Au dire des acteurs de terrain, on aurait pu espérer un système d'attribution qui soit amélioré, qui soit plus simple, plus lisible, qui a une simplification administrative pour les acteurs de terrain. Cela n'a pas été tout à fait le cas, même si – je vais avancer sur ce qui n'est pas tout à fait mauvais – il faut reconnaître certaines petites avancées, par exemple, les règles de proportionnalité qui sont assouplies en fonction de la composition des ménages. Là, c'est un peu de bon sens, cela ne fait pas de mal, même pour un ministre Ecolo. On tient enfin compte de l'âge, du sexe des enfants, on tient compte des situations de cohabitations, des exceptions, on essaie de traiter de façon égalitaire l'ensemble des candidats locataires et pas seulement les nouveaux. Il y a une certaine amélioration, il faut le reconnaître aussi, dans l'harmonisation des traitements.

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

Mais, il y a un mais, Monsieur le Ministre, ce serait trop beau.

On sait très bien que l'application du mécanisme est d'abord incompréhensible, que les nouvelles modalités sont extrêmement complexes et que cela ne va pas se faire en deux temps trois mouvements, que tout cela va mettre énormément de temps à être compris avant d'être mis en œuvre. Quand on voit la complexité, on se rend bien compte que les délais de mise en œuvre ne vont pas être tenables et les locataires vont se retrouver coincés à devoir prendre des décisions difficiles dans des délais difficiles. On va se retrouver encore une fois face à des situations qui ne viennent pas en aide aux personnes qui en ont besoin, mais bien au contraire, des personnes qui vont se retrouver avec des loyers intenables alors que d'autres pourront se le permettre.

On a beaucoup entendu parler de cet aspect, qui n'est pas neuf. Vous l'avez d'ailleurs dit dans la presse, les changements de modalité, l'incitation donnée aux locataires à changer de logement si celui-ci est devenu trop grand ou bien de payer 25 euros par chambre excédentaire.

Je ne considère pas que c'est un traitement égalitaire, Monsieur le Ministre. Soit on le fait pour tout le monde. Vous incitez, mais que va-t-il se passer ? Encore une fois, ceux qui n'ont pas les moyens de payer cet excédent vont devoir changer de logement parce qu'ils ne peuvent pas payer. Ils vont se retrouver parfois dans une situation difficile parce que, dans l'urgence, il faut encore proposer un logement, et on sait très bien qu'ils ne sont pas tous accessibles tout de suite. Il y aura une ruée de certaines personnes qui vont chercher, mais qui ne vont pas trouver parce qu'ils n'ont pas les moyens de faire autrement, et puis, il y aura les familles qui peuvent se payer les 25 euros supplémentaires par chambre. Cela veut dire que les locataires ne sont pas du tout égaux devant ce procédé.

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

Soit vous l'obligez pour tout le monde, et c'est la même chose pour tout le monde. Vous avez un logement trop grand, vous êtes obligé de muter. Mais vous savez très bien que, aujourd'hui, vous n'avez pas les moyens de répondre à cela. C'est une chose. Mais là, que faites-vous ? D'un côté, vous dites : « On voudrait bien que vous changiez de logement, mais vous n'êtes pas obligé de le faire et si vous avez les moyens de payer le supplément, payez-le ». Ce n'est pas logique, et cela veut dire que tous les locataires ne sont pas traités de la même manière.

**Un membre –** Vous êtes pour le modèle hollandais.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - C'est cela en fait.

**Mme Reuter** (MR). - Je préfère qu'on réponde au problème des 45 % de logements sous-occupés, de façon équitable pour tout le monde, et de la même façon pour tout le monde, et qu'on ne crée pas une inégalité supplémentaire.

Vous me demandiez quelles étaient nos propositions pour régler ce problème des logements sous-occupés, où il y a des chambres excédentaires – mais si vous ne m'écoutez plus, je peux arrêter tout de suite, je vote contre. Nous votons tout de suite, n'est-ce pas Monsieur le Président. Mes collègues avaient déposé des propositions pour mettre un terme à ce genre de problèmes. C'était notamment le cas de la proposition sur les baux à durée déterminée. Le fait de mettre des baux à durée déterminée règle les choses. Cela permet de revoir, de façon régulière, la situation et de proposer à la fin du bail, si la situation familiale a changé, un logement qui soit adapté.

Il n'y a pas de contrainte, pas de paiement supplémentaire pour une chambre excédentaire. On revoit la situation de la personne à la fin du bail, tout simplement. Un bail est déterminé. À la fin du bail, si le logement public proposé ne correspond plus, on déménage, mais c'est le cas aujourd'hui puisque ceux qui ne veulent pas déménager, ils paient plus cher. C'est le même principe. C'est juste moins franc, c'est juste une façon détournée d'obliger des personnes à bouger, mais je préfère les choses directes, franches et claires. Parce qu'ici, on fait semblant de dire qu'on n'impose rien à la personne, qu'on laisse le choix et que tout se fait sur

base volontaire, mais c'est tout à fait hypocrite. Ce n'est absolument pas sur base volontaire ! Seules les personnes qui pourront payer plus pourront rester.

Pour moi, c'est une mesure qui est tout à fait hypocrite ; je préfère une situation claire, la même pour tout le monde : on a un bail à durée déterminée et à la fin du bail, on revoit la situation. Le logement public, le logement social, ce n'est pas un dû à vie, c'est un moyen d'aider des personnes en situation difficile à un moment donné. C'est cela un logement social. Si la situation du ménage change, si la personne, le chef de famille qui n'a pas d'emploi retrouve une situation qui lui permette de quitter le logement social, de s'émanciper, c'est quand même le but recherché. Il y a aujourd'hui, et ne me dites pas que ce sont des clichés, cela existe et j'en connais, des personnes qui sont dans leur logement depuis 30 ans, 40 ans, et qui se disent : « Pourquoi je déménagerais ? Je suis bien, j'entretiens ma maison. Non, je ne suis pas riche, mais je vis bien. Oui, j'ai trop de chambres. Et alors ? On ne m'oblige pas à partir, pourquoi je partirais ? ». Et pendant ce temps-là, il y a 36 000 ménages, dont 8 000 familles avec enfants, qui attendent un logement et qui sont en difficulté.

**M. le Président.** - Chacun pourra s'exprimer à son tour. Mme Reuter a la parole. Vous pouvez l'interrompre trois ou quatre fois. Je le ferais pour un membre d'un autre groupe, mais il y a un brouhaha permanent. Laissez-la s'exprimer et vous aurez le droit de prendre la parole. Vous pourrez le dire tout à l'heure, Monsieur le Ministre.

**Mme Reuter** (MR). - Merci, Monsieur le Président. Toujours est-il que ce que j'évoque là, ce n'est pas juste un article budgétaire, c'est une réflexion, c'est une conviction. C'est une façon de faire qui, pour moi, n'est pas correcte vis-à-vis des locataires, des personnes qui attendent.

Et quand je dis qu'il faut qu'un logement social soit à durée déterminée parce que la situation d'un chef de famille peut changer, je ne vois pas ce qu'il y a d'antisocial, je ne vois pas où est le problème. C'est normal d'aider ceux qui en ont besoin, à un moment donné. J'ose espérer que des personnes qui sont en difficulté aujourd'hui pourront régler leurs problèmes, trouver un travail, trouver des solutions et s'émanciper, accéder à la propriété un jour, et non pas rester dans ce logement social pendant que d'autres familles attendent. Moi, j'estime que le logement social ne doit pas être à durée indéterminée.

Oui, bien sûr, si la personne ne s'en sort pas, on ne va pas la sortir de ce logement social. Ce n'est évidemment pas le but, mais simplement, on vient en aide. Si la personne n'en a plus besoin à un moment donné, on la laisse s'envoler de ses propres ailes et on ne vient pas dire : « Si vous voulez, restez, il y a des personnes qui dorment avec leurs enfants dans la voiture, mais ce n'est pas grave, restez chez vous surtout puisque vous avez les moyens de payer vos chambres excédentaires ». Non, moi, j'estime que ce n'est pas comme cela que doit être conçu le logement social.

J'ai encore malgré tout de nombreuses questions que je voudrais évoquer et notamment le fameux plan PIVERT, dont on a aussi beaucoup parlé dans cette commission. J'aimerais savoir où il en est. Qu'en est-il de son financement ? Quels sont les délais ?

La question des audits, je vous l'ai déjà posée. Allez-vous revoir l'engagement du Ministre Antoine d'auditer les sociétés de logement tous les trois ans ?

Je vais laisser mes collègues poursuivre et je reviendrai éventuellement pour des questions de détail, si vous me le permettez, Monsieur le Président.

**M. le Président.** - La parole est à M. Langendries.

**M. Langendries** (cdH). - Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de capter l'attention du ministre en faisant mon travail de parlementaire de la majorité et peut-être le travail de l'opposition aussi, puisque certains ont apparemment eu l'occasion de le faire. Ceci étant, c'est le travail du parlementaire de faire son analyse, qu'elle soit critique, positive ou négative, et d'obtenir des réponses de la part du ministre.

Monsieur le Ministre, concernant le budget dédié à la partie logement : au niveau du logement dans le secteur privé et concernant le programme 11. Le programme 16.11 est caractérisé par le maintien des politiques lancées en 2010, tel que le Plan HT, facilitant l'accès à la propriété et appliqué tant par la SWCS que par la FLW. J'ai une question particulière par rapport à cela. Au niveau communal, sur le cas des arrêtés d'expulsion, le code a créé un dispositif dit de relogement. Ce dispositif, au niveau de sa mise en œuvre, nécessite la prise d'un arrêté du gouvernement qui doit définir notamment la durée du financement et les modalités.

Je souhaitais vous demander, Monsieur le Ministre, de manière précise, où nous en sommes dans l'effectivité de la mesure. Le code est entré en application au 1er juillet 2012, il n'empêche que quelques arrêtés sont encore nécessaires. Pouvez-vous faire le point sur la situation ?

*(Mme Saudoyer, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

En matière de logement public au programme 12, en 2013, le budget est caractérisé par la mise en œuvre d'une série de mesures qui sont la concrétisation de la réforme du secteur du logement public. C'est plus de 20 millions d'euros réservés à cette réforme. Une thématique a récemment fait l'objet de nombreux articles de presse. Pour être concret, c'était la semaine passée. Le 1er janvier 2013 verra l'entrée en vigueur de nouvelles règles pour l'attribution des logements sociaux

en Wallonie, mais l'Union des Villes et Communes ainsi que les 68 SLSP du sud du pays réclament tout simplement le report de votre arrêté relatif à l'application des nouvelles règles d'attribution des logements sociaux. Je souhaiterais avoir votre sentiment sur cet avis qui tranche complètement avec le procédé que vous souhaitez mettre en place. Je voudrais vous demander ce que vous feriez si le secteur refusait votre réforme de manière pleine et entière.

D'autres chantiers sont toujours en cours. Il reste notamment – on vous a déjà interrogé sur le sujet à de nombreuses reprises au parlement – la question de l'endettement des quatre SLSP les plus importantes en Wallonie. Je rappelle ces quatre sociétés les plus déficitaires : la Maison liégeoise, la Carolorégienne, le Foyer marcinellois et la Maison des hommes à Flémalle. Ces quatre SLSP, à elles seules ...

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - C'est la Maison liégeoise, Mons et deux sociétés à Charleroi.

**M. Langendries** (cdH).– Deux à Charleroi, excusez-moi.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point avec nous sur la situation actuelle de ces sociétés ? Leur situation évolue-t-elle dans le bon sens ?

Ensuite, une question importante pour la poursuite d'une politique du logement efficace en Wallonie pour la gestion du parc du logement en toute connaissance de cause : le gouvernement a prévu, dans la DPR, d'étudier la faisabilité de la réalisation du cadastre des logements. Je souhaitais vous demander, probablement pour la deuxième ou troisième année consécutive, ce qu'il en est de ce cadastre.

Enfin, toujours dans le secteur du logement public, je souhaitais vous demander de faire le point sur le problème des arriérés locatifs. On a effectivement eu une période de hausse entre 2005 et 2009. Puis on a eu, fin d'année 2010, un total des arriérés qui était en diminution de 12 %. Qu'en est-il depuis deux ans ? Qu'en est-il de l'encadrement de ces sociétés de manière particulière sur le sujet des arriérés locatifs ?

Je souhaitais faire le point avec vous sur quelques éléments au niveau de la fonction publique. On constate, pour ce qui est de l'enjeu du personnel, que le poste de rémunération-allocation est en augmentation, soit modérée, soit plus sensible dans la plupart des divisions organiques. Cette évolution est-elle due à ce qu'on peut appeler une évolution naturelle des coûts ou y a-t-il d'autres raisons derrière que vous pourriez nous exposer aujourd'hui ?

Un point sur l'École d'administration publique, qui a été créditée en 2012, au second ajustement, de 750 000 euros. Elle est aujourd'hui, dans le cadre de ce budget 2013, à nouveau créditée de 750 000 euros. Pouvez-vous nous dire que financent concrètement ces dépenses ?

Pour 2013, il est question d'organisation des premiers cycles de formation qui doivent mener à l'obtention du certificat de management public. Qu'en est-il des autres missions ? Selon quel calendrier seront-elles rencontrées ?

En matière énergétique, j'ai une question particulièrement sur l'AB 53.02 – Primes énergie. De manière générale, on remarque une diminution d'un montant engagé et ordonnancé de 8,9 % entre 2012 et 2013. J'oserais dire que cela ne nous surprend pas lorsqu'on sait que l'exercice 2012 a amené des ajustements budgétaires qui ont été faits à la baisse. La première diminution des moyens d'action et des moyens de paiement de l'ordre de 2,74 % et, en second lieu, de l'ordre de 34,29 %. Doit-on traduire la diminution de ces montants initiaux pour 2013 comme une réaction aux réalisations de 2012 ? Cela signifie-t-il qu'il faut attendre une diminution du nombre de dossiers relatifs aux primes énergie à l'avenir ? Quelles sont les perspectives pour 2013 ?

En matière de recherche, j'ai principalement trois questions. Une remarque générale frappe néanmoins les esprits puisque, dans votre exposé général, vous affirmez : « Durant la grave crise économique que nous traversons, la recherche reste un levier indispensable pour redéployer notre économie et faire face aux défis sociétaux dans une optique de développement durable dans notre région. Dans ce contexte, le gouvernement entend poursuivre son soutien au redéploiement économique et un développement durable de la Wallonie par des investissements dans la recherche ». Or, force est de constater que les chiffres à l'initial 2013, tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement, donnent une réduction sensible des crédits.

Monsieur le Ministre, comment expliquez-vous cette réduction des crédits qui est en totale contradiction avec l'exposé général rédigé dans les documents budgétaires que nous avons reçus. J'ai vraiment l'impression qu'il y a un décalage entre le discours et les actes. J'aurais aimé, Monsieur le Ministre, des éclaircissements à ce sujet.

Une réflexion au niveau de la Charte européenne du chercheur. Elle constitue un des volets de votre politique de recherche, c'est indéniable. Les universités estiment que l'implémentation de la charte nécessite des moyens en ressources humaines et financières. Jusqu'à présent, ces universités n'ont reçu aucun soutien financier pour l'implémentation de la charte. Au budget, on constate à l'ajusté une augmentation des crédits de 20 %. Par contre, au budget 2013, au niveau de l'initial, cette AB réduit en moyens d'action de 19 % et en moyens de paiement de 24 %.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous détailler à quoi est destinée cette AB qui, selon son intitulé, devrait

soutenir l'implication de la charte ? Entre-t-il dans vos intentions d'accorder des moyens financiers aux universités ? Si oui, selon quelles modalités et avec quels montants ?

Enfin, un élément, plus frais dans nos têtes, datant de ce matin : votre intervention dans la presse sur la réforme des centres de recherche agréés et le financement de la recherche fondamentale. La presse relaie ce matin une réforme des centres. S'agissant des CRa, pourriez-vous nous apporter des éclaircissements sur les contours de la réforme ? Avez-vous finalement consulté les centres de recherche sur cette idée de réforme qui est la vôtre ? Avez-vous une idée du calendrier et des éventuelles répercussions budgétaires ?

Il me revient qu'une étude de *benchmarking* a été réalisée pour envisager les expériences de bonnes pratiques. Pourriez-vous nous communiquer cette étude ?

Voilà, Monsieur le Ministre, les quelques questions que je souhaitais vous poser dans ce premier tour de table.

Merci pour votre écoute.

**Mme la Présidente.** -Merci Monsieur Langendries.

La parole est à M. Tachenion.

**M. Tachenion** (PS). - Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, je souhaiterais, vous vous en doutez, vous poser quelques questions pour obtenir des éléments de clarification concernant certains points relatifs au volet « recherche ». Je vais donc les énumérer en essayant d'être le plus précis possible dans mes questions pour, je l'espère, obtenir des réponses précises.

Concernant le programme 34 et les recettes affectées au Fonds pour la Recherche, nous savons que dans le dernier rapport sur la préfiguration de l'exécution des budgets, la Cour des comptes avait souligné que les recettes imputées au Fonds pour la recherche étaient supérieures aux prévisions du fait, d'une part de la mise en place d'une gestion plus systématique des créances et d'autre part, de l'application d'une règle obligeant les sociétés qui demandent une nouvelle aide à apurer au préalable leur dette relative à de précédents dossiers.

La Cour des comptes avait remarqué que l'encours des droits constatés restant à apurer au 31 décembre 2011 avait connu une progression au cours des deux dernières années, progression d'ailleurs importante puisqu'on passait de l'ordre de 5,5 millions d'euros en décembre 2009 à plus de 17 millions au 31 décembre 2011. La hausse de cet encours était principalement due au fait que le marché désignant les avocats chargés de poursuivre le recrutement avait pris cours en 2010 et qu'un nouveau marché global visant à désigner des avocats pour l'ensemble de l'administration wallonne n'avait pas été concrétisé pour des raisons qui n'avaient d'ailleurs pas été clairement expliquées.

Une nouvelle procédure a donc été lancée début 2011. Pouvez-vous donner quelques explications par rapport à l'évolution de cette situation en dressant, assez rapidement, un état des lieux.

Autre question que je souhaiterais vous poser concernant le programme 31, l'AB 01.12 Soutien au développement de stratégies « Proof of concept », pour reprendre l'expression en Anglais, a trait à l'évolution des Fonds de maturation eu égard notamment au processus de validation qui a été mis en place suite à la création de ces Fonds de maturation. On sait qu'il y a eu une évaluation du dispositif par l'AST, que le CPS a rendu également un avis positif concernant la mise au point de cet instrument qui permet de financer la preuve de principe. C'est toujours la difficulté pour les spin-off de valider leur processus en aval de résultats probants.

Et le gouvernement a décidé en septembre 2011 d'accorder à chaque académie une subvention de 350 000 euros pour poursuivre précisément cette mesure « fonds de maturation ».

Afin de mieux identifier les modalités d'éligibilité au Fonds de maturation, le délégué spécial, dans le cadre du suivi du Plan Marshall 2.vert, préconisait d'envisager la constitution de bonnes pratiques pour assurer une certaine égalité de traitement. il invoquait notamment des disparités dans les modalités de sélection des projets au niveau des universités, deux académies, Louvain et Wallonie-Bruxelles ayant opté pour des appels à projets tandis que l'académie Wallonie-Europe a développé une approche basée sur l'identification des projets ayant besoin d'une aide financière pour la réalisation d'un preuve de principe. C'est un peu, en quelque sorte, la démarche inverse.

Où en est-on dans les mesures destinées à garantir cette égalité de traitement et d'harmoniser les processus et modalités de sélection de ces projets au niveau des académies ? C'est une question un peu pointue, mais je ne doute pas que vous pourrez nous donner des éléments de réponse. Y a-t-il eu une évaluation approfondie de la mesure ? Est-elle en cours ? Sera-t-elle réalisée lorsqu'un nombre significatif de projets auront été menés à bien ? Bref, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le sujet ?

J'avais une autre question, elle est toujours d'actualité même si la presse de ce matin a levé un coin du voile, c'était une question relative au financement de Welbio. J'ai lu comme la plupart d'entre nous que....

*(Réaction d'un membre)*

Oui, c'est fait, mais peut-être pas à concurrence des montants envisagés ou, en tout cas, qui avaient été émis à titre de souhait. Je lis que finalement une décision est intervenue pour financer à concurrence de 6 millions

d'euros.

Pouvez-vous peut-être nous en dire un petit peu plus que ce petit article publié dans *Le Soir* de ce matin, sachant que ce financement était nécessaire pour 2003, mais que, à ce que j'en sais, on aurait espéré des montants supplémentaires. Le chiffre de 10 millions d'euros avait été cité, je lis six millions d'euros dans la presse. Pouvez-vous nous en dire un peu plus également à ce sujet par rapport à ce dossier qui est important ?

Pour presque en terminer, une petite réflexion concernant l'évaluation des programmes d'excellence. On sait que des méthodes de financement à travers le partenariat public/privé ont été mises en place, ce qui est sans doute une bonne méthode pour développer les synergies entre les entreprises et les institutions de recherche.

Par rapport à cela, avez-vous des éléments de calendrier quant à l'évaluation des programmes d'excellence actuels, notamment l'organisation de colloques visant à informer les industriels des buts et avancées du programme avec comme objectif de stimuler de nouvelles collaborations.

Où en est-on aussi dans la poursuite des programmes évalués positivement via le mécanisme - je viens de le dire - des partenariats public/privé ? Pouvez-vous également tracer une voie sur un éventuel nouveau programme d'excellence en référence à une éventuelle thématique, que sais-je encore, concertation avec les universités sur le potentiel scientifique de la Wallonie ? Tout cela va-t-il être organisé ? On est dans le cadre du budget, je pense qu'on peut aussi tracer quelques pistes par rapport à ce dossier important.

Enfin, Monsieur le Ministre, j'ai lu quelque chose dans le budget, mais je dois à la vérité de dire que je ne parviens plus à retrouver l'endroit, et M Stoffels n'a pas pu venir à mon secours, mais je ne doute pas que vous pourrez me répondre. Mon questionnement a trait à une sortie que vous avez faite la semaine dernière dans un domaine, vous le savez, qui m'est cher et que nous connaissons relativement bien, qui est celui des gisements d'énergie relatifs à l'eau chaude où manifestement les signaux ont l'air d'être positifs et encourageants. Pour la basse énergie on savait déjà ce qu'il en était, mais pour la profonde énergie qui, elle, permettrait d'avoir des perspectives intéressantes, on est dans les domaines de l'énergie, de la recherche et de l'innovation également, qui touche à l'emploi, donc ce sont vos compétences transversales dans toute l'acception du terme.

L'article de presse en question, par rapport à votre interview ou la communication que vous en avez faite, faisait référence – parce qu'on sait que c'est un domaine où il faut des moyens importants pour investiguer – à des budgets qui devaient être discutés au sein du gouvernement. Après tout, nous parlons du budget 2013 et tout cela viendra peut-être ultérieurement dans des ajustements, je n'en sais rien, mais est-ce que vous pouvez, aujourd'hui, lever un coin du voile sur les perspectives concrètes, notamment la possibilité de creuser un premier puits en 2013, ainsi que je l'ai lu dans l'article ?

**Mme la Présidente.** - Merci, Monsieur Tachenion. La parole est à Mme Meerhaeghe.

**Mme Meerhaeghe** (Ecolo). - Merci, Madame la Présidente. En quelques mots, j'aurais quelques questions plus précises sur le logement, mais je dirais d'entrée de jeu – ce n'est un secret pour personne – que ce budget est encore difficile, la marge de manœuvre étant relativement faible.

Je ne sais pas, Monsieur le Ministre, si vous êtes l'enfant gâté du gouvernement, comme le souligne M. Stoffels, mais en tout cas, il me semble que nous pouvons être satisfaits de la poursuite de certaines politiques, notamment celles initiées en vue de favoriser le logement pour tous, et surtout pour les familles en difficulté via, notamment, le plan HT qui permet l'octroi de prêts en fonction des revenus, via également les AIS, les APL, les régies de quartier renforcées dans leurs missions, la politique des logements conventionnés, toujours dans l'optique d'une plus grande accessibilité. Cette politique des logements conventionnés s'en voit d'autant plus soutenue.

Regrettons, toutefois, les retards dans la concrétisation de l'extension des missions des SLSP dans cette même politique du logement conventionné, mais j'y reviendrai dans quelques instants.

Je considère comme positif l'écopack qui ouvre un champ beaucoup plus vaste pour la réhabilitation des logements et qui voit, d'ailleurs, ses budgets doublés pour atteindre cent millions d'euros et, de nouveau, je dirais qu'il s'agit d'aider le plus possible l'ensemble des citoyens afin qu'ils puissent faire face à des dépenses énergétiques qui sont de plus en plus pesantes dans les budgets des familles. Cependant, les crédits octroyés à l'ALLOC – et je vais y venir tout de suite – destinés aux grandes familles diminuent ; la politique du relogement n'est pas encore effective, on l'a déjà évoquée.

Par contre, en fonction publique, soulignons la mise en place de l'école d'administration publique qui, dés 2013, organisera les premières formations pour l'obtention du certificat de Management public. Notons également la poursuite des travaux de mise en conformité des bâtiments de la Wallonie ainsi que la rénovation énergétique de ces implantations immobilières.

J'en viens à mes questions concernant plus spécifiquement le logement.

Je reviens effectivement sur la question de l'aide à la location : l'AB 32.01. Cette AB, qui était vidée au

second ajustement, retrouve ici un crédit de 100 000 euros en moyens d'action et de 110 000 euros en moyens de paiement. C'est, malgré tout, une diminution par rapport à l'initial 2012 de ce que l'on appelle l'ALLOC. Monsieur le Ministre, que faut-il en déduire ? Peu de grands logements seraient-ils disponibles alors que la politique de la prise en gestion est plus fortement soutenue via les différents budgets ?

J'en viens à un appel à projets relatif à l'habitat permanent : l'AB 32.02. Celui-ci s'inscrit dans l'actualisation du plan HP. Cette AB avait été créditée de 200 000 euros à l'initial, vidée au premier feuilleton de l'ajustement, et ce montant est ici réinscrit dans le budget 2013. Cette aide financera des projets sur l'habitat permanent afin, nous dit le programme justificatif, d'ouvrir de nouvelles perspectives au profit des résidents permanents dans les campings et les parcs résidentiels. Je voulais savoir où on en était avec ce projet. L'appel est-il lancé ? Quel est le calendrier prévu ?

Soulignons, bien entendu, la dotation au Fonds du Logement pour les frais de fonctionnement des organismes à finalité sociale. Cette dotation augmente et passe de 11,6 millions d'euros à 12,592 millions d'euros et, comme déjà dit précédemment, cette augmentation permet de renforcer les dispositifs des AIS, des APL et autres organismes à finalité sociale. Je tenais à souligner ce refinancement, surtout en cette période difficile où l'on sait que les choix sont forcément douloureux.

Pour l'AB 51.01 qui concerne des interventions dans la prise en charge des intérêts des écoprêts, ses crédits avaient déjà été diminués d'un peu plus de 200 000 euros à l'initial 2012, après une diminution importante en 2011, de plus d'un million d'euros. On peut remarquer une nouvelle diminution de 357 000 euros. Est-ce que cette nouvelle diminution est circonscrite à la période couverte, à savoir jusqu'en avril 2012, ou est-ce véritablement la confirmation du peu de succès rencontré par cette formule ?

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

Il y a eu une succession de diminution. Cette nouvelle diminution qui est à pointer aujourd'hui est-elle circonscrite à la période qui est décrite dans le programme justificatif, à savoir jusqu'en avril 2012 ou est-ce une confirmation plus globale d'un manque d'intérêt, d'un manque de succès de la formule ?

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

Je passe au Fonds du Logement des familles nombreuses. Après que ces réserves aient été mobilisées durant deux années de suite, le Fonds a renoué, en quelque sorte, depuis 2012 avec son subventionnement à hauteur de près de dix millions d'euros. C'était déjà un signal rassurant pour la pérennisation de ce fonds qui permet aux familles nombreuses aux revenus modestes d'avoir accès à des prix à taux réduits pour l'achat ou la construction de leur logement. Ces crédits passent désormais, en 2013, à près de 24 millions d'euros. Le programme justificatif précise que ces différentes interventions font partie d'un nouveau modèle financier du Fonds wallon du Logement. J'aurais aimé avoir des précisions à ce propos.

La politique de la prise en gestion des logements inoccupés devient plus vaste et s'étend désormais aux logements, pas forcément inoccupés, mais dont les propriétaires souhaitent la prise en gestion. C'est une mesure importante afin de favoriser l'accessibilité au logement pour tous et cela se traduit, à l'AB 51.08, par une augmentation des crédits, augmentation non négligeable puisqu'ils sont plus que doublés par rapport à l'initial 2012.

L'AB 51.12, nouvelle AB qui a été créée au second ajustement afin de couvrir les subventions en capital et des organismes privés, aide notamment à la recherche d'un logement décent. Cette AB, qui a été créée au second ajustement, nourrie à cette occasion de 437 000 euros, – on n'a pas eu l'occasion évidemment d'en discuter tout à l'heure – se vide, ici, à l'initial 2013. J'aurais aimé en connaître la raison.

Je passe au logement public en commençant par l'AB 31.01. Cette AB avait été créée à l'initial 2011 et a pour objectif, dans le cadre de la réforme du logement social, de tenir compte de la charge importante, des frais communs dans les immeubles à appartements et ce, afin de réduire les coûts des locataires tout en insistant auprès des sociétés de logement de service public à investir dans des projets d'économie, relatifs aux charges communes.

Le programme justificatif précise que la base décrétale ne sera pas finalisée avant fin 2013, raison pour laquelle cette AB est vide dans le budget. Un montant de un million d'euros était prévu à l'initial 2011. J'aurais aimé savoir où on en était dans ce dossier. Quel est le calendrier prévu ? Quelles sont les raisons de ce retard ?

Concernant les subventions destinées aux SLSP afin de couvrir le différentiel de loyer, le programme justificatif du deuxième ajustement nous a précisé que, en attendant la réforme du calcul des loyers, ce crédit de moins trois millions d'euros était transféré vers le Fonds de solidarité. Quels sont – puisque c'est réinscrit fort heureusement au budget 2013 – les délais de cette réforme du calcul des loyers ? Quel est, globalement, le sentiment du secteur face à cette réforme ?

J'en viens à l'accompagnement social. Vous savez que, pour ma part, c'est quand même une des clés du bien-être des locataires, mais aussi de la bonne santé des SLSP. Je ne peux pas m'empêcher de penser à un fait d'actualité, en l'occurrence, carolorégienne. Je vous ai d'ailleurs interpellé à ce sujet tout récemment dans le

cadre du relogement des locataires de l'immeuble Apollo géré par la Carolo. Souvenez-vous, il y a 15 jours, quand je vous ai interpellé sur le non-relogement de certains locataires, notamment ceux qui étaient en défaut de paiement, manifestement, c'est bien le cas. J'ai reçu différents témoignages. Les associations qui travaillent sur le terrain ont reçu les mêmes témoignages, à savoir qu'un plan d'apurement n'a pas été systématiquement proposé à ces locataires qui devaient être relogés.

Le président de la Carolo le dit d'ailleurs dans un interview que vous allez découvrir tout prochainement dans un magazine sur RTL-TVi. Il dit : « Je ne propose pas de plan d'apurement pour une somme de 2 000 à 2 900 euros ». Je me demande bien comment un locataire social pourrait, d'un seul coup, rembourser 2 000 à 2 900 euros. Cela me semble difficile et surréaliste. Quoi qu'il en soit, cela veut dire que des personnes vont avoir de grandes difficultés pour retrouver une solution. Je fais le lien avec l'accompagnement social, parce que je suis persuadée que ce type de problématique peut être évité, en tout cas beaucoup mieux géré grâce à un référent social.

Je vois ici que les moyens sont diminués, à l'AB 31.10, de deux millions d'euros, avec comme justification que les crédits de 2012 ont couvert une grande partie du coût de 2013. Voulez-vous bien me donner quelques explications par rapport à cela ? Par ailleurs, toutes les SLSP ont-elles, à l'heure actuelle, rentré un projet allant dans ce sens, un projet qui permet d'avoir un référent social ?

Je pense que vous l'avez évoqué dans votre introduction, il y a une nouvelle AB, la 31.14, pour financer les opérateurs qui faciliteront l'insertion des ménages précarisés dans le logement social, avec l'aide des référents sociaux. Ceux-ci découlent de la réforme du logement. J'aurais aimé avoir des précisions quant à ces projets et les opérateurs dont question.

Je pense qu'une question a déjà été posée sur le financement du cadastre du logement. C'est l'occasion de vous demander où l'on en est aujourd'hui. On est au niveau de la généralisation d'un outil qui est particulièrement désiré.

Concernant le relogement, au niveau de l'AB 43.03, ce sont les subventions aux pouvoirs locaux. Cinq cent mille euros sont prévus. Il est vrai que nous ne sommes peut-être pas tous impatients de voir poindre cette obligation, mais dans quels délais pensez-vous aboutir ? L'Union des Villes et Communes a remis un avis assez critique, alors qu'elle constate elle-même qu'il existe, dans le dispositif réglementaire actuel, une obligation de moyens de relogement et qu'aucun bourgmestre ni CPAS n'y sont insensibles, pour reprendre les propos de l'union. Les résultats sont cependant, me semble-t-il, peu probants.

Par ailleurs, l'union préconise aussi, dans son avis, de confier à une autorité centralisée – la Société wallonne du Logement ou l'administration wallonne – l'ensemble du dispositif, en ce compris les formalités administratives et le paiement de l'indemnité de relogement. Il me semble que ce serait se décharger de sa propre responsabilité lorsqu'on est soi-même auteur d'un arrêté d'inhabitabilité ou de surpeuplement. De plus, il faut le rappeler chaque fois, il est bel et bien prévu que les autorités locales peuvent passer la main à la Société wallonne du Logement, si elles n'ont pas trouvé de solution à leur niveau. J'aimerais vous entendre à ce propos. Avez-vous eu des contacts récents avec l'Union des Villes et Communes ? Dans quels délais cette disposition pourrait-elle se concrétiser ?

Deux nouvelles AB avaient vu le jour à l'initial 2012, la 51.16 et la 81.08, afin d'étendre les missions des SLSP en vue de prendre en gestion des logements privés, en leur accordant une aide aux travaux. Ces montants sont revus à la baisse, dans l'attente du passage au gouvernement. Quel est le délai d'une concrétisation, dans ce cas-ci ?

Les subventions aux organismes publics, à l'AB 63.02, pour la création de logements de transit et d'insertion diminuent. C'était déjà le cas à l'initial 2012, alors que ces logements font cruellement défaut, du moins dans certaines communes. Quelle est la justification de cette diminution ?

Enfin, il y a également une diminution à l'AB 63.07 au second ajustement 2012, mais aussi à l'initial 2013, pour les subventions destinées à l'équipement de terrains, notamment collectifs. J'aimerais également connaître les raisons de cette diminution.

*(M. Jamar, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** - La parole est à Mme Saenen.

**Mme Saenen** (Ecolo). - Je ne serai pas très longue.

Je voudrais revenir sur quelques-uns des projets.

Sur le programme « énergie », on remarque, comme M. Stoffels, un léger tassement des budgets d'environ 4 % par rapport à 2012. Cela ne touche pas aux grands équilibres de ce budget qui reste élevé et qui est bien supérieur aux budgets 2010 et surtout 2009. Pour rappel, c'était 66 millions d'euros en 2009, 93 millions d'euros en 2010 et 97 millions d'euros en 2012.

En ce qui concerne l'AB 01.12, initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.vert en matière d'énergie durable, le crédit est à zéro. Je voudrais savoir à quoi pourrait servir cette AB.

Ensuite, l'AB 32.01, subventions en matière de politiques de l'énergie en faveur du secteur privé, augmente de 2,7 millions d'euros à 4,7 millions d'euros,

notamment pour l'appel à projets exemplaire. Quel montant est prévu pour cet appel, sans doute aussi pour AMURE, puisqu'il y a une série de glissements d'une AB à l'autre ? Ce n'est pas toujours facile de s'y retrouver. Serait-il possible d'avoir un topo des projets et des budgets concernés par ces projets ?

En ce qui concerne l'AB 43.01 en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur public, y aurait-il moyen d'avoir des détails sur l'appel Polec ? Où en est-il ? Les 20 communes ont-elles bien été retenues, et cætera ?

Pour l'AB 01.04, l'intervention en faveur du CRAC pour la couverture des charges annuelles, et cætera, on a un tableau d'apurement de la dette de 2007 à 2010, mais en fait, jusqu'où va aller ce plan d'apurement ? Y a-t-il encore un plan d'apurement au-delà de 2013 ? On a le descriptif à partir de 2011, jusqu'à apurement de la dette : neuf millions d'euros. Jusqu'où cela va-t-il aller ?

Pour ce qui est de l'AB 53.0 -Subventions en matière de politique de l'énergie, y compris le plan Air-Climat, il y a une diminution sensible, mais justement, cela fait-il partie des différents glissements qui font augmenter l'AB 32.01 ? Je voudrais avoir des détails sur cette diminution, ainsi que sur l'AB 53.02 où l'on a aussi une diminution de 42 à 38 millions d'euros.

Quels sont les changements, entre le plan d'action 2012 et 2013, qui induisent ces diminutions de budget ? Est-ce qu'une partie des primes est financée par ailleurs ? C'est aussi une question que MM. Stoffels et Langendries avaient posée.

Je voudrais passer aux alliances Emploi-Environnement. Le budget est en forte hausse – ce qui est bien – notamment pour les avances écopack, pour le contrat multisectoriel et pour les futures alliances Emploi-Environnement.

Sur l'AB 01.04, il y a une diminution de la recherche et développement dans la construction durable. Savez-vous dire pourquoi ? Est-ce repris ailleurs ? Dans l'AB 01.07, financement et mise en œuvre d'un centre d'excellence, quelle est l'affectation précise de ces crédits ?

L'AB 01.12, diminution des crédits pour les réseaux intelligents, faisait l'objet d'un appel à projets pour 2012. Cet appel à projets est-il terminé ? Qu'en est-il ? Pourquoi n'y a-t-il plus de budget d'engagement, en tout cas en 2013 ?

En matière de développement durable, en fait, le budget est en hausse. On peut se réjouir de cette hausse de budget et, en dehors de cela, il n'y a pas de question, car les exposés sont clairs.

Je voudrais passer à la recherche où l'on voit une réduction importante dans l'AB 01.11, soutien à la coordination et la représentation de la recherche dans les réseaux internationaux. Elle passe de 6 000 euros à 1 998 euros et de 1 959 euros à 2 648 euros. J'entends bien qu'il faut une réduction, mais que va-t-on mettre en place dans le cadre de ce soutien dans les réseaux internationaux ?

L'AB 45.04, les actions visant à améliorer les conditions de travail des chercheurs post doc, enregistre une forte augmentation. C'est très bien, on ne peut que s'en réjouir. À quoi, exactement, cela va-t-il être dédié ?

Pour l'AB 65.01, les programmes d'excellence, il y a aussi une forte augmentation. Je suppose que c'est dans le cadre de Welbio, et cætera, mais je voudrais avoir plus de détails quant à où va aller cette forte augmentation des budgets dont on peut se réjouir.

Ce sera tout.

**M. le Président.** - La parole est à M. Langendries.

**M. Langendries** (cdH). - Si vous le permettez, je voudrais dire une toute petite phrase, ainsi j'aurai bouclé mes questions. J'ai oublié un élément important à mes yeux.

Cela concerne la pérennisation du projet Prodoc au niveau wallon, projet financé par INTERREG qui se termine fin 2012. Il s'est avéré que le travail effectué au cours des quatre années de ce programme a été fructueux et qu'il conviendrait de pérenniser l'initiative pour conserver les acquis. Or, les trois académies et l'ASBL Objectif Recherche ont été associées à ce programme Prodoc. Il me paraît essentiel de conserver les acquis de cette collaboration entre les trois académies universitaires et Objectif Recherche. Il me revient, cependant, qu'Objectif Recherche aurait obtenu seule des crédits en vue de poursuivre certains volets de Prodoc. Je voulais avoir, vraiment, Monsieur le Ministre, une explication à ce sujet et vous entendre sur cette question. Pour pérenniser ce projet, pourquoi avoir finalement privilégié un seul acteur, en tout cas un seul partenaire, en l'occurrence l'ASBL Objectif Recherche et avoir exclu les académies universitaires, académies qui, par ailleurs, vous ont envoyé et adressé à votre cabinet une demande de crédit pour pérenniser le volet accompagnement de Prodoc ?

Il m'apparaît opportun d'y apporter une suite favorable, car leur exclusion du projet, que vous financez par ailleurs au seul profit de l'ASBL Objectif Recherche, ne me paraît pas souhaitable. Quelle suite allez-vous réserver à cette demande de crédit ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke** (MR). - Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas revenir sur une série de choses qui ont été avancées, une série de détails. D'ailleurs, je pense que l'on pourra y revenir ultérieurement dans le cadre de nos débats bihebdomadaires.

Quand je vois un budget comme le vôtre, Monsieur le Ministre, la question que je me pose, c'est de savoir pourquoi on voterait un tel budget. Y a-t-il une raison bien valable de voter un tel budget ? J'ai entendu les uns et les autres collègues prendre la parole. Le parti socialiste est très critique, à juste titre, M. Stoffels plus que d'autres évidemment. Y a-t-il une grande différence, finalement, entre ce que M. Stoffels dit et l'opposition, si ce n'est que, dans notre chef, il y a une logique qui est une logique que l'on mène jusqu'au bout ? Quand on est aussi critique à l'égard d'un budget, il faut voter contre et ne pas dire que rien n'est beau dans ce budget, que l'on peut tout jeter, et puis après, quand même voter pour. C'est la seule chose qui nous sépare de l'analyse de M. Stoffels. En effet, on pense comme lui que c'est très mauvais, vraiment très mauvais. On se demande toujours comment il arrive, lui, M. Stoffels, à dire que c'est aussi mauvais, mais au bout du compte voter pour.

Je connais la réelle politique que mène M. Stoffels qui est de dire qu'il espère qu'ils vont encore se corriger. On arrive au bout de la législature. À un moment donné, il ne pourra plus se corriger parce que l'électeur aura donné le C4 à la fois au gouvernement, et également au ministre du Logement, de l'Énergie, du Développement durable.

Il faut arrêter, Monsieur Stoffels, de dire au ministre de faire du vent. On a beau être ministre du développement durable, à un moment donné, il faut arrêter de faire du vent.

C'est ce que vous lui dites, il n'entend pas.

**M. Stoffels** (PS). - La grande différence, c'est que l'un de nous deux est optimiste, et l'autre pessimiste.

**M. Crucke** (MR). - Voilà, c'est votre côté homme public.

**M. Stoffels** (PS). - Mes propos se veulent encourageants, je suis optimiste.

**M. Crucke** (MR). - Je prends acte.

Je sens bien, chez vous, les derniers espoirs de corriger le ministre dans son orientation, dans sa politique. C'est beau ! Comme le dit ma collègue, Mme Reuter, ce n'est plus de l'optimisme, cela devient de la naïveté à un certain moment. On ne peut pas vous empêcher d'être comme cela et, finalement, c'est peut-être votre manière de vous dire qu'il y a un futur. Je pense qu'il n'y a pas de futur possible avec de telles politiques.

J'ai entendu le cdH, un peu critique aussi, on ne peut pas dire que vous êtes toujours d'accord. Même au sein d'Ecolo, ils ne se comprennent plus. Ecolo doit même répéter sa question au ministre parce que le ministre ne comprend pas la question qui vient d'Ecolo.

Imaginez l'évolution politique au sein de l'écologie. Je pensais qu'ils s'accordaient de temps en temps. Ici, ils sont même en désaccord.

Donc, même Ecolo n'arrive plus à suivre le ministre ou le ministre n'arrive plus à suivre Ecolo. Je pense que le ministre est finalement dans un budget que j'appellerais un budget de fin de législature. On sent que l'engouement n'y est plus. L'espoir n'y est pas. Pas de perspective. On a dû faire un budget, donc on en met un sur la table ; il y a un peu de diminution, « je n'ai plus tous les cailloux que je voulais ».

Enfin, on peut faire des économies, essayer malgré tout, et je pense d'ailleurs qu'il faut le faire, relancer la machine. Il faut essayer dans un budget de dire qu'on ne sait pas tout faire, je le concède, et je ne fais pas reproche que tout ne peut être fait, mais je donne des pistes dans lesquelles on doit pouvoir se retrouver. Ici, même cela, on ne le trouve pas. Donc, PS très critique, le cdH est critique, Ecolo ne comprend plus.

Pourquoi voulez-vous que nous, MR, nous votions ce budget ? J'ai même vu qu'un jeune a prêté serment en wallon, c'était magnifique ! Un jeune MR de la Province de Liège ! Par réaction eu égard à la Flandre, je le félicite ! Il voulait montrer un geste fort, très bien !

Pourquoi voulez-vous que nous votions cela ? Cela n'a pas de sens. On ne peut pas non plus être plus catholique que le pape. Même ici, nos cardinaux n'y croient plus, Monsieur le Ministre. Ne demandez pas à ceux qui ont une autre religion d'y croire. Je suis désolé de devoir vous dire, avec toute l'amitié que j'ai pourtant pour vous, le respect à l'égard de la personne, je ne peux pas aller jusque-là. Vous auriez dû faire autre chose pour que je le fasse et manifestement, vous n'avez pas eu envie de le faire et alors, soit M. Stoffels aura raison, il y a un budget encore en 2014 et l'on verra ce qu'on n'a jamais vu. Soit c'est moi, c'est nous qui aurons raison, et on l'aura dit à M. Stoffels à l'avance ; il regrettera d'avoir voté toujours pour, mais peut-être qu'après, il fera autre chose et il dira qu'il est plus que temps que les libéraux reviennent et qu'on change tout cela. Je pense d'ailleurs qu'il pense cela, tout au fond de lui-même. Il se dit qu'il est temps de faire une bonne alliance avec la gauche et la droite ensemble, on prend les risques, les responsabilités. De tout cela, on en reparlera en 2014.

Parce que j'ai décidé de ne pas aller sur des questions plus ponctuelles. Je me répète, on en discutera au moment opportun, mais, Monsieur le Ministre, la question qui taraude l'ensemble des analystes politiques, c'est le transfert des compétences. Cela a été abordé par l'un ou l'autre également. Où en est-on dans ce transfert des compétences ? Si j'écoute M. le Ministre-Président Demotte, c'est ce qu'il me disait à la tribune de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le processus 2022 est en route, avec les compétences, on sait bien où on va, on sait ce qu'on fait, on maîtrise. Grosso modo, c'est ce qu'il dit : « On maîtrise, on voit clair ».

Dites-moi comment vous maîtrisez ces nouvelles compétences. Où en est-on ? Qu'est-ce qui a été fait ? Qu'est-ce qui n'a pas été fait ? Je pense que c'est plus long à répondre pour la deuxième question que pour la première. Mais on peut avoir de bonnes surprises peut-être et au-delà de ce qui a été fait ou pas fait, quelle est la procédure que vous suivez par rapport à vos compétences ? Avez-vous, au sein du cabinet et de l'administration, une stratégie qui a été mise en place pour préparer cela ? C'est vrai que vous pourriez nous dire que nous ne sommes pas encore au 1er janvier 2015, mais si ce n'est pas préparé aujourd'hui, 2014, cela va être une catastrophe et l'on sait qu'en 2015, il ne restera plus beaucoup de temps pour redresser la Wallonie. Et en même temps, dans le même effort, Monsieur le Ministre, par rapport aux compétences que nous avons déjà. Vous savez qu'à plus d'une reprise, on a débattu ensemble à la fois des compétences exercées par les provinces en termes de logement et d'énergie. Je me souviens de votre déclaration « matamoresque ». Premier budget ! La main sur le cœur avec la DPR, Nollet sera le grand ministre de l'énergie et du logement. C'est ici au gouvernement que l'on va faire cette politique, que l'on va la mettre en pratique, les provinces auront des cailloux ou ils pourront admirer ce qui sera fait.

Monsieur le Ministre, les nouvelles provinces, en tout cas, les nouveaux élus viennent d'être remis en place. Je vois que quasiment partout, on continue à avoir des députés qui ont des compétences en termes d'énergie, de logement. Pour eux, rien n'a changé, nonobstant la question, même qu'ils m'écrivent en me demandant à quoi cela sert que je pose autant de questions au Ministre Nollet, il n'y a rien qui a changé pour eux. Eux, ils continuent avec les seules compétences. Vous avez renoncé au transfert de l'énergie et du logement.

(*Réaction de M.le Ministre Nollet)*

Ah, je ne vous connais pas encore assez, c'est vrai, mais pourtant vous jouez bien au volley. Si je vois un peu la tactique qui est la vôtre, je dois essayer de comprendre, mais là, non, je ne comprends pas comment vous faites. Expliquez-moi parce que dans les provinces, ils ont cette impression-là, que le Ministre Nollet a laissé tomber son projet et qu'on va pouvoir continuer à exercer les compétences. Il faut le reconnaître. Vous vous plaignez à la fois d'incohérence. Pourquoi ce discours n'a-t-il pas été mis en pratique ? Pourquoi aujourd'hui ne l'appliquez-vous pas ? Est-ce qu'il y a des tensions au sein de la majorité par rapport à ces compétences ? Y en a-t-il qui ne vous suivent pas ? Je vois que chez d'autres ministres, le transfert s'est fait. M. le Ministre Furlan, par exemple, a avancé. Je me demande ce qui se passe dans cette majorité. Pourquoi chez l'un, on peut avancer et pas chez l'autre ? Dites-moi tout. Allez jusqu'à me dire que vous voulez le faire, mais que la majorité vous empêche de le faire, donc on n'y va pas. Ce n'est pas tellement pour moi que je vous pose la question, c'est pour ceux qui sont en charge des compétences, qui voudraient quand même savoir ce qu'ils doivent faire ou pas. C'est une indication que vous devez, de manière radicale, donner. Il faut être transparent en termes de budget, de responsabilité et également en termes de cohérence.

Le *hold-up* sur les logements sociaux, je veux y revenir parce que ce n'est pas un détail pour moi. Je dois dire que j'étais quand même surpris par les débats que l'on voit sur les fameux 25 euros. J'étais surpris parce que je croyais qu'on en avait beaucoup débattu ici, une nuit entière, où l'on a dit tout le mal qu'on pensait de ce Code du logement, et puis maintenant, je vois à l'Union des Villes et Communes, ou même certaines sociétés de logement, qui disent qu'elles n'appliqueront pas la loi. Ah ! Vous voyez que vous ne lisez pas tout ! Vous n'avez pas une bonne revue de presse et il faut alors tirer les oreilles de celui ou celle qui s'occupe de la revue de presse chez vous. Il faudra le dire à Sophia parce que moi, je l'ai lu, à Comines, ainsi je vais faire un peu le rapporteur. Et Mme Saudoyer l'a sûrement lu aussi, à côté de sa ville natale, Mouscron. Mes copains qui sont maintenant dans la majorité là, M. Bracaval qui est devenu échevin. Il n'avait jamais cru qu'il serait échevin dans sa vie, et il l'est devenu à Mouscron et c'est une majorité cdH-libérale.

À Comines, on a dit qu'on n'appliquera pas la loi. Pour qui se prennent-ils là-bas ? Grosso modo, c'est cela. Faut-il appliquer la législation ? Ces 25 euros seront-ils appliqués ? Mme Reuter a très bien dit ce que nous en pensions sur le plan structurel. Nous sommes pour d'autres modèles, mais puisque vous n'êtes pas pour un autre modèle, on ne vous suit pas, on ne vous écoute pas, fin de la récréation.

Vous avez été clair. Je vous ai vu communiquer. « Ils ont beau pleurer, ils ont beau gémir, ils peuvent m'écrire autant qu'ils veulent, cela ne changera pas ». Enfin, je le suppose et c'est cela que je veux avoir comme réponse de votre part. « J'ai l'accord du Ministre-Président, de tout le gouvernement qui est derrière moi, et peu importe ce qu'un socialiste, un cdH ou même un Ecolo pense sur le terrain local ! C'est comme ça ! ».

Soyez clair sur la chose. Il ne faut pas être long pour être clair, mais il faut être précis quand même.

Je reviens également sur ce qui m'a toujours semblé être une bizarrerie, et contrairement à M. Stoffels, je pense que vous ne corrigerez pas. C'est ce *deal* entre l'emploi contractuel et l'emploi statutaire. C'est incroyable, on n'a plus de contractuels.

Pourtant, une majorité de gauche croit à la fonction publique. Elle veut, par la méritocratie, faire en sorte qu'il y ait moins de contractuels et plus de statutaires. En fait, non. Je ne comprends pas ce qu'il se passe. Si les libéraux étaient là, peut-être pourrait-on dire que c'est de leur faute, mais nous ne sommes pas là ! Vous

ne pouvez même pas vous jeter sur les libéraux. C'est vous, entre vous, entre gauchistes, vous ne vous entendez pas, vous n'arrivez pas à répliquer.

*(Rumeurs)*

M. Fourny n'est pas à gauche, mais il est un peu perdu dans cette majorité-là. Je ne pense pas que dire « être gauchiste » soit une grossièreté. Je ne le suis pas, vous non plus.

*(Réaction d'un membre)*

Vous êtes noyé dans une marée de gauchistes dans ce gouvernement et vous, vous gardez la tête au-dessus de l'eau : « Je ne suis pas à gauche ». Vous êtes les pieds, maintenant quasiment la tête, dans ce monde gauche qui applique, ou heureusement parfois n'applique pas, certaines décisions. Je ne sais pas comment vous faites pour survivre.

**M. Stoffels** (PS). - La prochaine fois, il nous accusera tous d'être les marxistes du gouvernement !

**M. Crucke** (MR). - Si, en plus, on devait faire cela...

Continuons, maintenant qu'il n'y a pas que des gauchistes en face de nous.

*(Réaction de plusieurs membres)*

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Si nous en revenions au sujet qui nous occupe.

**M. Crucke** (MR). - Je suis libéral et à droite et je ne changerai pas. Pas question de changer. Ce n'est pas pour cela que je n'apprécie pas le ministre de temps en temps. On a le droit de ne pas être d'accord.

Comment se fait-il, Monsieur le Ministre, que vous n'arriviez pas à appliquer votre programme en matière de fonction publique ? C'est parce que vous êtes de gauche que vous n'arrivez pas à l'appliquer ? Est-ce une tradition de dire : « Parce qu'on est de gauche, on ne doit pas faire ce qu'on dit » ? Je voudrais bien comprendre cela. Je ne vais pas vous ennuyer plus qu'il ne faut avec tout cela, mais ce n'est quand même pas sympathique pour ceux qui travaillent et qui s'attendaient à autre chose. C'est facile de dire : « Changez le vote », mais ce sera pour après. Entre-temps, ils sont dans la galère que vous ne leur avez pas annoncée.

Je remercie M. le Président par rapport à sa remarque initiale sur la communication des documents. S'il ne l'avait pas fait, je l'aurais dit. Il l'a fait, donc je le redis ! Ce n'est quand même pas une manière de travailler, avouons-le. Je pense être d'accord avec l'ensemble des collègues, ce n'est pas une manière de travailler qui facilite le débat, la compréhension et la contradiction. Ce n'est vraiment pas facile.

Peut-être que la remarque, Monsieur le Ministre, ne s'adresse pas qu'à vous. En l'absence du gouvernement, vous êtes quand même ministre du gouvernement. Il faudrait réellement qu'un effort substantiel de respect des parlementaires et des collaborateurs soit fait. Ils ont raison, je ne fais que répéter ce qui est bien préparé par nos collaborateurs. Il y a quelque chose qui ne peut pas continuer comme cela. Si l'on veut, un jour, mettre fin, pas à l'opposition parce qu'il y aura toujours des gens qui feront de l'opposition, si ce n'est pas dans un parlement, ils le feront à l'extérieur, mais il vaut mieux que cela se fasse à l'intérieur. Le respect de la démocratie, c'est s'adresser à l'intelligence et aux projets. On peut être contraires en termes de projets, mais on doit au moins accepter que, pour que l'intelligence puisse s'exercer, le document soit transmis en heure et en temps. Ce n'est pas le cas.

Vous avez bien vu que je ne monte pas le ton. Je suis d'autant plus fâché que je ne monte pas le ton. Quand je monte d'un ton, on oublie vite et l'on passe à autre chose. Ici, je n'oublie pas.

Cette remarque-là, je remercie M. le Président de l'avoir faite, mais je ne la ferai pas deux fois parce qu'après, il faudra faire le débat à l'extérieur. C'est une des raisons pour lesquelles, aujourd'hui, on avait décidé de ne pas prendre la parole en premier lieu, pas seulement parce qu'on savait qu'au sein de la majorité, le message de l'opposition serait relayé, et remarquablement relayé par M. Stoffels. On le remercie. À la limite, on pourrait même se dire qu'il travaille pour nous chaque fois.

*(Réaction de plusieurs membres)*

C'est la différence qu'il y a entre nous, Monsieur Stoffels.

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

Nous le savions ! Mme Reuter et moi avions parié. J'ai gagné un restaurant grâce à cela ! Nous avions dit : « Laisse-les sortir, tu vas voir qu'ils vont être plus critiques qu'on ne pourrait l'être ».

*(Réaction de plusieurs membres)*

Je ne peux pas non plus ralentir la volonté féminine d'en débattre, mais je préférerais cela que d'aller égorger le ministre parce que c'était l'autre solution.

*(Réaction de M. Stoffels)*

Vous êtes un bon gauchiste, Monsieur Stoffels. Vous pouviez être libéral, quand j'entends cela. Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi vous avez adhéré au PS.

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

J'ai lu ce livre, c'était extraordinaire. J'ai beaucoup pensé à vous en le lisant.

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

Faites comme Cohn-Bendit, rapprochez-vous de Verhofstadt, il y a moyen. Au moins, Cohn-Bendit a compris.

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

Non, ce n'est pas fini ! Il me reste sept minutes. Avec tout cela, je ne sais plus ce que je disais.

Il y avait deux raisons pour lesquelles on avait décidé... La première, c'est qu'on savait que l'opposition serait représentée dignement par M. Stoffels, et il faut reconnaître qu'on l'a été. La deuxième raison, c'était celle-là, le document, mais le président a dit d'emblée que ce n'était pas sérieux dans le travail.

Je veux féliciter la Cour des comptes, qui est dans la même difficulté que nous. Elle subit cela aussi. Heureusement que l'organe est là et je le remercie.

Ne croyez donc pas que nous n'avons pas voulu réagir. Je ne voudrais pas qu'il y ait un malaise entre la Cour des comptes et les libéraux. Les comptes sont pour nous très importants, les budgets sont importants. On ne joue pas avec des cailloux que les gens nous prêtent. Ici, ce n'est pas prêté parce que parfois, on les jette. Une série d'études a encore été faite, même si l'on a diminué un peu les études.

Que la Cour des comptes nous pardonne de ne pas avoir réagi directement, qu'elle nous pardonne de ne pas avoir commenté ce qu'elle a aussi très bien dit, mais c'était une réaction de protestation. Nous voulions vraiment protester à l'égard de la manière dont les choses se font.

Enfin, pour ne pas aller jusque 12 heures 30, Monsieur le Ministre, s'il y a bien une compétence dans laquelle on voit effectivement de nouvelles inscriptions, c'est le développement durable. Il y a néanmoins quelque chose qui m'a étonné – pas forcément en bien – dans votre budget, c'est ce que j'appelle le recours aux cavaliers budgétaires. C'est une petite manie que de faire recours aux cavaliers budgétaires. Est-ce une nouvelle manière de faire de la politique ? Je ne vous parle pas du fond, Mme Reuter en a parlé. Je parle de la technique, de faire des cavaliers budgétaires. Je vous ai lu dans le *Green Deal*, vous ne parliez pas de faire des cavaliers budgétaires. Vous parlez d'une nouvelle démocratie. Ce sont bien les cavaliers que vous nous annoncez ?

Qu'est-ce qui vous prend d'adopter les mauvaises méthodes des autres ? Ne pouvez-vous pas rester vous-même, revenir à vous-même, le Nollet qu'on lit dans *Green Deal* ?

Que se passe-t-il, Monsieur le Ministre ? Êtes-vous devenu chagrin à ce point que vous avez besoin de nous tarauder avec des cavaliers ? Vous ne vous plaisez plus dans ce gouvernement ?

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - J'en suis resté aux cavaliers.

**M. Crucke** (MR). - Vous auriez pu faire pire, c'est cela que vous me dites. Moi, le Fédéral, je m'en fiche, ils font ce qu'ils veulent, c'est ici que je fais de la politique ! Il faut quand même vous corriger, il n'est pas trop tard, comme dirait M. Stoffels, encore que moi, je pense qu'il est trop tard.

Cela m'a vraiment étonné venant de votre part.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Mais pour vous répondre sur les cavaliers, il y a effectivement une augmentation cette année-ci du nombre de cavaliers budgétaires, mais c'est principalement lié à l'introduction de WBFin.

**M. Crucke** (MR). - Et ce n'était pas possible de faire cela autrement ?

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Pas de cette manière-là.

**M. Crucke** (MR). - Parce qu'on parlait des décrets, par exemple. Vous savez, on pourrait. La démocratie, hein !

Je vois qu'il y avait une autre solution que vous n'avez pas adoptée et je suis heureux de vous voir réagir parce que quand je vous dis cela, vous dites... Il y a donc une raison cachée que je ne connaîtrais peut-être pas aujourd'hui.

Réfléchissez puisque vous donnerez des réponses cet après-midi. Donnez-moi une autre raison que celle que vous venez de donner là. Vous pouvez aussi demander le pardon, en disant : « Je ne le ferai plus ».

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Plutôt que de vous décevoir.

**M. Crucke** (MR). - Ah, oui, c'est bien, vous avez raison. Je relève votre correction, mais allez jusqu'au bout dans la correction, dites-moi réellement ce qu'il y a là autour que je ne sais pas.

Ou alors, Monsieur le Président, écoutez, je ne vais pas être très long parce qu'on va revenir tous les 15 jours sur chacun des points de ce budget. On va poser une question sur chacun des points. Je vous assure qu'il y aura une question sur chacun des points. Si aujourd'hui nous avons été relativement brefs, ce n'est pas pour qu'on puisse dormir dans l'année qui va suivre. Que du contraire, chacun des points aura une question, je vous assure que les collaborateurs sont déjà en train de rédiger cela.

Je ne sais pas si vous devrez revenir avec l'ensemble des cabinets tous les 15 jours, mais moi je vous promets qu'il y aura de l'ouvrage en 2013 parce que c'est quand même un budget qu'on ne peut pas laisser passer.

Et je terminerai par une note positive, comme M. Stoffels. Je me dis que nous ne faisons pas les choses pour rien et que peut-être, en harcelant le ministre tous les 15 jours, on arrivera à le faire changer, sinon on ne serait plus là, on désespérerait. Monsieur Stoffels, vous avez peut-être là aussi raison, vous et moi, vous et nous, ensemble, on va arriver à désarçonner le ministre.

*(Rires)*

**M. le Président.** - Nous allons arriver à quasiment midi trente, je poserai, sous le contrôle de Mme Saudoyer, Vice-Présidente, deux petites questions plus techniques. Je pense que M. Langendries y a fait allusion, il a dit tout à l'heure : « Il y a deux ou trois ans que je pose et repose la question du cadastre du logement ». Moi, je pense que cela fait cinq ou six ans que je la pose et repose, que ce soit au Ministre Nollet ou à son prédécesseur, et nous avons des réponses qui nous reportent souvent d'une année à l'autre et j'aimerais savoir exactement ce qu'il en est.

La deuxième question très précise concerne les agences immobilières sociales, Monsieur le Ministre. L'Union wallonne des agences immobilières sociales - avec qui vous avez des contacts, je crois, relativement fréquents, vous ou votre cabinet - interroge sur l'avancement, sur la concrétisation des arrêtés. J'ai cru voir dans les ordres du jour gouvernementaux très récents qu'on était en première, en deuxième ou en troisième lecture, mais qu'une deuxième bloquait peut-être. Je dirais donc que l'atterrissage conditionne le budget que nous soyons appelés à voter ou pas.

Je pose cette question parce que je suis aussi interpellé par nombre de communes – je parle cette fois de communes en tant que telles – qui s'interrogent sur les quotes-parts communales dès lors qu'elles font partie, les communes ou les CPAS, d'une agence immobilière sociale, et qui s'interrogent surtout au début de la législature sur la possibilité de voir croître l'obligation d'apporter des quotes-parts pour le fonctionnement optimal des agences immobilières sociales. Je crois que c'est une politique qui a fait ses preuves et qui doit apporter de plus en plus de solutions – et à titre personnel, je le vis vraiment et je fais le lien avec toute la taxation sur les logements inoccupés – et j'observe qu'en faisant des recensements sérieux, nous récupérons quasiment la moitié des logements inoccupés en agences immobilières sociales.

Dès lors qu'il y a plutôt une compréhension entre les propriétaires, désertant parfois leur logement pour des raisons tout à fait légitimes, de santé, de travail à l'étranger, ou que sais-je, j'observe des résultats très probants. D'un autre côté, il ne faudrait pas que les communes, que les agences immobilières sociales dans leur fonctionnement, n'aient pas toutes les garanties voulues pour optimaliser cela parce qu'on a parlé énormément de gros budgets aujourd'hui. Je pense aussi que les maisons qui existent, les appartements qui existent, à des prix quelque peu réduits, dans ce cadre win-win de partenariat privé/public, si je puis dire, et de conventionnement de cette politique d'agence immobilière sociale, s'en trouvent mises à mal d'une manière ou d'une autre, et c'est peut-être le moment de faire un peu le point.

Je crois qu'il reste encore quelques zones blanches dans notre carte wallonne de communes qui n'ont toujours pas pu trouver l'arrangement souhaité pour atteindre la barre des 50 000 habitants qui lui donne l'agrément possible, comme Libramont, par exemple. Mais je pense qu'il est de l'avantage de toutes et de tous de trouver une flexibilité dans cette politique parce qu'elle permet, à moindre coût, le relogement de personnes en difficulté.

C'était deux questions très précises : cadastre du logement, agences immobilières sociales. Vous me permettrez de clôturer ici cette première partie de la commission.

Nous nous retrouverons à 14 heures précises. Excellent appétit pour ceux qui auront le temps de manger.

La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 12 heures 30 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 14 heures 8 minutes.*

*(M. Jamar, Président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** - La séance est reprise.

Nous sommes en nombre et nous pouvons donc reprendre nos travaux.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE (DOC. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - ANNEXES 2, 2*bis*, 2*ter* ET 2*quater*) ET (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXES 2, 2*bis*, 2*ter* ET 2*quater*)**

**BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC (DOC. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 9 partim) ET (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 9 *partim*)**

*Discussion générale (Suite)*

**M. le Président.** - Tout le monde a posé ses légitimes questions, de sorte que M. le Ministre est en mesure de répondre de manière transversale, j'imagine, puisqu'il y avait des recoupements.

La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Monsieur le Président, comme à mon habitude, j'ai essayé de répondre aux 74 questions formulées dans ce premier tour de table, de la manière la plus complète possible, avec l'aide des collaborateurs.

À ce propos, je présente toutes mes excuses pour le retard qui a pu être constaté au moment de la transmission des documents. Je suppose que M. le Ministre du Budget a été amené à le faire hier, dans la commission transversale. Je peux présenter mes excuses auprès des différents services, notamment la Cour des comptes qui était concernée par ces difficultés.

De manière transversale, pour commencer, je vais répondre à la question sur les dérogations et les cavaliers. Dans mes compétences, il n'y a aucun cavalier budgétaire supplémentaire pour ventiler ou pour des crédits budgétaires, faire différentes AB. Il y a une série d'articles spécifiques liés - je l'ai dit tout à l'heure - à la mise en œuvre de WBFin, pour tenir compte de la contrainte technique en attendant notamment la mise en place du logiciel GCO.

Concernant le dossier de la fonction publique, la politique générale de ressources humaines est d'accorder la priorité à l'emploi statutaire pour exercer des missions pérennisées. L'engagement sous contrat se fait pour répondre à des besoins exceptionnels et temporaires, comme remplacer des agents absents de plus de six mois, exercer des tâches auxiliaires, le nettoyage, l'accompagnement des enfants dans les bus scolaires, et cætera, et exercer des missions d'expert.

La diminution des statutaires et l'augmentation des contractuels s'expliquent par le décalage entre la décision de recruter un statutaire et l'entrée en service de l'agent. Il y a des procédures plus longues, car on doit passer par le Selor en faisant des descriptions de fonction, des épreuves complémentaires, garantissant une bonne sélection. Nous travaillons à une amélioration et à une accélération de ces recrutements. C'est un des dossiers prioritaires pour 2013.

Par ailleurs, pour favoriser le recrutement statutaire, je soumettrai prochainement au Gouvernement wallon une nouvelle note de concours et de recrutement pour 2013 ; 2014 répondant aussi aux besoins définis par le SPW et les OIP, ainsi qu'un nouveau plan de recrutement.

L'augmentation des contractuels s'explique aussi par le fait que l'administration engage des contractuels dans l'attente de l'entrée en fonction des statutaires et par l'engagement d'experts pour exercer des missions clairement définies par le Gouvernement wallon et financées par des transferts budgétaires venant des ministres fonctionnels demandeurs. Fin 2012, ces engagements d'experts ont fortement diminué.

En ce qui concerne la différence entre le nombre d'effectifs qui entreront au SPW et les équivalents temps plein, celle-ci s'explique tout simplement parce que toutes ces entrées ne se font pas au 1er janvier 2013. Les entrées sont calculées au prorata des mois et prestations 2013, compte tenu des dates des décisions de recrutement et des délais nécessaires à la sélection des agents. Il ne s'agit pas de recruter des agents à quart temps ou à tiers temps. C'est d'ailleurs interdit par le Code de la fonction publique.

En ce qui concerne la diminution des crédits en matière de GI - Gestion immobilière - les trois diminutions observées sont imputables à trois bonnes nouvelles :

- les diminutions en intérêts relatives aux remboursements des emprunts pour la promotion immobilière. On paie moins d'argent aux banques - personnellement, je m'en réjouis ;
- une compression maximale sur les postes liés aux loyers. Ce n'est pas qu'on occupe moins de bâtiments, c'est simplement qu'on négocie au plus juste par rapport au marché, y compris en activant les options d'achat pour passer de statut de locataire à celui de propriétaire - je m'en réjouis également ;
- le regroupement au sein des crédits du ministre-président de l'ensemble des dépenses liées à la téléphonie. Jusqu'ici, elles étaient réparties entre nous et j'ai jugé, avec lui, qu'il était temps de regrouper tout cela pour plus de clarté, c'est une troisième bonne nouvelle.

Pour ce qui concerne les marchés publics, les cahiers des charges-type bâtiments - Monsieur Stoffels, c'est

vous qui posiez la question - de quoi s'agit-il ? La Wallonie s'est assignée pour objectif ambitieux de se doter pour elle-même ainsi que pour les villes et communes de Wallonie d'un cahier des charges-type bâtiments, comparable à ce que les collègues MM. Lutgen et Di Antonio avaient fait pour les routes. C'est un outil très précieux.

Le budget total avoisine les trois millions d'euros. Ces moyens ont été prévus, tant en 2011 qu'en 2012, et la dernière tranche du paiement devrait intervenir en 2013. On m'a dit que l'état d'avancement de ce travail colossal est excellent, ce dont tous les participants se réjouissent et, bien entendu aussi, si tout se passe comme prévu, ce travail devrait être accessible à tous en 2014.

Concernant les modifications du Code wallon du logement et de l'habitat durable par le décret budgétaire et le lien avec l'article 24, cet article du dispositif budgétaire a pour seul objectif de permettre au service d'audit de la Société wallonne du Logement de poursuivre ses activités d'audit dans l'attente de son transfert vers le SPW, et éviter un vide entre les deux. Le lien avec le budget s'explique par le fait que la région couvre le déficit de fonctionnement de la SWL et que, dès lors, le maintien du service d'audit à la SWL a un impact sur ce déficit.

En ce qui concerne la SWCS, je veux redire ce que j'ai déjà dit, depuis le début de la mise en œuvre du plan HT, ce sont bien 300 millions d'euros qui sont garantis. Depuis 2010, c'est la Région wallonne qui fixe une dotation à partir de laquelle on connaît le programme de 300 millions d'euros annuels qui a été fixé. Cette volonté de maintenir, d'année en année, un programme de prêt similaire est importante pour les clients potentiels pour la continuité de l'activité des guichets.

Sur base de ce constat, il est justifié d'assurer, dès le début de l'année, les moyens pour faire face à un tel programme d'investissement.

Par rapport à l'investissement dans le logement public, il n'y a pas d'investissement en moins, mais simplement le maintien des moyens budgétaires dans le cadre du programme communal d'ancrage 2012-2013.

Il est cependant à noter que certains montants ne doivent être budgétés tant en crédits d'engagement qu'en crédits d'ordonnancement ou crédits de liquidation qu'au moment des soumissions, c'est-à-dire au moment des marchés publics et pas au moment de l'approbation des programmes communaux d'ancrage par le gouvernement.

De plus, l'ajustement 2012 octroie des avances importantes à la Société wallonne du Logement pour le programme d'investissement 2013. C'est cela qui m'a permis de faire la jonction entre l'ajusté et l'initial, mais il est vrai qu'il y a néanmoins une diminution – AB 51.10 relevée d'ailleurs par M. Stoffels. Je tiens à souligner que cette diminution est décidée en one shot et sans contrainte en termes de diminution des investissements. C'est le Directeur général, M. Rosenoer qui a signalé cette disponibilité.

L'allocation de base 51.10 est consacrée au financement des créations de logements sociaux. Elle se limite à subventionner des logements des SLSP. Les montants engagés annuellement correspondent au programme de l'ancrage de la même année. Le montant ordonnancé correspond, par contre, aux montants nécessaires pour payer les factures des chantiers au fur et à mesure des acceptations par la Société wallonne du Logement.

Si le premier montant – les engagements – est parfaitement prévisible en fonction des décisions du gouvernement dans le cadre des programmes d'ancrage communaux, le montant nécessaire pour les ordonnancements est fort peu prévisible. Ce sont des chantiers qui ne sont pas simples à programmer.

Pour ce qui concerne la question de Mme Reuter, dès le début de la législature, j'ai annoncé que la création de 7 000 logements sur la législature. Créer signifie financer pour construire des logements et acquérir d'autres logements. La région n'est pas l'opérateur. Ce sont les SLSP qui construisent et qui achètent pour rénover. De même pour les opérateurs comme les communes, CPAS, ASBL. De plus, entre le moment où on mobilise les moyens et le moment où le dossier est mis en location, il y a un délai que l'on essaye d'ailleurs de réduire.

Monsieur Stoffels, vous posiez la question du nombre de logements conventionnés, réhabilités et préachetés. Je vous propose qu'on y revienne par question écrite ou orale, je ne dispose pas ici des chiffres dans le détail. Pour ce qui concerne votre question de principe, je pense qu'il est plus important, à court terme, de savoir si la SWCS ne permet plus de construire. Attention, depuis toujours, plus de 90 % des prêts hypothécaires sociaux étaient accordés pour des opérations d'achat et de rénovation. Historiquement, la capacité des emprunts des emprunteurs sociaux peut, en effet, rarement permettre de mobiliser des moyens nécessaires pour la construction d'un logement neuf. Je pense toutefois que l'intérêt est davantage d'avoir un « chez soi » qu'absolument un logement neuf.

Monsieur Langendries, vous posiez la question de faire le point sur les quatre sociétés capitalisées. Il s'agit bien de la Carolorégienne et du Foyer Marcinellois qui vont d'ailleurs fusionner, mais peu importe, on part sur l'historique, Toit et Moi et la Maison liégeoise. Ces quatre SLSP ont élaboré leurs plans de gestion qui ont été remis au ministre. Le comité d'accompagnement des commissaires spéciaux a souhaité voir modifier les propositions reçues et compléter celles-ci par une analyse de l'impact sur cinq ans, des projets introduits

au niveau du résultat de l'exploitation, de trésorerie et des comptes courants.

Un courrier est envoyé cette semaine aux SLSP qui disposeront jusqu'au 7 janvier 2013 pour remettre un plan de gestion adapté.

Pour ce qui concerne ce que vous avez estimé comme un glissement possible en faveur du conventionné versus le public, je ne vois pas comment on peut constater un tel transfert, un tel glissement des moyens publics vers la politique du logement conventionné. La politique est publique, elle est structurée autour de l'ancrage communal des logements. Le gouvernement mobilise, sur le milieu de 2013, plus de 130 millions d'euros pour les programmes d'action en matière de logement, dans la droite ligne de l'ancrage précédent qui avait nécessité une année sans opération pour finaliser son financement.

Il est vrai néanmoins que j'ai mobilisé, par ailleurs, des moyens supplémentaires pour le logement conventionné, mais sans que ce soit au détriment des programmes d'action des pouvoirs locaux.

Monsieur le Président, vous me posiez des questions sur les arrêtés de concrétisation AIS. Les modifications introduites dans le dispositif budgétaire 2013 ont pour objectif d'élargir le champ d'application des AIS, prise en gestion de logements qui ne sont pas considérés comme inoccupés, octroi d'aides également pour ce type de prise en gestion.

Par contre, l'arrêté du Gouvernement wallon sur le fonctionnement des OFS est revu afin d'améliorer le développement des AIS avec un refinancement important. La modification passera en troisième lecture avant la fin de l'année.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre de ce passage - Mme Meerhaeghe m'interrogeait - la réponse est dans le dispositif de l'article 21. Ces dispositions sont intégrées dans le Code wallon du logement et de l'habitat durable par le biais du décret budgétaire, uniquement dans le but de répondre pleinement aux remarques du Conseil d'État, mais le dispositif y était déjà intégré. De plus, les budgets sont prévus pour accorder avances, subventions et allocations pour les SLSP dans le cadre de la prise en gestion de logements conventionnés.

La couverture partielle entre le loyer de base dit « le loyer économique et le loyer social », c'était une autre dimension réellement payée par le locataire. En effet, c'est une mesure de la note de rotation qui sera appliquée d'ici la fin de la législature. Cette réforme est prévue après l'entrée en vigueur de la réforme sur les attributions. Toutefois, sans attendre cette réforme, j'ai, dès l'année 2012, transféré trois millions d'euros vers le Fonds de solidarité de telle sorte que ce sont plus de dix millions d'euros qui seront redistribués vers les SLSP en cette année 2012.

Où en est-on dans l'intervention dans un fonds de mutualisation ? C'était le complément de question par Mme Meerhaeghe également. La note de rotation portant sur la réforme du secteur comportait 110 mesures. La réforme du Code wallon comportait 105 articles et il nous reste, pour prendre une petite marge de sécurité, une dizaine de mesures sur les 110 à encore traduire. C'est-à-dire que nous avançons bien, il nous reste un an et demi pour les dix mesures restantes. Je suis confiant.

Je voudrais dire à Mme Reuter, droit dans les yeux, que les articles du dispositif budgétaire qui portent sur le Code wallon du logement...

**M. le Président.** - Elle n'apprécie pas.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - C'est très bien. Si elle n'est pas d'accord avec moi, qu'elle le dise tout de suite.

Les articles du dispositif budgétaire portant sur le Code wallon du logement et de l'habitat durable ont tous pour objectif, soit d'adapter le Code wallon de manière mineure pour répondre à des remarques émises par le Conseil d'État lors de la rédaction d'un avis sur les arrêtés d'exécution, ou soit pour maintenir une activité en service, guichets de crédit hypothécaire social, service d'audit ou autres en l'attente de changements.

Pour les guichets, nous nous dirigeons vers une proposition de décret intégrant de nouveaux dispositifs d'agrément.

Toujours pour Mme Reuter, je pense que si elle avait un problème avec ce que je dis, elle m'interromprait, je la connais assez.

**M. le Président.** - Je tiens à préciser qu'elle s'est excusée pour cet après-midi.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Je réponds quand même à ses questions.

Il est à rappeler que la mesure qui consiste à appliquer un surloyer n'est pas neuve et n'était pas appliquée, mais elle existait bien. Ici, c'est simplement la mesure qui est mise en application. Pour rappel, l'objectif premier n'est pas de fixer des surloyers, mais d'impulser un processus de mutation qui permet d'éviter de tels surloyers en proposant justement le maintien du loyer actuel, l'aide au déménagement, l'allocation de déménagement, le maintien du bail à durée indéterminée.

M. Langendries m'interrogeait de manière très précise sur le fait de savoir où en est l'arrêté dit « expulsions ». L'arrêté du Gouvernement wallon passera en deuxième lecture, si tout va bien, au mois de

janvier 2013. Il est déjà en première lecture, mais pour l'instant, on attend les avis qui doivent être reçus. C'est d'ailleurs la même question que posait Mme Meerhaeghe, si j'ai bonne mémoire. Les avis des différentes instances consultées nous reviennent et si tout va bien, début 2013, nous viendrons au gouvernement en deuxième lecture.

Concernant les règles d'attribution de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, je tiens à dire qu'il y a eu 24 ateliers avec de nombreux membres de l'union. Nous avons eu une note d'orientation, un groupe de travail durant six mois avec trois représentants de la Société wallonne du Logement et trois représentants de l'Union des Villes et Communes de Wallonie ; ensuite, l'arrêté a été pris. Entre les trois lectures, il y a une première lecture et puis, il y a une demande d'avis. Je vous invite à aller relire l'avis de l'Union des Villes et Communes de Wallonie du 26 septembre 2011 et voir tout ce qu'elle dit sur ce point-là. On a pu en tenir compte, ce n'est pas compliqué pour moi puisqu'ils n'ont rien remarqué comme problème à l'époque.

Au sujet du cadastre, nombre d'entre vous m'ont questionné. Où en est-on sur le cadastre ? Le global du cadastre est estimé à 13 800 000 euros financés à hauteur de 5,545 millions d'euros sur des soldes de subvention 2007-2008 qu'on a affectés au cadastre, 5,450 millions d'euros qu'on a affectés sur l'arrêté de subvention complémentaire en 2011 et un million d'euros complémentaire inscrit au budget initial 2012. Il nous reste à prévoir environ un million d'euros en 2013, cela veut dire qu'il restera 800 000 euros pour l'après 2013. On est quasi à 80-90 % du paiement de ce cadastre. Il sera réalisé dans les temps, comme on l'a déjà présenté en commission.

Sur les 55.11 du programme 16.12, il s'agit du montant du remboursement des annuités du PEI, des montants engagés et versés à la SWL la même année. Il n'y a donc pas de création d'encours sur ce poste-là, donc pas de report sur les années ultérieures. Il s'agit en fait du financement du PEI décidé par le Gouvernement wallon le 3 juillet 2003, mais les paiements sont encore en cours.

Vous me posez la question sur le phasing out du prêt tremplin. Les dossiers du prêt tremplin ont été accordés en 2010 pour une durée de huit ans. Il y aura lieu de rembourser les banques qui ont accordé le prêt jusqu'en 2017 pour clôturer le dossier. Il n'y a pas lieu de faire une comparaison entre le prêt Tremplin et l'écopack puisque l'un avait pour objectif d'accéder à la propriété, l'autre avait pour objectif d'améliorer la performance énergétique.

Pour l'encours, ceci est très difficile à dire, mais on peut rappeler que de nombreuses mesures ont été prises pour réduire les délais. On passe à trois étapes de tutelle au lieu de six, mais on n'a pas de chiffres en tant que tels sur l'évolution de l'encours et surtout à partir de quand il sera complètement résorbé. C'est surtout ce à quoi je ne veux pas m'engager ici, sans un autre travail plus technique.

Concernant les arriérés locatifs, les données dont nous disposons dépendent en fait de la comptabilité des SLSP. Les données doivent être approuvées lors des AG prévues à la fin du premier semestre et décider d'un certain délai avant d'être rendues disponibles. Les seules disponibles actuellement sont celles que vous avez utilisées en décembre 2010. En décembre 2012, nous devrions avoir les chiffres concernant 2011. On y reviendra à la rentrée, en janvier. Vous aurez réponse à votre question.

Madame Meerhaeghe, concernant le bilan du Plan HT, si vous voulez bien revenir avec une question écrite parce que je n'ai pas pu collecter les chiffres depuis lors. Mon collaborateur a dû s'absenter pour des raisons médicales, il est tombé en entrant ici. Je ne suis donc pas en mesure de vous donner les chiffres précis.

Toutes les nouvelles mesures prennent du temps. Pour ce qui concerne l'allocation, il est logique que le budget soit adapté aux besoins estimés, mais le dispositif reste identique. Si on a besoin de l'ajusté, on remontera, mais, pour l'instant, cela répond à l'ensemble des demandes. Il n'y a pas de suppression de demande ou de report de paiement. Je pense que c'était une de vos questions, Madame Meerhaeghe.

Une autre de vos questions concerne la Carolo. Je n'ai pas connaissance des propos du président sur les 2 000 à 2 500 euros, mais, d'après le directeur-gérant de la Carolo, 34 ménages sur les 38 concernés par un contentieux locatif ont accepté un plan d'apurement. Ce chiffre a évolué à la hausse sur le tard, parce que les discussions se sont poursuivies. L'échéance se rapprochant, certains ont alors accepté d'entrer dans cette logique-là. On me dit que tous les locataires devraient en principe s'être vu proposer une telle mesure d'apurement. Je n'ai pas encore vu les propos, puisque l'émission devrait être diffusée vendredi. Je n'ai pas eu le bénéfice des *rushes* pour pouvoir vous confirmer ou infirmer ces éléments-là.

Concernant les référents sociaux, les SLSP ont jusqu'au 21 décembre 2012 pour rentrer un dossier dans le cadre des référents sociaux, mais je peux déjà vous dire qu'il y en a 45 sur 68 qui en bénéficient déjà. J'espère qu'on s'approchera encore de ce score de 68. Je sais que quelques-unes ont déjà décliné, mais elles sont peu nombreuses, tant la mesure est appréciée très largement. Quarante-cinq sur la première année, c'était déjà un beau résultat.

Concernant les écoprêts, ils ont été supprimés en 2012. Les particuliers se tournent dès lors vers l'écopack qui est plus large et offre une formule plus avantageuse que l'écoprêt. Là, on est en phasing out, c'est pour cela que vous avez une diminution logique et marquée dans

le budget.

Pour les primes réhabilitations, il est en effet à constater une baisse des primes réhabilitation. Il y a deux explications à cela : la suppression des déductions fiscales au Fédéral a sans doute provoqué un report à plus tard de certaines décisions de rénovation de biens immobiliers dans le chef de nombre de ménages ; ensuite, de nombreux citoyens ont compris tout l'intérêt de préfinancer et de travailler avec l'écopack qui associe les travaux de réhabilitation et les travaux économiseurs d'énergie plus que de travailler avec les seules dispositions de la prime réhabilitation.

La baisse des crédits sur l'assurance perte de revenus est uniquement liée à la diminution, petit à petit, des prêts Tremplin. Puisqu'elle était liée avec le prêt Tremplin, diminution aidant, cela diminue aussi. Cela devient des prêts toboggan, comme ils disent.

Concernant le Plan HP, l'appel à projets d'architecture a été lancé auprès d'architectes pour créer, sur papier, des solutions techniques de relogement à destination des résidents HP. Un marché en procédure négociée a été lancé en septembre 2012 pour trouver un bureau apte à organiser les concours en lui-même. Le collectif IP a été désigné.

La mission devait se dérouler sur neuf mois : rédaction du cahier des charges, du concours d'architecture, organisation du concours puis valorisation des résultats. Ensuite, en fonction des résultats, on envisagera si on peut concrétiser un projet sur le terrain.

Concernant le Plan PIVERT, on s'en rappelle, c'est 400 millions d'euros d'investissement et environ 15 000 logements rénovés. Quinze pour cent ont été versés aux SLSP comme première tranche des 100 millions d'euros. Douze projets peuvent déjà être mis en œuvre très concrètement puisqu'ils sont au stade de l'attribution des marchés publics de travaux. Pour tous les autres dossiers, les soumissions de travaux doivent être transmises à la SWL pour décembre. Une nouvelle tranche de 200 millions d'euros sera attribuée en 2013 sur base des résultats du cadastre.

L'alliance Emploi-Environnement et l'écopack de 100 millions d'euros, c'est la grosse mesure. Monsieur Stoffels, vous m'aviez vraiment soutenu dans l'optique de ne pas devoir faire une politique de *stop-and-go*, c'est pour cela qu'un tel montant a pu être négocié dans le cadre du conclave budgétaire, pour justement ne pas devoir interrompre en milieu d'année et de pouvoir reprendre en 2014. On utilise tous les moyens. Les 150 millions d'euros prévus vont pouvoir être mobilisés très vite, ce qui est bien en période contracyclique, on en a besoin pour soutenir le secteur.

L'écopack, on le sent, répond à une réelle demande. La moyenne de l'écopack, c'est quand même 16 500 euros. Nous sommes tout à fait disponibles pour réfléchir à d'autres mécanismes qui permettent d'amplifier ces choses-là. Je sais que vous travaillez de votre côté – on sait ce que cela veut dire quand vous travaillez – à une sorte de résolution pour mobiliser l'épargne. Nous avons d'ailleurs proposé au Gouvernement fédéral, dans le cadre de son plan de relance quand il concertait, quand il interrogeait les régions, pour voir quelles étaient les mesures qu'il pouvait soutenir, nous les avons mises dans ce paquet-là. Le Gouvernement wallon a évoqué l'idée d'un livret développement durable ou livret logement, ou livret B comme en France, qui permettrait de mobiliser l'épargne du citoyen au profit de politiques porteuses comme celles de l'alliance Emploi-Environnement.

Nous réfléchissons aussi à la mise en place de certificats d'efficacité économique sociale visant à mettre en place un mécanisme pour se fixer des objectifs d'isolation des bâtiments et ainsi faire participer l'ensemble des acteurs de la société dans le financement d'une telle politique.

Pour ce qui concerne le programme de remplacement des lampes publiques, le programme EP-URE – guichet ouvert – n'a pas d'objectifs annuels chiffrés. Il s'agit de subventions dans les limites des crédits disponibles. Par contre, il y a bien eu mise en place d'un mécanisme de tiers investissement par la SOWAFINAL. C'est une mission déléguée de 12 millions d'euros. Les objectifs, c'était un cinquième par année. On est à 14 000 remplacements de lampes en 2013. Un solde sera étalé dans les années à venir.

Vous me demandiez, Madame Saenen, de répartir le budget AMURE de l'AB 53.02 sur l'AB 32.01. Ce sont 4,9 millions d'euros en moyens d'engagement, deux millions d'euros en moyens de paiement qui ont été rapatriés de la 53.02 vers la 32.01. Ce sont des modifications apportées par la conformité au prescrit de la classification économique, me dit-on, et si on me le dit, c'est que c'est vrai.

Vous me demandez aussi les détails dans les AB appels à projets et AMURE. L'appel à projets exemplaire : estimation à 600 000 euros en 2013 pour les primes aux projets sélectionnés en plus de 900 000 euros en engagements provisionnels en 2012, au total c'est 1,5 million d'euros.

AMURE : 4,9 millions d'euros par an pour faire face aux audits et aux études de faisabilité induits par les accords de branche de deuxième génération.

Pour information, le budget 2012 AMURE, c'était 270 entreprises soutenues.

Madame Saenen, le programme Polec, 22 communes ont été sélectionnées par un jury sur base des critères suivants : homogénéité provinciale - minimum un dossier par province - taille : un dossier minimum

pour chaque catégorie de commune, petite, moyenne, grande et très grande. L'avancement aussi et un budget maximum de 250 000 mille euros.

Pour l'instant, le dossier est signé par le ministre et l'Inspection des Finances a marqué son accord. Le dossier est à l'engagement. Dès que le budget sera engagé, le courrier sera envoyé aux communes lauréates.

L'apurement du CRAC est une belle question. Jusqu'à apurement complet, évidemment, des montants dus par la région dans le cadre des investissements préfinancés par le CRAC. En général, il s'agit d'un emprunt d'une durée de 20 ans. À priori, je dirais jusqu'en 2027 pour ce qui concerne les financements CRAC pour les investissements à caractère énergétique dans les bâtiments publics et les écoles, je demanderai à pouvoir préciser 2026, 2028, mais on tournera autour de 2027.

Pour la géothermie, M. Tachenion me posait la question sur les deux projets. La campagne de prospection géophysique est terminée, les résultats ont été présentés le 7 décembre au comité de suivi technique. Le dernier comité technique a eu lieu le 6 novembre et les forages sont annoncés pour janvier 2013. Vous êtes certainement aussi bien informé que moi sur ce projet-là.

Pour l'autre projet, la campagne de prospection géophysique est terminée. Les étapes ultérieures sont maintenant la clôture du budget de la phase une puis l'attente d'un dossier complet pour la phase deux, c'est-à-dire le forage. Celui-là est en partenariat avec l'industriel et le financement business plan complet avant de présenter le tout au Gouvernement wallon.

Les premiers résultats sont plutôt très encourageants, mais je reste prudent, car on va forer à 5 000 mètres de profondeur. Ce n'est pas gagné non plus.

Madame Saenen, vous m'interrogez sur l'affectation de ce budget, une mission déléguée au FRS-FNRS au sein du Fonds de la recherche fondamentale stratégique. Pour la recherche en matière de développement durable, recherche fondamentale, les sélections visent l'excellence. La recherche stratégique pour le développement de la région aussi est concernée, l'animation des réseaux de chercheurs, la valorisation des résultats notamment, pour le redéploiement économique. Il n'y a pas de contraction dans ces budgets-là. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, les crédits inscrits sur les AB de la recherche sont très fluctuants compte tenu d'éléments pluriannuels, cofinancement européen, Plan Marshall 2.vert.

Comparer une année à l'autre n'est pas toujours parlant, cependant il y a la qualité et la quantité.

Les initiatives ne manquent pas pour contribuer au redéploiement économique et durable de la Wallonie.

Certains postes ont diminué, mais il y a toujours les Fonds européens et surtout le Plan Marshall 2.vert qui montent en puissance avec la mise en œuvre de plusieurs mesures dont notamment la création dont on vient de parler. Les programmes mobilisateurs, les programmes d'excellence, les pôles de compétitivité actifs en matière de recherche, tout ceci contribue à utiliser, comme levier, la recherche pour le redéploiement économique de la région et c'est peut-être probablement pour cela que je suis un peu, comme vous l'avez considéré, l'enfant gâté dans le cadre de ce budget difficile.

C'est tout à fait vrai en matière de recherche, vous avez raison de le souligner, c'est vrai aussi pour l'écopack, les deux grandes mesures, mais je crois que cela répond vraiment à des besoins.

Pour la charte européenne des chercheurs, Monsieur Langendries, votre question est précise. Ma réponse sera très précise. Budget prévu : 1,050 million d'euros en 2012, 2013 et 2014. Sur base du partenariat pour les chercheurs, 25 actions en six chapitres, en 2012 et 2013 : chapitre 4, chapitre 5, chapitre 6. Mise en œuvre des chapitres 4 et 6 : soutien à l'ASBL Objectif Recherche, c'est dans ce cadre-là que cela se joue et le site www.doctorat.be : 350 000 euros, action entreprise jusqu'en 2014. Plus, sur le budget classique, action complémentaire, soutien aux universités pour la promotion de l'égalité hommes/femmes : 150 000 euros, harmonisation du barème 8 A de tous les salaires des chercheurs : 400 000 euros en fédération, 10 postes permanents de chercheurs FNRS : un million d'euros par an sans oublier, bien entendu, tout le travail de reconnaissance du doctorat en fonction publique que ce soit en Wallonie ou en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme déjà répondu dans une interpellation Prodoc, et qui est en fait un projet INTERREG coordonné par un partenaire français auquel participent deux académies, Louvain et l'académie Wallonie-Bruxelles et Objectif Recherche, attention, le projet est fini en 2012 et bien qu'une proposition ait été faite - j'insiste - aux participants belges de négocier un avenant pour 2013, ils ont décliné cette proposition, préférant mettre sur pied un projet à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais sans partenariat, forcément, sans financement INTERREG. C'est incorrect de dire qu'une prolongation a été demandée puisque nous avons essayé de le suggérer et cela a été décliné dans le cadre que je vous ai décrit.

Pour tout détail sur l'évolution du projet, on peut voir avec le Ministre-président qui a la tutelle sur les fonds structurels. Il ne faut pas mélanger ce projet qui se termine avec la mission confiée à l'ASBL Objectif Recherche.

Les universités ont fait une demande les 14 et 21

novembre en soutien au centre des services créé à l'examen. On s'en réjouit, mais on va voir comment rencontrer la demande, cela nécessitera une concertation avec mon collègue M. le ministre Marcourt.

En ce qui concerne les projets WALTECH et le rapprochement entre les CRa, une consultation a déjà eu lieu avec les Cra, les fédérations sectorielles et l'Union Wallonne des Entreprises. Les associations fortes sont attendues début 2013, ensuite on évoluera vers les instituts au printemps et WALTECH en juillet 2013.

Les répercussions budgétaires: le budget consacré aux CRa existe pour les appels à projets. Ils seront destinés aux associations fortes demain et aux instituts après-demain, et plus vers les CRa directement, ce sera le changement tel qu'on pourra le sentir.

Pour le Fonds de la Recherche, Monsieur Tachenion, vous avez raison de souligner tout le travail qui a été fait non seulement par les avocats, mais par l'administration qui a déclenché le mécanisme qui permet d'alimenter en fait ce Fonds de la Recherche. Une nouvelle désignation d'avocats a bien eu lieu dans l'attribution générale du marché « Avocats ». D'autres désignations suivront à la fin du mois de janvier 2013, mais nous n'avons pas attendu cela pour désigner au niveau de la DGO6, puisque cela a pu être fait dès 2011, suivant la décision du 6 février 2011. Ce qui a permis d'augmenter encore, comme vous l'avez souligné, les recettes en 2011 et en 2012.

Dans le cadre de la mesure *Proof of Concept*, chaque académie est libre d'organiser la sélection des projets par appel ou selon la méthode guichet, mais le Gouvernement wallon a mis des balises. La sélection doit être faite par un comité d'experts composé de minimum deux représentants de la structure de valorisation de l'académie, un représentant de l'invest local, un représentant de l'incubateur thématique concerné.

Une évaluation approfondie de la mesure aura lieu lorsqu'un nombre significatif de projets aura été mené à bien.

L'AST continue à assurer le suivi de la mesure. Mi 2012, sept projets avaient été menés à leur terme, cinq ont abouti à la création d'une société spin off et ont donné lieu à la vente de licences d'utilisation.

Le WELBIO, Monsieur Tachenion, était déjà financé par le Plan Marshall 1, 30 millions d'euros avaient été prévus au Plan Marshall 1, mais seulement 15 millions d'euros ont effectivement été engagés et ordonnancés. Il nous restait à dégager 15 millions d'euros, non pas 10 comme vous l'avez dit à un moment donné, si on voulait respecter la décision du précédent gouvernement. Seulement cet argent-là n'était plus là parce que dans le Plan Marshall 2.vert n'était pas répertorié, mais le Gouvernement wallon, non seulement s'est engagé sur les trois ans qui étaient prévus, mais a fait mieux.

Cinq en 2012, d'accord, mais il a fait mieux, dans le sens où il a décidé d'aller au-delà de cette enveloppe de 30 millions d'euros et de pérenniser le WELBIO, donc de le financer, à six millions d'euros par année. On a complètement explosé le canevas qui était de se limiter à 30 millions d'euros puisqu'on va dépasser cette somme, même plus vite que prévu initialement. C'est un beau bilan de ce WELBIO lancé par le précédent Plan Marshall. Le gouvernement, dans le cadre de son séminaire, a décidé de rendre cela pérenne et structurel.

Il fait de même avec le WIST. Dès le début il a fait confiance – pas besoin de le tester d'abord – fort de l'expérience, et du FNRS, pour financer, de manière structurelle et pérenne, le WIST à hauteur de cinq millions d'euros par année.

Je crois qu'on peut rassurer les acteurs parce que c'est non seulement les 30 millions d'euros auxquels ils avaient imaginé avoir accès, mais ils sont pérennisés au-delà.

Pour les programmes d'excellence, chaque programme d'excellence est évalué après 18, 42 et 54 mois par un comité composé de deux experts scientifiques internationaux et deux industriels wallons. La DGO6 tient à jour un tableau d'indicateurs de suivi scientifique, technologique et de valorisation. Par exemple, le nombre d'articles publiés dans le cadre du programme et le nombre de brevets déposés et octroyés.

Des colloques à destination des industriels sont également organisés par chaque programme pour présenter les résultats de recherches menées. Le programme d'excellence sera organisé le 14 décembre prochain, à l'aéropôle de Charleroi.

L'appel PPP 2012 a permis de financer trois PPP issus de programmes d'excellence pour un montant de 1 140 359 euros. Le conventionnement est terminé et les projets peuvent commencer. L'appel PPP 2013 a été lancé en juillet 2012 et le comité d'évaluation se réunit le 26 février 2013.

Pour les réseaux internationaux, l'AB 01.12 du programme 18.32 vise à soutenir les acteurs wallons à participer aux programmes internationaux. En 2012, nous avons eu de nombreux projets impliquant un acteur wallon qui ont reçu un avis positif de la Wallonie pour financement, mais qui n'ont malheureusement pas été financés par les autres pays du consortium. La crise économique implique en effet que certains pays, comme le Portugal ou l'Italie - sans vous parler de la Grèce – font face à un manque de fonds. Or, on ne peut financer la partie wallonne que si les autres partenaires s'engagent également dans le projet. La situation risque d'être la même en 2013, ce qui explique la diminution des moyens d'action sur cette ligne-là.

Voilà, Monsieur le Président, tout ce que je peux

vous dire en réponse aux 74 questions qui m'ont été posées. Monsieur Crucke, j'ai répondu à une partie de vos questions en votre absence, vous m'en excuserez. J'ai fait de même pour Mme Reuter tout à l'heure, mais elle est excusée cet après-midi.

**M. le Président.** - La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke** (MR). - J'ai effectivement dû m'absenter quelques instants.

Par rapport au transfert des compétences provinciales énergie et logement, je ne sais pas si vous avez répondu.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Je l'ai retenu pour la première question, c'était au moment où je faisais le point global. Sur ce volet-là, je continue - je vous l'ai dit tout à l'heure dans le débat - à maintenir le cap. Le point reviendra à l'ordre du jour du gouvernement dans les semaines qui viennent. On verra bien si les collègues ont pu mûrir l'information que j'ai pu leur transmettre et pouvoir le concrétiser réellement.

Pour ce qui me concerne, rassurez-vous - je vous l'ai dit tout à l'heure en vous interrompant - c'est pour cela que je ne suis pas revenu dessus maintenant, je maintiens le cap. La décision n'est pas encore prise, vous le savez aussi.

**M. le Président.** - La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels** (PS). - Je souhaite intervenir sur deux ou trois éléments relatifs aux informations que M. le Ministre vient de nous donner. Je le fais dans un esprit optimiste, pour reprendre la terminologie de ce matin, donc constructif.

Évidemment, je sais faire la différence entre l'écopack, qui est une mesure destinée à améliorer la performance énergétique du bâtiment existant et le prêt Tremplin, voire le prêt Jeunes, qui sont des dispositifs pour permettre aux particuliers d'accéder au logement comme propriétaire occupant. Dans les deux cas, si j'ai fait une comparaison, c'est parce que les dispositifs, sur le plan de la mécanique budgétaire, me paraissent relativement comparables, dans le sens qu'il s'agit, dans les deux cas, d'une variante de subvention-intérêt.

Il faut savoir que la Région wallonne a décidé - et je n'ignore pas que le programme de l'écopack a été décidé pour la période 2012-2013 et qu'il va falloir reprendre une nouvelle décision pour aller au-delà de la fin 2013... D'ici là, la Région wallonne aura dépensé 50 millions d'euros à charge de l'année budgétaire 2012 et une centaine de millions à charge de l'année budgétaire 2013, avec un retour des avances récupérables de l'ordre de quatre millions d'euros qui couvrent les dossiers accordés lors d'une période datant du mois de mai jusqu'au mois de décembre 2012, donc couvrant une partie de l'année 2012.

On sait également que la totalité et les avances récupérables ne vont pas être rendues, récupérées, étant donné qu'il reste à récupérer le solde restant dû, dont on déduira le montant de la prime qui est d'ailleurs majoré. Pour ce qui concerne les primes à l'énergie, cela peut être une majoration de 10 % pour le revenu supérieur, jusqu'à 40 % par rapport aux primes classiques pour les petits revenus. Une partie de cet argent va donc retourner dans les caisses wallonnes, tandis que le reste sera une aide à fonds perdus.

Ce que je voulais illustrer ce matin, c'est que le dispositif de l'écopack, que je considère par ailleurs comme positif, va créer un appel des citoyens par rapport au dispositif, mais aussi aux primes que ce dispositif accompagne. De ce fait, je ne comprends pas bien comment on va pouvoir éviter un scénario sur le plan budgétaire qui a été critiqué par rapport au prêt Tremplin, au prêt Jeunes, comme étant très coûteux par rapport à l'objectif et au dispositif tel qu'il avait été mis en place.

Sachant qu'une fois que le dispositif démarré - on a la moitié de l'année 2012 et l'entièreté de l'année 2013 pour bien le faire démarrer - cela créera des attentes au niveau de la population. Il me semble que cela sera relativement délicat de faire marche arrière fin 2013, si jamais le dispositif s'avérait présenter quelques difficultés sur le plan de la faisabilité budgétaire. Une fois les attentes suscitées, elles vont devoir être satisfaites. Bien au-delà de la fin 2013.

C'est ainsi que j'ai exprimé ce matin mon espoir que le montage ait été conçu d'une façon telle qu'on évite le dérapage budgétaire. C'est un dispositif tout à fait nécessaire pour garantir la longévité du dispositif et pour éviter que, d'un dispositif, on passe au suivant et à l'après-suivant, comme on l'a parfois connu dans les années passées.

Ce sera d'autant plus important que l'année 2014, à moins que je ne me trompe, s'inscrira dans le prolongement de l'année 2013. Cela ne va pas nécessairement être l'année la plus glorieuse au niveau de la croissance économique, comparé au PIB. Les années 2014 et 2015 vont être les premières années pendant lesquelles nous hériterons des compétences fédérales, mais avec seulement une partie des moyens transférés en même temps.

Nous allons donc, pour les quelques années à venir, encore être confrontés à une situation relativement difficile ou sensible sur le plan budgétaire, ce qui nécessite, par rapport aux bons dispositifs mis sur pied, qu'il faut être doublement vigilants pour éviter le dérapage où à la fin de la route.

La question que je me suis posée est de savoir quel est le return et quelle est la vitesse avec laquelle l'argent va revenir ? Je pars de l'hypothèse que les 50 millions d'euros ont été effectivement dépensés pour l'année

2012, au rythme de 7 500 euros par dossiers, cela ferait quelque 6 666 dossiers. Avec un retour de quatre millions d'euros pour la première année qui suit celle de 2012, à savoir à peu près 8 % du volume qui a été mis dans le circuit en 2012.

Extrapolant de cette façon et supposant qu'il y a un retour de 8 % l'année prochaine, j'espère que l'on va pouvoir inscrire dans le budget des recettes du type écopack, les quatre millions d'euros de 2012 en plus des huit millions d'euros consacrés aux dossiers qui ont été accordés en 2013. Tout cela fait que le programme dure une dizaine à une douzaine d'années en moyenne.

Par rapport à ce calcul, je n'ai pas encore déduit les primes majorées qui sont à fonds perdus et qui doivent effectivement être déduites.

La question que je me pose - et là on est quelque part dans un dilemme - avec les 100 millions d'euros de l'année 2013 et les 50 millions d'euros de l'année 2012, parviendra-t-on pour 2013, par exemple, à répondre avec un rythme de 7 500 euros à quelque 13 330 dossiers ?

J'ai vu ou j'ai lu quelque part dans les projets du SDER que le Ministre Henry et vous-même êtes en train de préparer, qu'il y a parmi le million 300 000 logements existants, quelque 800 000 logements à améliorer sur le plan de la performance énergétique.

Ces 800 000 logements divisés par 13 330 dossiers que l'on pourrait satisfaire chaque année, cela nous fait sx décennies pour atteindre l'objectif.

En politique, six décennies pour atteindre un objectif, c'est refiler la patate chaude au nombre de successeurs qui viendront encore. Il va falloir se poser la question de comment peut-on accélérer ce programme de remise en état du logement existant sur le plan de la performance énergétique.

En supposant qu'on se donnerait un délai de deux législatures, dix ans, cela veut dire que 400 000 logements doivent être remis en état par législature, on serait dans l'ordre de deux milliards. On aura très vite compris que c'est impossible pour l'autorité publique de mettre sur la table un tel montant. Je suis heureux d'entendre que le ministre est prêt à creuser cette piste d'où mon appel à ce que l'épargne privée soit mobilisée dans un cadre négocié, avec d'une part le secteur de la construction, mais négocié également avec le secteur bancaire pour atteindre l'objectif endéans le délai réaliste.

En ce qui concerne la création de nouveaux logements, ce matin, vous avez dit que selon les prévisions du SPF économie, à peu près 2 400, 280 000 personnes de plus vont habiter en Wallonie par rapport à l'heure actuelle. Divisé par deux à trois personnes par ménages, cela fait à peu près 110 000 ménages. Quand on parle de logements, il faut compter par ménage. Il va falloir créer un peu près 110 000 logements en plus, d'ici 2020, en comptant un taux d'intervention de la région de 120 000 euros par logement. Encore une fois, j'arrive à des chiffres que la région ne pourrait jamais mettre sur la table. Ces chiffres seraient de l'ordre de 1,3 milliard d'euros au total.

Les risques sociaux, je tiens aussi à rappeler ce qu'est vivre en Région wallonne à l'heure actuelle : 250 000 ménages disposent d'un revenu déclaré en 2011 inférieur à 10 000 euros, soit inférieur à 833 euros par mois. Et la tendance s'aggrave, c'est la tendance à l'appauvrissement.

Il va donc falloir créer du logement destiné à être du logement locatif, notamment en faveur de ces ménages qui n'auront pas la capacité d'emprunt ou encore par rapport à d'autres ménages qui risquent de perdre leur logement. Je rappelle les chiffres de la Banque Nationale, qui nous informe que depuis 2007, en 2011, le nombre de crédits hypothécaires défaillants augmente de 24 000 à 29 000.

Le risque social lié à l'existence de la famille monoparentale, dont le nombre va augmenter, implique tout simplement qu'on aura besoin de plus de logements pour abriter le même nombre de personnes, nous pose à côté du défi qui est rencontré par le gouvernement. Défi qui consiste à répondre aux attentes légitimes des familles nombreuses, mais nous pose devant un deuxième défi de création de logements de petite taille qui permettent d'abriter ces ménages également.

Un dernier risque social pour illustrer les propos, c'est la problématique du chômage du travailleur âgé combinée avec la durée du prêt. De nombreux chômeurs, une fois qu'ils auront atteint l'âge de 50-55 ans et qu'ils perdront leur emploi, ne seront pas encore arrivés au bout de l'ensemble de leurs mensualités. Il va aussi falloir repenser les dispositifs que nous avons mis sur pied depuis un certain nombre d'années pour éviter que la perte de l'emploi entraine la perte du logement.

La dernière remarque que je souhaite faire est située dans le cadre du transfert de compétences. Nous allons hériter des compétences directement liées à la politique du logement. À titre d'exemple : le bail à loyer. Ce qui nous donne en tant que Région wallonne, une position d'interlocuteur avec une catégorie de personnes avec laquelle, pour l'instant, nous avons plutôt moins de contact, c'est-à-dire le bailleur. Le bailleur dans le secteur privé.

C'est pour cela, à mon avis, qu'il faut dégager, à l'heure actuelle, des marges par rapport aux politiques dont nous avons la compétence pour avoir le dos libre lorsque les nouvelles compétences, accompagnées hélas non pas des 100 % de moyens, vont arriver dans notre champ de compétences.

Voilà, Monsieur le Ministre, quelques réflexions que

je souhaitais faire. Sur le fond, j'ai bien acté les réponses que vous vouliez constructives par rapport aux remarques que j'avais émises et sachez que je suis preneur d'une série d'initiatives ou d'aider le gouvernement, de l'épauler lorsqu'il y a des initiatives à prendre. D'ailleurs, s'il le faut, je continuerai à encourager le gouvernement d'aller dans ce sens. Mais il va falloir aussi être pragmatique, être concret et mener une politique qui puisse, une fois que la fin de la législature arrive, être chiffrée sous forme d'un bilan. Cela va être difficile de faire comme d'autres ont fait, d'annoncer la création de logements, alors qu'on vient à peine d'entamer les chantiers.

**M. le Président. -** Je ne sais pas si la chute du chantier était terminable.

Il y a une réception provisoire du chantier. Merci Monsieur Stoffels. Je ne sais pas si Monsieur le Ministre souhaite ajouter quelque chose ? Il prend acte de ces excellentes interventions. En fait, je réponds à sa place.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Monsieur Stoffels a remis une série d'éléments importants qui sont des éléments sur lesquels on a mis aussi le dossier en surveillance. Je ne peux pas dire tout ce qui sera fait et tout ce qui sera dans le détail. Cela ne change pas les éléments de réponses que j'ai pu apporter. Il y a des points d'attention qui continuent à être ceux-là et il y a des défis.

Il y a des points d'attention qui continuent à être comme cela. Il y a des défis en face desquels on doit tous se mobiliser.

**M. le Président.** - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

*Vote*

**M. le Président.** - Je vous propose de procéder au vote sur le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*), sur l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Développement durable et de la Fonction publique (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexes 2, 2*bis*, 2*ter* et 2*quater*) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexes 2, 2*bis*, 2*ter* et 2*quater*) et le budget des organismes d'intérêt public (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 *partim*) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 *partim*).

La Commission de l'énergie, du logement, de la fonction publique et de la recherche scientifique recommande, par 8 voix contre 2, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre du Développement durable et de la Fonction publique.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Merci pour votre confiance.

*Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées*

**M. le Président.** - Les questions orales ou interpellations de :

- M. Stoffels, sur « la situation problématique des enveloppes des guichets de la Société wallonne de crédit social » ;
- M. Borsus, sur « le prélèvement sur le pécule de vacances des agents de la fonction publique » ;
- Mme Trotta, sur « les marchés publics durables au sein de l'administration wallonne » ;
- Mme de Coster-Bauchau, sur « la mise en place de l'École wallonne d'administration publique » ;
- Mme Bertouille, sur « la conduite défensive et écoresponsable pour les agents de la fonction publique » ;
- M. Crucke, sur « le subventionnement d'une crèche » ;
- M. Senesael, sur « le potentiel de l'eau chaude souterraine en Wallonie » ;
- M. Fourny, sur « les achats groupés d'énergie organisés par les pouvoirs publics » ;
- M. Senesael, sur « le plafonnement de la production des biocarburants au colza par l'Europe » ;
- M. Elsen, sur « les conséquences de la fermeture du centre Resa Gaz à Dison » ;
- M. Fourny, sur « l'annonce de la mise en place d'un GRD unique mixte » ;
- Mme Zrihen, sur « la construction de kots publics à tarification sociale » ;
- M. Fourny, sur « le système d'attribution à points des logements publics et la notion de « sans abri » » à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sont retirées.

## QUESTION ORALE DE M. TACHENION À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « LA PROMOTION DE L'EMPLOI DE PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE WALLONNE »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tachenion à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la promotion de l'emploi de personnes handicapées dans la fonction publique wallonne ».

La parole est à M. Tachenion pour poser sa question.

**M. Tachenion** (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la question est courte, mais importante, puisqu'elle vise, comme M. le Président vient de le rappeler, la thématique de la promotion de l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique en Wallonie.

L'émancipation, le bien-être, l'épanouissement des personnes handicapées passent aussi et surtout par l'emploi, nous le savons. Pour celles qui le peuvent et qui le veulent, il faut leur offrir la possibilité de travailler, en adaptant si nécessaire les conditions et les outils de travail. La fonction publique doit montrer l'exemple, en donnant une vraie chance à tous.

La ou les questions que je vous pose aujourd'hui sont les suivantes : pouvez-vous dresser un bilan actualisé du quota et de la politique de l'emploi en faveur des personnes handicapées au sein de la fonction publique wallonne ? Quelles sont les nouvelles impulsions que vous comptez donner à cette thématique d'ici à 2014 ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Le 28 novembre 2012, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap au sein du Service public de Wallonie est de 1,164 %, ce qui correspond au nombre d'agents recrutés en tant que personnes handicapées, conformément au Code de la Fonction publique.

J'attire votre attention sur le fait que ce pourcentage ne tient pas compte des agents qui présentent un handicap en cours de carrière, ni des agents qui choisissent de ne pas être reconnus comme personnes handicapées, ni du coefficient de calcul d'une unité et demie pour les personnes handicapées dont le degré d'autonomie prévu par le code est fixé à au moins 12 points.

L'intégration de la personne en situation de handicap au sein de la Fonction publique est une démarche permanente pour laquelle l'administration a mis en place un certain nombre de mesures que je me propose de vous énumérer, mais dans la version papier, si les chiffres vous suffisent.

**M. le Président.** - La parole est à M. Tachenion.

**M. Tachenion** (PS). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse que j'analyserai soigneusement.

**M. le Président.** - Je constate que, pour la Fonction publique, aucun autre parlementaire n'ayant déposé une question n'est actuellement présent, en sorte que je passe à la recherche scientifique.

## QUESTION DE M. TACHENION À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « LES NANOTECHNOLOGIES EN WALLONIE »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question de M. Tachenion à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « les nanotechnologies en Wallonie ».

Je pense que ce n'est pas la première fois qu'il intervient sur le sujet

La parole est à M. Tachenion pour poser sa question.

**M. Tachenion** (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est exact. J'y reviens de manière assez récurrente. Je pense que c'est quand même une problématique intéressante, essentiellement en fonction des risques sanitaires encore peu connus, que pose la problématique des nanotechnologies.

J'avais interrogé, voici un an pour la dernière fois, Monsieur le Ministre, sur les résultats d'une étude wallonne sur les risques liés à l'utilisation des nanoparticules.

À l'époque, vous me confirmiez qu'il était impossible de mesurer réellement l'impact sur la santé de l'utilisation des nanotechnologies, faute de disposer de procédures standardisées et d'appareils de mesures adéquats. Pourtant, selon Inter-Environnement Wallonie – vous voyez que j'ai bonne lecture – plus d'un millier de produits contenant des nanoparticules manufacturées ou produites à l'aide des nanotechnologies sont disponibles sur le marché avec pour conséquence involontaire le rejet de ces nanoparticules dans l'environnement.

Précédemment, vous me présentiez plusieurs initiatives desquelles la Wallonie est partenaire afin de découvrir les risques liés à l'utilisation de nanoparticules. Trois programmes, QNANO, NANOVALID et NaNoREG, étaient soutenus en 2011 par la Wallonie par le biais des Facultés de Namur et de

l'UCL.

Lors de mes précédentes interventions sur le sujet, nous avons eu l'occasion d'aborder à plusieurs reprises le programme d'excellence NANOTOXICO qui est arrivé à terme le 31 décembre 2011. Ce programme étant aujourd'hui terminé, je posais la question de savoir si, éventuellement, un autre projet est susceptible d'avoir pris la relève ou de prendre la relève prochainement afin de poursuivre les efforts entrepris dans l'étude toxicologique des nanoparticules.

Les programmes de recherche que j'ai cités ci-avant sont-ils toujours en cours ? Quels sont les résultats de ceux-ci à l'heure actuelle ? Plus globalement, quelle est la position de notre belle Wallonie au niveau européen sur ce dossier aux conséquences encore trop méconnues ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Il y a un an, je vous indiquais la participation de la Wallonie à différents programmes au niveau européen dans le domaine des nanotechnologies. Plusieurs d'entre eux étaient sur le point d'être lancés.

Le programme QNANO a débuté le 1er janvier 2012 pour une durée de 36 mois. Il est donc toujours en cours et ce, encore pour deux ans. Pour rappel, ce programme vise à créer une infrastructure paneuropéenne pour la qualité des tests de sécurité des nanomatériaux.

Le programme NANOVALID du septième programme-cadre a été lancé le 1er novembre 2011 comme l'un des projets phares en matière de nanosécurité. Ce projet vise à développer des méthodes de référence pour identifier et évaluer les risques des nanomatériaux pour la santé dans une approche de cycle de vie. Il réunit pas moins de 24 partenaires européens et 6 partenaires extra-européens. NANOVALID se poursuivra jusqu'en 2015.

Un autre projet du septième programme-cadre MARINA vise à développer et valider les méthodes de gestion de risques pour les nanomatériaux. Pour la Wallonie, c'est Nanocyl qui est partenaire de ce projet.

Le projet NANOREG, également dans le septième programme-cadre, porte sur une approche européenne commune aux analyses réglementaires des nanomatériaux. Le projet débutera en mars 2013 et les FUNDP y prennent part.

Le programme d'excellence NANOTOXICO est effectivement arrivé à son terme fin 2011.

L'an passé, je vous annonçais la tenue d'une journée d'information organisée par les FUNDP, le SPW et la Commission européenne. Le but poursuivi était de communiquer les compétences acquises par NANOTOXICO et de montrer l'intérêt de la Wallonie pour les aspects sécuritaires des nanotechnologies. Cet événement a remporté un beau succès et a eu des retombées importantes en termes de communication. Le projet NANOTOXICO a été couronné de succès, car il a permis aux FUNDP de développer un savoir-faire dans le domaine qui est reconnu internationalement. Les FUNDP sont devenues des partenaires presque incontournables dans les projets de recherche du programme-cadre européen.

Conformément à ce qui avait été demandé aux FUNDP, le Namur Nanosafety Centre, une plate-forme intégrée et multidisciplinaire pour l'évaluation sécurisée des nanomatériaux et nanoparticules, a été créé fin 2011. Certaines méthodes mises au point par ce centre ont été reconnues par le Joint Research Centre de la Commission européenne.

Je vous remets ici, par l'intermédiaire de notre conseillère provinciale, les documents qui reprennent la synthèse des éléments présentés à l'occasion de cette journée. Je vous en souhaite une bonne lecture.

La Wallonie continue à soutenir ces équipes dans la recherche et impose à chaque projet qui traite des nanotechnologies de prendre en compte les aspects sécuritaires des nanomatériaux, tant à la production qu'à leur utilisation et à leur recyclage. Je suppose que vous répliquerez sur l'ensemble de l'étude que je viens de vous transmettre.

**M. le Président.** - La parole est à M. Tachenion.

**M. Tachenion** (PS). - À défaut de quoi, je devrais demander une suspension de séance pour prendre connaissance des documents.

Je remercie M. le Ministre d'avoir répondu d'une manière aussi complète et surtout de m'avoir documenté de manière encore plus complète.-

**M. le Président.** - Je vois que vous avez eu des documents très colorés.

## QUESTION ORALE DE M. TACHENION À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « L'INTÉGRATION DE LA DURABILITÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES RÉGIONALES »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tachenion à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'intégration de la durabilité dans toutes les politiques régionales ».

La parole est à M. Tachenion pour poser sa question.

**M. Tachenion** (PS). - Monsieur le Ministre, en février 2012, je vous interrogeais concernant la mise en œuvre de mesures reprises au sein de notre DPR et du Plan Marshall 2.vert visant à « développer, en concertation avec les partenaires sociaux, les autres régions, le niveau fédéral et les instances internationales concernées, des indicateurs qui permettent de mesurer le développement humain et l'empreinte écologique, afin de guider et d'évaluer l'action du gouvernement, en complément du PIB ».

Le 8 novembre 2012, le gouvernement devait se prononcer sur ce point au travers de l'examen de la dynamique transversale A, mesure 2, action C du Plan Marshall 2.vert et plus précisément l'adoption définitive du set d'indicateurs de développement humain et d'empreinte écologique.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je souhaiterais que vous puissiez me préciser la nature des indicateurs adoptés et à partir de quand ceux-ci seront insérés dans les politiques de notre belle Wallonie.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Je ne reviendrai pas ici sur tout le processus scientifique qui a guidé la Wallonie dans la préparation de la décision importante à propos de laquelle vous m'interrogez, mais je suis tout disposé à le faire sous forme de réponse à une question écrite, tant ces aspects sont importants et au moins aussi nombreux que le document que je vous ai remis.

Retenons qu'à ce stade, après avoir consulté l'ensemble des avis nécessaires et sur cette base, le gouvernement a décidé, le 8 novembre, de retenir comme indicateurs phares pour la Wallonie un set de cinq indicateurs, à savoir :

- l'Indice de situation sociale (ISS ) ;
- l'Indice de Bien-être (IBE) ;
- l'Empreinte Écologique et la Biocapacité (CEE) ;
- l'Indice de Situation Environnementale (ISE) ;
- et l'indicateur sur le capital économique.

Relativement à votre sous-question « À partir de quand ceux-ci seront-ils insérés dans les politiques de la Wallonie ? », le gouvernement m'a chargé, en étroite collaboration avec le ministre-président que vous connaissez bien par ailleurs, de lui présenter très rapidement une proposition de décision garantissant le calcul, la publication et la diffusion de ces cinq indicateurs phares.

La fonction d'un indicateur est d'informer sur une réalité, une situation. Ce n'est qu'ensuite, une fois que cette information est rendue disponible, qu'un gouvernement décide de la mesure avec laquelle il prend en compte ces informations dans le développement des politiques.

Nous sommes tous convaincus de l'importance et de l'apport essentiel de tels indicateurs phares pour la Wallonie et pour les citoyens wallons dans leur ensemble. Le contexte de crises multiples que nous traversons ne fait que renforcer l'importance et l'urgence de se doter de tels outils.

Il s'agit là d'une évolution et d'une démarche internationales qui impliquent aussi bien les grandes institutions internationales comme l'OCDE que les régions les plus petites ou les pays les plus reculés comme le Bhoutan, devenu célèbre en la matière, au moins aussi célèbre que la Grand-Place de Mons à l'ONU.

**M. le Président.** - Voilà qui vous convaincra, Monsieur Tachenion.

**M. Tachenion** (PS). - Merci, Monsieur le Ministre. Réponse précise à la première question et si j'ai bien compris, au plus vite pour la seconde.

**M. le Président.** - Personne n'a eu l'énergie de se déplacer sur les questions sur l'énergie, en sorte que nous arrivons au logement.

## QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « LE COÛT EXORBITANT DE LA CERTIFICATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le coût exorbitant de la certification énergétique des logements des sociétés de logement de service public ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

**M. Stoffels** (PS). - Monsieur le Ministre, dans la droite ligne du bon gauchiste que je suis depuis le matin, je vais vous poser la question sur le coût exorbitant de la certification énergétique des logements des sociétés de logement de service public.

En juillet dernier, je vous avais interrogé sur le coût imposant pour la SWL de la certification des logements des SLSP mis en location. Ainsi, vous me précisiez que le budget alloué en 2011 était de 1,4 million d'euros et le montant prévu au budget ajusté 2012 est de 2,6 millions d'euros. Aussi, la SWL a estimé, sur base des coûts du marché passé avec les certificateurs externes, à près de 30 millions d'euros pour l'ensemble des 102 000 logements des SLSP !

On peut légitiment se poser la question de l'utilité de cette dépense, lorsqu'on sait que la valeur ajoutée de la certification énergétique telle qu'elle existe actuellement est tout simplement nulle dans le secteur du logement public : la performance énergétique n'est actuellement pas prise en compte dans le calcul du loyer et le candidat locataire n'a pas la possibilité de refuser le logement proposé, sous peine de radiation. Par ailleurs, la certification énergétique n'est pas un audit énergétique. Elle ne permet donc pas de donner des informations pertinentes aux propriétaires en vue de travaux éventuels.

Les services du département immobilier de la SWL vous ont proposé une nouvelle méthodologie de certification, basée sur l'établissement de certificats par défaut pour les logements non rénovés de plus de 30 ans et sur la duplication pour les logements semblables. Par ailleurs, afin de maîtriser davantage les coûts, la SWL développe une stratégie pour réaliser en interne la certification des logements et optimaliser les preuves acceptables au travers, notamment, du cadastre. Le coût global estimé pourrait ainsi être ramené à trois millions d'euros pour l'ensemble des logements.

Monsieur le Ministre, avez-vous marqué votre accord sur cette méthodologie de certification proposée par la SWL ? Est-elle conforme au décret ? Envisagez-vous d'adapter le décret PEB afin de tenir compte des spécificités du secteur du logement public et, notamment, du fait que le candidat locataire n'a presque pas le choix de refuser un logement, donc que le certificat PEB n'est pas un élément de choix pour le candidat locataire, contrairement au candidat locataire qui loue dans le privé ?

Ne pensez-vous pas qu'il existe des priorités autres et plus urgentes dans le secteur du logement public que de dépenser de tels montants pour établir une certification PEB qui – permettez-moi de le répéter encore une fois – n'apporte aucune plus-value ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - La certification énergétique des bâtiments relève du respect des obligations légales issues de la directive européenne relative à la performance énergétique des bâtiments.

L'objectif légitime de fournir une information sur la qualité énergétique d'un logement pour un candidat locataire ou un acheteur potentiel et ainsi d'inciter à améliorer la performance du bâtiment est relevant pour le secteur du logement public. La méthodologie de certification doit au minimum prendre en compte les éléments fixés par la directive. Selon cette directive, l'indicateur de consommation est exprimé en énergie primaire.

La directive PEB n'autorise pas les États membres à prévoir des exceptions autres que celles liées à la taille ou à la durée d'occupation. D'autres solutions sont dès lors envisagées afin de se conformer aux impositions de la directive, tout en maîtrisant la dépense consentie. En effet, il existe d'autres priorités, vous avez raison.

Si la méthode de « certification par défaut » à laquelle vous faites référence est en contradiction tant avec la directive qu'avec plusieurs articles – 578, 581, 597 et 598 – du décret, une autre possibilité existe, qui a l'avantage d'être conforme au cadre existant, approuvé au sein même de cette assemblée.

Pour assurer la maîtrise budgétaire de la certification, la SWL a passé un marché de service relatif à la certification énergétique des logements à l'occasion de certains actes – vente ou location. Par ailleurs, elle développe une méthodologie performante pour réaliser en interne la certification des logements du parc des SLSP.

Celle-ci se fonde sur les paramètres propres au logement public qui comporte notamment un nombre très important de logements de même type. Cette faculté de « reproductibilité » des certificats est en effet autorisée et encadrée par le protocole de certification. La méthode de certification s'appuie sur une planification qui prend en compte le taux de rotation et de mutations au sein du parc ainsi que sur l'utilisation du cadastre du logement public. Cet outil, en cours de réalisation, permet en effet de disposer, pour chaque logement cadastré, d'un ensemble de données techniques assez précises au travers d'un encodage systématique des plans et de l'insertion des caractéristiques techniques, équipements et matériaux dans une base de données mise à jour et centralisée à la Société wallonne du Logement.

Cette méthode permet à la SWL de certifier les logements publics de manière efficiente. Cette méthode a été concertée avec les représentants des sociétés, mon administration en charge de l'énergie et avec mon cabinet, en août 2012. Suite à ces concertations, le conseil d'administration de la Wallonne du logement l'a confirmé et formalisé, notamment en ce qui concerne son impact budgétaire, en août 2012. Elle vient encore de le confirmer, récemment, lors du contrôle de la trajectoire budgétaire du dossier, ce 26 novembre 2012.

En octobre 2012, la Société Wallonne du logement a adressé aux SLSP une circulaire concrétisant ces décisions et exposant la méthode de travail à suivre pour atteindre l'efficience recherchée. Les SLSP sont notamment invitées à préciser, dans leur demande de certificat, les identifications au cadastre des logements concernés, les indispensables pour optimaliser la reproductibilité des certificats entre les bâtiments types et dupliqués.

C'est en développant cette stratégie de duplication et

de programmation, encadrée par la SWL, que les sociétés pourront établir les certificats énergétiques pour les 100 000 logements du parc, conformément au décret et à la directive.

Le budget 2012 consacré par la SWL à cette opération a été ajusté en août, passant de 2,6 à 1,7 million d'euros.

**M. le Président.** - La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels** (PS). - Je tiens à remercier M. le Ministre pour les réponses qu'il a données.

J'ai bien acté les qualificatifs que vous attribuez à cette méthodologie développée par la SWL. Vous avez parlé d'une méthodologie performante, d'une méthode efficiente qui a été mise en route par le conseil d'administration de la SWL. Puis-je donc déduire de la manière dont vous répondez que vous avez marqué votre accord sur cette méthodologie de certification ?

Vous opinez.

Il est donc acté que votre accord sur cette méthodologie de certification a été donné. Je vous en remercie.

## QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « LA COMPATIBILITÉ DE LA FONCTION D'ÉCHEVIN DU LOGEMENT ET D'EMPLOYÉ D'UNE SLSP »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la compatibilité de la fonction d'échevin du logement et d'employé d'une SLSP ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

**M. Crucke** (MR). - Monsieur le Président, ma question n°7 puisque ce paragraphe n'a pas été entamé, je pourrais la développer.

**M. le Président.** - Suivant le règlement, les instructions et tout le reste... Je ne suis que le serviteur du parlement.

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

**M. Crucke** (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la nouvelle échevine du logement de la Commune d'Antoing est également employée au sein de la société de logement de service public locale. C'est un élément de fait.

Quand on revérifie le Code de la démocratie locale, il n'y a aucune incompatibilité inscrite qui permettrait de faire référence à la situation. On ne peut quand même pas dire que ce type de situation est exempt de risque. Je pense qu'elle peut porter à confusion. On a suffisamment vécu de dérapages, en Wallonie, en matière de logement, pour savoir de quoi on parle. Je ne fais aucun procès d'intention, mais le risque est plus clair dans cette situation que dans d'autres.

Je voulais avoir votre point de vue sur la situation, sur la manière dont vous percevez celle-ci. Y a-t-il des modalités particulières ou des précautions à prendre dans le cadre d'un règlement d'ordre intérieur de la société ? Cela doit-il être évoqué à d'autres endroits ? Si oui, lesquels ? Comment conseillez-vous de réagir par rapport à ce type de situation ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Sans préjudice des règles qu'imposent le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ou d'autres législations, telles que la réglementation en matière de marchés publics, en vue de prévenir les conflits d'intérêts et d'organiser certaines interdictions, le Code wallon du logement et de l'habitat durable prévoit, notamment, des incompatibilités au niveau des sociétés de logement de service public. La situation sur laquelle semble porter votre question n'est apparemment pas concernée par les cas de figure.

Pour le solde, je peux vous renvoyer à l'article 245 du Code pénal.

Aux termes de la législation, une personne détenant un mandat d'échevin du logement dans une des communes couvertes par la société de logement peut continuer à réaliser un travail administratif, tout en étant attentive aux éventuels risques de conflit d'intérêts qu'elle pourrait être amenée à rencontrer dans le cadre de sa mission.

Par contre, il me paraît évident qu'elle ne peut exercer une fonction de contact avec les locataires.

**M. le Président.** - La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke** (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Votre réponse est on ne peut plus claire, à la fois sur l'article de loi, mais également sur le comportement qui doit être adopté. Cela ne va pas être simple, à mon avis. Qui suivra verra.

## QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « L'APPEL À PROJETS RELATIF AUX QUARTIERS EN TRANSITION »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'appel à projets relatif aux quartiers en transition ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

**M. Crucke** (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, le 22 novembre 2012, vous avez présenté à la société de logement et à l'Union des Villes et Communes, les modalités de l'appel à projets quartiers en transition. Cinq lauréats bénéficieront d'une aide substantielle, de maximum de sept millions d'euros, pour mettre en œuvre le projet. On peut donc dire que l'on est vraiment dans des projets d'envergure. Pouvez-vous détailler ce projet, en préciser les modalités, les conditions de recevabilité et les critères de sélection ? Qui composera le jury ? Quel est l'échéancier dans lequel ces projets doivent être réalisés ? Conditionne-t-on le dépôt du projet à un partenariat entre une commune et une société de logement ? Une commune, seule, ou une société de logement, seule, peut-elle déposer un dossier ?

Quelle est votre motivation par rapport à ce type de projet ? Plus particulièrement, quels sont vos motivations et le raisonnement qui vous conduit à lancer cet appel à projets ? Êtes-vous parti d'un constat précis, d'un exemple que vous souhaitez suivre ou d'une expérimentation que vous avez rencontrée à d'autres endroits ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Monsieur le Député, l'objectif est de transformer ces quartiers de logement en profondeur, de lancer une dynamique de quartiers en transition.

Cette approche s'inscrit dans les stratégies que notre région doit mettre en œuvre pour répondre aux défis climatiques, énergétiques, économiques et sociaux, comme l'a fait le Vorarlberg il y a peu, et auxquels nous sommes tous confrontés.

Ne pouvant vous développer ici tous les éléments d'information en réponse à toutes vos questions, je vous donne copie de la circulaire transmise par la SWL aux sociétés de logement, le jeudi 22 novembre dernier.

Vous y trouverez tous les détails, en long, en large, en hauteur et en profondeur, sur les modalités et la composition du jury, un partenariat indispensable, et cætera.

Monsieur le Président, je pense que je la donnerais bien à la secrétaire pour que vous puissiez avoir aussi une copie. Cela s'est glissé dans mon oreille droite, en même temps que le regard venait de l'oreille gauche de M. Crucke.

Il y aura une sélection très sévère avec une étape de premiers projets, première esquisse, pour le 31 janvier. Le délai précis est dans le document. Ensuite, dix sociétés seront retenues. Elles seront même aidées financièrement.

*(Réaction de M. Crucke)*

Il y a une partie de partenariat, la commune ou bien le privé. Ce n'est pas exclusif. Si vous êtes 100 % dans le public, je peux comprendre, en fonction de votre choix politique. Cela peut aussi être trois partenaires différents. Il faut un partenariat à hauteur, je crois, d'au moins 20 %. Je vous demande de vous référer à ce document.

Ce sont des montants extrêmement importants parce que l'on veut mettre le paquet sur ces cinq endroits qui seront retenus. Il y aura une présélection de dix, des moyens financiers pour réaliser l'étude complète, pour que les petites sociétés qui n'ont pas de grands centres d'études architecturaux ou autres puissent aussi le réaliser.

Dans les dix, il y aura une sélection des cinq meilleurs et des budgets qui vont entre cinq et sept millions d'euros par projet. C'est un gros paquet, mais l'idée est d'en faire une expérience-pilote pour, après, pouvoir le faire.

*(Réaction de M. Crucke)*

Cela peut être une démolition et une reconstruction. C'est de la rénovation. C'est surtout tout ce qui est le cadre de vie autour, les espaces verts.

*(Réaction de M. Crucke)*

Comme je le disais, le courrier est parti aux sociétés de logement le 22 novembre 2012.

**M. le Président.** - Je me permets de déroger à toute règle en prenant la parole, mais nous sommes entre nous.

J'ai le cas d'une ancienne gendarmerie réhabilitée en logement.

Ce serait intéressant, mais je n'ai rien à dire, que les communes en soient informées.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - On travaille avec les sociétés de logements, à charge pour elles d'informer. C'est à elles à jouer.

Comme vous avez la chance de cumuler, vous avez ainsi l'information et je vous octroie le droit d'avoir une copie de cette circulaire, il n'y a aucun souci avec cela.

**M. le Président.** - Monsieur Crucke, vous avez le droit de réplique. Moi, je n'ai rien à dire, en fait.

**M. Crucke** (MR). - Je vois que ce Vorarlberg a une influence sur les uns et les autres. Je ne regretterai jamais de m'y être déplacé. On y a vu une forme, un modèle d'exemple dans ce qui se faisait par rapport à l'architecture contemporaine, également par rapport au développement durable, les matériaux, entre autres.

Je trouve que c'était très intéressant, et si je pouvais conseiller au président une prochaine mission, après Lyon, je lui dirais que nous devons aller au Vorarlberg. Je vois que l'on finit toujours par aboutir. Monsieur le Président, moi, si vous partez par là, je vous accompagne. Mme Meerheaghe est d'accord également. Elle est toujours partante pour une mission.

J'avais vu que la circulaire était adressée aux sociétés de logements. Je trouvais dommage que les communes n'aient pas été informées directement. Surtout si c'est un partenariat, tant qu'à faire...

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

D'office, il faut qu'il y ait une société de logements, c'est clair. Par contre, une commune est contournable.

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

C'est à Jurbize que je pensais.

**M. le Président.** - Nous avons bien travaillé. Je vous remercie toutes et tous.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Le budget est adopté en commission.

**M. le Président.** - Ceci clôture nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 15 heures et 34 minutes.*

**LISTE DES INTERVENANTS**

M. Jean-Luc Crucke, MR
Mme Valérie Frippiat, Auditrice adjointe à la Cour des comptes
M. Hervé Jamar, Président
M. Benoît Langendries, cdH
Mme Isabelle Meerhaeghe, Ecolo
M. Jean-Marc M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique
Mme Florence Reuter, MR
Mme Marianne Saenen, Ecolo
Mme Annick Saudoyer, PS
M. Edmund Stoffels, PS
M. Pierre Tachenion, PS

## ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|---|---|
| AB | Allocation de base |
| AIS | agence immobilière sociale |
| ALLOC | Aide à la Location |
| AMURE | programme d'octroi de subventions pour l'amélioration de l'efficience énergétique et la promotion d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie du secteur privé |
| APL | association de promotion du logement |
| A.S.T. | Agence de stimulation technologique |
| ASBL | Association Sans But Lucratif |
| AWEx | Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers |
| CPAS | centre(s) public(s) d'action sociale |
| CPS | Comité du programme statistique des Communautés européennes |
| CRa | centre de recherche agréé |
| CRAC | Centre régional d'aide aux communes / Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées |
| DGT1 | Direction générale transversale du Personnel et des Affaires générales |
| DPR | Déclaration de politique régionale |
| DGO6 | Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche |
| EP-URE | octroi de subventions aux communes et provinces pour l'exécution de travaux d'éclairage public destinés à réaliser des économies d'énergie |
| FLW | Société Wallonne du Crédit Social |
| F.R.S. -FNRS | Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS |
| FUNDP | Facultés universitaires Notre Dame de la Paix de Namur |
| GRD | Gestionnaires des réseaux de distribution |
| HT | Habitat pour Tous |
| INTERREG | programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne |
| LUTB | Lyon Urban Truck & Bus |
| OCDE | Organisation de Coopération et de Développement Economique |
| OFS | Organismes de logement à finalité sociale |
| OIP | organismes d'intérêt public |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| PEB | Plan d'Exposition au Bruit |
| PEI | Programme Exceptionnel d'Invetissements |
| PIB | produit intérieur brut |
| PIVERT | Plan d'investissement Vert |
| Plan HP | Plan Habitat permanent |
| PPP | Partenariat pubic-privé |
| RDQ | Régies des quartiers |
| SDER | schéma de développement de l'espace régional |
| SEC | Système européen de comptes économiques intégrés |
| SLSP | sociétés de logement de service public de la Région wallonne |
| SOWAFINAL | Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif |
| SPF | services publics fédéraux |
| SPW | Service public de Wallonie |
| SWCS | Société wallonne du crédit social |
| SWL | Société wallonne du Logement |
| UCL | Université catholique de Louvain |
| URE | Utilisation Rationnelle de l'Énergie |
| UREBA | programme de subventions aux personnes de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments |
| UVCW | Union des Villes et Communes de Wallonie |
| WALTECH | coupole des instituts de recherche |
| WBFin | décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon |
| WELBIO | Institut wallon virtuel de recherche d'excellence dans les domaines des sciences de la vie - Walloon Excellence in Life sciences and BIOtechnology |
| WIST | Wallonie Information Société Technologies |